

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS



La séance est ouverte à 9 h 05 sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Condoléances suite au décès de M. RECAMIER, ancien conseiller de Paris.

Félicitations à M. COUDERT promu officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 décembre 2011 qui a été affiché ainsi que le compte rendu intégral de cette même séance qui a été publié au Bulletin municipal officiel sont adoptés.

2012, SG 52 - Communication de M. le Maire de Paris sur la politique métropolitaine de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Paris, depuis plus de 10 ans, a créé les conditions d'un dialogue avec ses voisins, aboutissant en 2006 au lancement de la conférence métropolitaine, suivie en 2009 du syndicat "Paris Métropole".

Cette instance témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de bâtir notre maison commune autour de centaines d'actes de coopération, tels "Paris Nord-Est", la couverture du périphérique porte des Lilas et porte de Vanves ou l'installation du tramway sur le boulevard des Maréchaux.

Notre responsabilité est de prolonger cette dynamique de projets.

A la suite du rapport de M. CAFFET, nous avons défini un programme de 30 actions prioritaires.

L'investissement sur les grands canaux du Nord de Paris apportera une nouvelle cohérence urbaine autour de notre patrimoine paysager. La mutualisation des équipements d'accueil pour les personnes dépendantes renforcera notre politique de solidarité. Une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie ou des déchets apportera une ampleur nouvelle au développement durable dans notre métropole.

Nous devons désormais doter la métropole d'outils opérationnels innovants.

Le logement est devenu en quelques années la préoccupation majeure de nos concitoyens. Il est inadmissible que l'effort de construction incombe toujours aux mêmes collectivités.

Il faut se donner les moyens de faire travailler ensemble les différentes collectivités locales, en lien avec l'Etat.

Pour cela, il est nécessaire que la métropole se dote d'une autorité du logement.

Sans une politique résolue, mais réaliste, notre métropole court le risque de voir l'exclusion sociale se durcir, l'étalement urbain prospérer.

Il est indispensable de disposer d'un cadre politique cohérent pour mieux coordonner les interventions des différentes collectivités, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'attractivité économique ou de l'urgence sociale.

"Paris Métropole" doit évoluer. Nous devons inventer une nouvelle forme de gouvernance originale.

Communes, départements, intercommunalités, régions ont vocation à prendre place dans cette nouvelle organisation qui doit conserver son caractère fédérateur.

L'enjeu n'est pas d'ajouter une superstructure de gestion supplémentaire, mais bien de s'appuyer sur la logique de "Paris Métropole", celle de la coopération souple entre les élus, qui a fait ses preuves.

Je propose la création d'une confédération métropolitaine inspirée du modèle des pôles métropolitains, dotée de réels pouvoirs de décision et de coordination et dont la légitimité démocratique s'exprimerait à travers deux instances : une formation plénière qui réunirait les 200 collectivités et une instance exécutive plus resserrée de 30 à 40 collectivités rassemblant Paris, la Région, les Départements, les grandes intercommunalités.

Ces propositions doivent aussi être débattues avec tous nos partenaires.

La logique des projets partagés doit l'emporter sur celle de la centralisation, de la dispersion ou même de l'incantation.

M. LAMOUR.

Nous avons soutenu le projet du Grand Paris porté par Nicolas SARKOZY en avril 2009, dans un esprit de partenariat avec la Mairie de Paris et l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France.

Cette communication pose à nouveau la question de la gouvernance. Il serait bien sûr opportun de donner une autre impulsion à "Paris Métropole" et de lui déléguer des compétences adaptées aux grands enjeux franciliens. Il serait intéressant de s'inspirer de l'autorité du Grand Londres comme le suggère M. CAFFET dans son rapport. Mais attention à ne pas faire coexister une superposition de compétences.

Sur ce sujet majeur qu'est le logement, notre collègue a parfaitement identifié les enjeux pour la Région/Capitale. Toutefois, ces analyses sont en complète contradiction avec les choix de la communication, qu'il s'agisse de la réduction de la part du secteur locatif privé ou de l'éradication de l'habitat indigne.

L'augmentation des loyers est étroitement liée à la spéculation foncière que la municipalité a encouragée en préemptant à tour de bras. L'encadrement des loyers est une fausse bonne solution qui ne peut aboutir qu'à une baisse dramatique de l'investissement dans l'immobilier, à une chute de la construction, et par ricochet, une explosion du prix des loyers.

Les Parisiens consacrent plus de 30 % de leur budget à leur logement. Le parc privé est de plus en plus réduit et de plus en plus cher, les candidats au logement social continuent d'augmenter. Faute de places, les classes moyennes quittent Paris, et pour masquer cet échec, vous ne cessez d'attaquer l'État. C'est pourtant bien grâce aux cessions organisées depuis 2007 que 42.000 logements ont été construits sur d'anciens terrains publics et seront 55.000 à la fin de l'année 2012, dont 60 % en Ile-de-France.

Je regrette également que vous ne soyez pas plus précis et volontaire sur la refonte des statuts de "Paris Métropole". Il serait notamment opportun de permettre aux maires d'arrondissement de siéger dans ces instances. Nous attendions de cette communication une vraie démarche partenariale pour "Paris Métropole".

M. POZZO di BORGIO.

La gouvernance métropolitaine est le grand défi d'avenir pour notre Région/Capitale. C'est un enjeu local pour les Parisiens et Franciliens, mais c'est aussi un enjeu national et européen.

Paris a été jusqu'en 1977 sous l'autorité préfectorale et a mis du temps à se défaire du poids de son histoire. Vous avez levé une barrière psychologique en engageant le dialogue avec les villes au-delà du périphérique.

En installant "Paris Métropole", vous avez posé une première pierre, mais depuis nous restons sur place. Nous avons perdu du temps et je regrette que vous n'ayez pas saisi l'opportunité du débat sur le Grand Paris à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La métropolisation, ce n'est pas seulement un état d'esprit, c'est une logique, une méthode, qui doit se vérifier par les faits. Cette logique nouvelle ne peut s'imposer que par des projets emblématiques.

Jusqu'à présent vous avez envoyé le message d'un Paris qui pense seul dans son coin.

Le nouveau Jean Bouin, le nouveau Roland Garros, le nouveau Parc des Princes, l'utilisation du stade Charléty, l'Arena 92 du Racing Metro, le Stade de France, le projet de stade de la Fédération française de rugby n'ont fait l'objet d'aucune réflexion métropolitaine. Vous avez préféré suivre une logique personnelle qui aboutit à une situation incohérente où les équipements se multiplient sans vision d'ensemble.

Une approche métropolitaine, ce n'est pas un projet intra-muros qui se cantonne à demander un avis a posteriori aux communes impactées.

On ne peut pas créer une dynamique en envoyant des signaux contraires. Avant de parler de gouvernance, il faut une véritable volonté d'aborder les problématiques de façon nouvelle.

Transformer "Paris Métropole", qui n'est qu'un syndicat d'études, en confédération métropolitaine, ne peut être la seule réponse.

Si l'on occulte la question de la pertinence des structures intermédiaires, on ne fait que la moitié du chemin. Trouver la bonne échelle, ce n'est pas ajouter toujours plus d'échelons.

Vous n'apportez pas de véritable clarification dans le millefeuille administratif. Vous soulevez au contraire de nouveaux problèmes dans la répartition des compétences, en particulier concernant la Région qui se trouve vidée de sa substance.

Vous présentez cette communication comme la contribution de la Ville de Paris au futur livre vert de "Paris Métropole" alors que vous comptez lancer un débat citoyen sur le sujet. Il aurait fallu faire l'inverse pour que toutes les visions et les sensibilités s'expriment.

M. CAFFET.

Cette communication pose un nouveau jalon dans la politique métropolitaine de la Capitale dans deux directions :

- en proposant un approfondissement des coopérations engagées depuis maintenant dix ans par la Ville et le Département de Paris avec d'autres collectivités franciliennes ;

- en définissant un cadre politique permettant d'améliorer significativement l'exercice par les collectivités publiques de certaines compétences.

On assiste depuis 2008 à l'éclosion d'une

nouvelle génération de protocoles d'accord sur des contenus très larges.

Les liens de confiance renoués entre Paris et les collectivités franciliennes, l'instauration d'un nouveau climat démocratique ont permis dès 2006 la création d'une conférence métropolitaine suivie en 2009 par la constitution du syndicat "Paris Métropole".

Face à la mondialisation et à son cortège de mutations de toutes sortes, à l'exacerbation de la concurrence entre métropoles au niveau mondial, mais aussi, à la persistance d'inégalités territoriales insupportables et aggravées par la crise, c'est un devoir pour les responsables politiques de contribuer à la construction d'une métropole plus dynamique, plus durable et plus solidaire.

Ce qui veut dire encore et toujours plus de coopération entre collectivités territoriales.

Les 30 propositions retenues s'inscrivent tout naturellement dans le débat sur la gouvernance francilienne.

Notre démarche consiste à partir des préoccupations de nos concitoyens, des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne en se posant les seules questions qui vaillent. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas, ou fonctionne mal, dans la mise en œuvre des politiques publiques ? Ces dysfonctionnements résultent-ils d'un défaut de gouvernance ? Et si oui, comment y remédier ?

Si les nombreuses réflexions menées jusqu'à présent n'ont pas abouti à un minimum de consensus, c'est probablement parce qu'elles faisaient l'économie de cette dimension essentielle et parce qu'elles traduisaient la volonté de certains de supprimer à tout prix un niveau de collectivités territoriales sans apporter la preuve de l'efficacité de cette mesure.

Le chantier dit du Grand Paris, initié par le Président de la République, s'est avéré un échec total au plan institutionnel. La réforme des collectivités territoriales a laissé une page entièrement blanche pour l'Ile-de-France. Non seulement en affranchissant cette dernière de l'obligation faite aux communes partout ailleurs de se regrouper en intercommunalité, mais aussi en privant notre Région de la possibilité d'utiliser les nouveaux instruments de gouvernance que sont le pôle métropolitain et la métropole.

Il faut mettre en place une institution capable d'agir à l'échelle métropolitaine sur quelques politiques stratégiques en amplifiant et en coordonnant des coopérations prometteuses mais aujourd'hui encore trop dispersées.

À ce stade, la meilleure solution est sans doute celle du pôle métropolitain. Ce nouvel instrument

consistant en un établissement public constitué par des intercommunalités autour d'actions communes d'intérêt métropolitain et choisies par elles, connaît un véritable succès puisqu'une trentaine de ces pôles sont en voie de constitution sur le territoire national.

Si une telle formule était retenue, elle nécessiterait une modification de la législation actuelle.

Le transfert de compétences organisé par les participants au profit d'un pôle métropolitain n'est spoliatoire pour aucune collectivité car il ne porte que sur des actions, clairement définies et limitées et surtout il est librement consenti.

"Paris Métropole" pourrait constituer la matrice de ce futur pôle métropolitain et, en s'ouvrant aux Départements et à la Région, se transformer en une confédération métropolitaine.

En ce qui concerne le développement économique, cette confédération pourrait, par exemple, définir une stratégie en matière de soutien à l'innovation, favoriser l'implantation sur son territoire de pépinières et d'hôtels d'entreprise, ou encore généraliser les actions en faveur de l'emploi.

En matière d'environnement, cette nouvelle institution pourrait parfaitement prendre en charge la coordination des différents Plans Climat en s'appuyant sur une agence métropolitaine du climat.

Cette confédération métropolitaine permettrait de démultiplier les coopérations en mutualisant des moyens et en exerçant des compétences volontairement transférées par les collectivités adhérentes.

Il faut également contribuer à régler les graves carences existant dans l'exercice de politiques structurantes pour l'avenir de la métropole, notamment s'agissant du logement.

Le projet de S.D.R.I.F. a fixé un objectif de réalisation de 60.000 logements par an. La loi sur le Grand Paris l'a porté à 70.000. La réalité, c'est qu'il s'en construit en moyenne à peine la moitié. Et ce n'est pas l'augmentation de la constructibilité des territoires, que vient de décider unilatéralement le Président de la République, sans la moindre concertation avec les élus locaux, qui sera de nature à modifier la donne d'autant que sa généralisation entraînera inéluctablement un renchérissement des terrains à bâtir.

Le constat de l'existence de multiples carences invite à une action rapide et résolue. Telle est la raison pour laquelle notre groupe adhère à la proposition de création d'une autorité métropolitaine du logement qui pourrait être dotée d'une compétence générale de programmation sur l'ensemble de son territoire et de la capacité à

impulser, à financer, à mettre en œuvre des projets structurants et, à initier en lien avec l'Etat des procédures pour se substituer aux collectivités défaillantes.

Le statu quo institutionnel est devenu impossible, sauf à accepter l'aggravation des difficultés métropolitaines.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Les convergences entre l'intervention de M. CAFFET et ma démarche sont évidentes.

La Région joue un rôle très important dans Paris Métropole" et est appelée à jouer un rôle important dans cette confédération.

La participation des départements de la grande couronne dans "Paris Métropole" et dans la dynamique future vise à éviter une nouvelle coupure.

M. CONTASSOT.

Nous sommes satisfaits que ce débat puisse enfin se tenir dans notre hémicycle.

Ne rien faire serait la pire des solutions !

Depuis des années, tout le monde convient que la situation du logement ne s'améliore pas, voire se dégrade. Jamais il n'y a eu autant de mal-logés et de sans-abri ; jamais il n'a été aussi difficile de se loger au cœur de l'agglomération ; jamais la spéculation immobilière n'a atteint de tels sommets, sans oublier le déséquilibre patent entre les territoires.

La qualité de l'air ne saurait retrouver une amélioration sérieuse sans une approche cohérente à l'échelle des émissions de polluants, c'est-à-dire l'agglomération.

Chaque commune choisit aujourd'hui sa politique de stationnement, sans aucune coordination avec ses voisins.

Heureusement, la prochaine mise en place du Pass Navigo à tarif unique montrera une première réalité de la Métropole.

Comment ne pas souligner l'aberration de la gestion de l'eau, comment ne pas dénoncer la gestion des déchets, comment ne pas parler de l'absence d'un plan cohérent en matière de biodiversité, ne pas s'étonner des concurrences vives pour garder ou conquérir les équipements structurants, qu'ils soient culturels ou sportifs, comment, surtout, ne pas mettre en avant la césure dramatique entre territoires riches et pauvres ?

Ce n'est pas la création de la police métropolitaine qui réglera la question, tant son approche reste dictée par une vision de strict maintien de l'ordre, alors que tous les spécialistes s'accordent sur la priorité à rétablir une police de proximité.

L'égoïsme reste une réalité prégnante. Pendant des décennies, l'égoïsme parisien a contribué à créer ou accentuer ces déséquilibres.

Paris a une forme de dette écologique vis-à-vis des territoires qui l'entourent, une dette économique évidente quand on compare le taux d'emploi, une dette sociale quand on observe le potentiel fiscal, une dette environnementale liée à l'exportation de ses nuisances.

Nous ne voulons ni stigmatiser ni culpabiliser, mais simplement rééquilibrer le centre et la périphérie, comme il faut rééquilibrer l'Est et l'Ouest.

Depuis 2001, la politique menée à Paris s'est inscrite dans une logique de rupture avec ce passé. Les coopérations intercommunales prouvent que nous n'avons pas attendu le discours de Roissy pour avancer. Les relations de Paris avec ses voisins sont maintenant apaisées, les échanges sont possibles. "Paris Métropole" a symbolisé cette évolution positive.

Vous nous proposez de faire un pas de plus, et nous nous en félicitons. Si "Paris Métropole" a été utile, il a aussi montré ses limites. Simple syndicat d'étude, ses pouvoirs sont par définition limités, son mode de fonctionnement porte en lui-même des contradictions indépassables.

Il faut concevoir un projet de gouvernance qui réponde aux enjeux essentiels de soutenir un projet, d'aller vite dans la mise en œuvre de nouvelles politiques efficaces.

Pour nous, la gouvernance doit reposer d'abord et avant tout sur des valeurs et des logiques au service d'une efficacité dans l'action. Parler de la gouvernance de la métropole n'a de sens que si l'on admet que la gouvernance doit être au service d'un projet, lui-même découlant d'une vision du territoire et de ses habitants.

Il s'agit de construire un vivre ensemble harmonieux, dans des territoires solidaires entre eux et avec les autres. Il faut en finir avec les apartheid sociaux, ethniques, financiers. Il faut refuser le mythe de la concurrence acharnée des territoires.

Seul un développement cohérent, coordonné, équilibré des territoires composant la métropole, permettra que chacun soit bénéficiaire pour qu'aucun ne reste au bord du chemin.

Nous refuserons tout projet qui serait conçu comme une machine de guerre contre tel ou tel, contre la Région notamment, contre l'Etat, contre l'hinterland. Les élections au deuxième, troisième, voire quatrième degré, ne sont plus acceptables.

Nous devons aller vers une simplification, une démocratisation des intercommunalités.

Il faut garder un lien territorial de proximité, tout en assurant le pluralisme et le respect de la volonté des électeurs. Une bonne gouvernance repose également sur une réelle efficacité pour les choix structurants, tout en gardant la proximité, ce qui impose une déconcentration importante dans la mise en œuvre.

Il faut y aller par étape et ne imaginer dès maintenant une institution figée qui se voudrait définitive.

Nous n'arrivons pas à imaginer qu'un pôle métropolitain constitue une réponse adaptée de long terme permettant de résoudre les questions fondamentales qui se posent car les obstacles juridiques sont nombreux, qu'il s'agisse de l'obligation de regrouper exclusivement des E.P.C.I., d'avoir un niveau d'intervention infradépartementale ou d'avoir un comité syndical composé sur la base du poids démographique de chacun de ses membres.

De plus, le principe même du pôle métropolitain repose sur la seule bonne volonté à tous égards des élus locaux solidaires et partenaires.

Nous souhaitons la mise en œuvre rapide des trente propositions qui sont de nature à faire avancer certains dossiers et qui pour la plupart ne nécessitent pas de changements institutionnels.

La taille de la Région doit évoluer pour se situer enfin à l'échelle de l'Europe.

La Région doit retrouver son rôle primordial dans la politique d'aménagement du territoire.

Quant à l'Etat, son rôle de péréquation doit évidemment être maintenu, sans que pour autant il s'immisce dans les choix locaux.

Qu'elle est votre vision du rôle de la Région et de son articulation avec le pôle métropolitain.

Nous proposons une métropole dont le périmètre sera évolutif, qui comprendrait a minima les quatre départements centraux, les intercommunalités adjacentes pouvant s'y adjoindre sur la base du volontariat.

Elle reposerait sur les principes suivants :

Première institution : le conseil métropolitain composé suivant le principe de la double représentation des territoires et des citoyens.

Le niveau de désignation des territoires serait l'intercommunalité et pour Paris les arrondissements.

Une fiscalité unique et harmonisée pour l'ensemble des taxes de base, afin de permettre une

solidarité au sein de la métropole et de dégager des ressources nouvelles pour la solidarité avec l'hinterland.

Une dévolution budgétaire obligatoire d'une fraction significative des recettes au niveau local ou intercommunal pour que les territoires gardent une capacité d'intervention locale.

Une homogénéisation des politiques par l'adoption de plans uniques sur l'ensemble de la métropole du Grand Paris (P.L.U., P.L.H., plan Climat, Plan pour l'insertion et l'emploi, etc.).

La déconcentration dans la mise en œuvre de politique, le principe de la codécision dans de nombreux domaines, par exemple pour les attributions de logements sociaux.

Le principe de la double majorité qualifiée, afin de respecter les territoires, sans que pour autant ces derniers puissent indéfiniment bloquer des projets structurants.

Deuxième institution : une conférence des communes inspirée de l'actuel syndicat "Paris Métropole" pour que l'ensemble des collectivités territoriales puissent rester des acteurs. Elle viendrait compléter le conseil de la métropole.

Nous proposons également la création d'un conseil du développement durable, composé de représentants de diverses composantes de la société dont la fonction essentielle serait de proposer les actions nécessaires à une réelle transformation écologique du territoire.

Nous préconisons également que les différents syndicats techniques, qui agissent sur les territoires de la zone dense, voient leurs compétences transférées à la métropole du Grand Paris, à l'exception du S.T.I.F. Les compétences régionales resteraient ce qu'elles sont et elles seraient renforcées.

Les relations avec l'Etat devraient redevenir ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être : bienvenue à la concertation et à la coordination !

La mise en place d'un tel schéma ne saurait se faire sans un débat approfondi avec l'ensemble des parties prenantes. Nous souscrivons donc à votre proposition de lancer un grand débat citoyen sur la question métropolitaine.

Nous souhaitons que ce grand débat citoyen soit conduit suivant le même processus que l'élaboration du Plan climat parisien et que, de la même façon, il débouche sur la publication d'un Livre Vert.

Le processus devra ensuite être poursuivi sous forme d'un projet de loi qui devra faire l'objet d'un référendum local.

M. BROSSAT.

Depuis 10 ans notre Ville s'est fixé l'objectif d'une véritable ambition métropolitaine.

Il s'agit de changer d'échelle et donc de voir les choses en grand.

Selon que l'on habite à Neuilly-sur-Seine ou à Clichy-sous-Bois, à Saint-Cloud ou à la Goutte-d'Or, on ne vit pas exactement de la même façon et on n'aborde pas la métropole sous le même angle.

L'échelle métropolitaine doit être une arme pour combattre les inégalités territoriales.

Certaines zones de la métropole sont particulièrement précarisées. Le chômage y atteint des proportions scandaleusement élevées.

Dans le même temps, quelques villes et quelques quartiers de notre agglomération prospèrent dans une richesse qui frise l'indécence.

Si nous pouvons constater au sein de la métropole un écart de 1 à 7 entre deux villes, c'est très clairement qu'un effort important est à accomplir pour la mixité sociale et la réduction des inégalités, d'autant que les inégalités se creusent.

Notre combat est de faire tomber ce mur de l'argent.

Nous refusons la vision qui ferait de Paris une vitrine et des départements moins favorisés des réserves de foncier bon marché.

Chaque ville, chaque quartier peut et doit devenir un véritable moteur de la construction métropolitaine et, pour cela, il faut miser sur une métropole mixte et solidaire.

L'arrivée subventionnée d'entreprises dans les territoires n'a pas endigué la paupérisation ni le chômage. Les entreprises semblent y vivre en vase clos, déconnectées du territoire dans lequel elles sont implantées.

Un projet économique, aussi ambitieux soit-il, ne vaut pas grand-chose s'il n'est pas accompagné de clauses sociales, telles que l'embauche de demandeurs d'emploi riverains ou l'aménagement des alentours des entreprises pour les intégrer au quartier.

Le réseau Grand Paris Express ne saurait servir son objectif s'il ne s'articulait pas avec le développement urbain des territoires.

Le réseau de métro s'agrandit avec la ligne 14 vers Saint-Ouen, la ligne 12 jusqu'à Aubervilliers, la ligne 14 jusqu'à Bagneux. Raison de plus pour clarifier l'intérêt du Grand Paris Express pour les populations des zones qu'il traverse.

C'est cette exigence d'une politique progressiste, humaine et ambitieuse que porte M. MANSAT depuis qu'il est en charge de "Paris Métropole", depuis 2001.

Nous avons fait le pari de construire des points de vue partagés entre élus de la métropole, notamment sur les questions de mobilité et de déplacement à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain.

Le financement des transports doit s'attacher aux chantiers de grande ampleur, mais il doit aussi tenir compte de projets moins lourds, comme les réseaux et les dessertes de proximité, notamment en matière de bus et de tramway.

La métropole est une échelle pertinente pour s'attaquer également à la crise du logement.

"Paris Métropole" s'est engagé dans la mise en œuvre de l'objectif de production de 60.000 logements par an prévu par le S.D.R.I.F. et porté à 70.000 logements par an dans la loi relative au Grand Paris.

La recherche de l'intensification urbaine, la mise en place des contrats de développement territorial prouvent que l'enjeu de cette relance durable de la construction se situe principalement à l'échelle de la métropole.

Nous devons prendre ce problème à bras-le-corps sans attendre, en parfaite cohérence au sein de "Paris Métropole".

Alors que le marché immobilier n'a jamais été aussi tendu, l'effort de construction de logement social doit être maintenu, amplifié dans tous les arrondissements, mais aussi dans toute l'agglomération.

Partout où la loi S.R.U. n'est pas respectée, nous devons être là également avec une nouvelle autorité métropolitaine du logement pour forcer la main à ces maires récalcitrants.

Il faut rapprocher au mieux les lieux de vie, de travail et de loisirs, limiter l'étalement urbain et donc le temps de transport.

Il faut beaucoup de logement social, veiller à offrir des habitats de qualité.

"Paris Métropole" doit devenir l'outil citoyen que les Franciliens attendent.

M. MARTINS.

Considérer les politiques publiques pour nos concitoyens à l'échelle métropolitaine est une nécessité autant qu'une urgence. Les efforts engagés par la Ville de Paris depuis maintenant plusieurs années pour donner un souffle métropolitain à l'action publique ne peuvent être que salués. La métropole a besoin de projets concrets qui donnent

vie et sens à la réalité de l'action intercommunale. Les 30 projets de la communication vont dans le bon sens.

Je salue les initiatives en matière d'accueil des personnes âgées dépendantes, de métropolisation du Samu social et de coordination des politiques environnementales en particulier celles des canaux, la mutualisation des déchetteries, ou encore les politiques en matière de coordination de l'usage de l'eau.

Malgré tout la communication évite d'aborder les sujets qui fâchent, tels que l'harmonisation de la mutualisation fiscale, l'ambition d'un vrai Plan local d'habitat, ou l'adoption interne d'un Plan Climat.

Si nous n'avons pas le courage d'affronter ces questions difficiles avec nos partenaires, "Paris Métropole" restera l'organe des petites initiatives et non des grandes ambitions.

Le schéma institutionnel que vous nous proposez ne garantit pas pour Paris une parole plurielle, diversifiée à l'image de la diversité des opinions des Parisiens. La voix de Paris dans "Paris Métropole" ne peut être représentée uniquement par 51 % des Parisiens, et la place de l'opposition municipale dans "Paris Métropole" devra être repensée.

La réalité de la construction de la gouvernance métropolitaine ne peut se faire sans l'État, et sans le cadre de la loi.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je suis ouvert à ce que l'on peut faire pour que la diversité des opinions des Parisiens soit prise en compte dans notre démarche.

Mme DOUVIN.

Votre politique métropolitaine est à géométrie variable. Quand vous avez besoin de la dimension métropolitaine, par exemple dans le cadre du logement, vous proposez de créer une autorité organisatrice métropolitaine du logement.

Quand cette dimension vous gêne, vous pratiquez un parisianisme délibéré, notamment pour les voies sur berges, dont vous décidez seul l'aménagement.

Le rapport fouillé de M. CAFFET a le mérite de proposer des innovations et solutions risquées.

Dans cette communication, il y a un sujet absent, ce sont les transports.

Nous devons nous contenter de deux mesures bien secondaires : augmenter les couloirs de bus aux entrées de Paris, et aider les communes désavantagées à implanter des stations Autolib'.

L'absence des transports paraît d'autant plus étonnante que vous soulignez fréquemment

l'importance de la contribution de Paris au budget du S.T.I.F.

Il y a un curieux contraste à proposer d'un côté la suppression d'une autorité organisatrice pour les transports, et à vouloir en créer une pour le logement.

Un autre sujet absent de votre communication est celui de la sécurité alors que cette question est au cœur des préoccupations des habitants de la métropole et que la Ville, la métropole ont un rôle d'accompagnement à jouer.

Vous limitez vos propositions concernant la gouvernance à la promotion exclusive de "Paris Métropole". Vous ne touchez pas au millefeuille.

La faiblesse de vos propositions par rapport aux besoins et par rapport au défi à relever met bien en lumière le contraste existant entre la démarche de parole qui est la vôtre et celle des actes qui caractérise la mise en place du Grand Paris.

C'est à grande échelle avec des projets d'envergure et autour d'un projet commun qu'il faudra donner une réponse en matière de gouvernance. Je ne vois pas de grandes ambitions métropolitaines à la hauteur des besoins dans votre communication.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Le projet des voies sur berges a été soumis à "Paris Métropole" et à tous nos voisins. Ils ont tous donné un avis positif, sauf les Hauts-de-Seine.

Mme SACHS.

Nous déplorons la décision de dissoudre la commission "Paris Métropole" et doutons que la 8e Commission soit le lieu le plus adéquat pour rendre compte de l'avancée du dossier. Mais si l'opposition doit, pour faire passer ses idées, répondre à l'appel à contribution organisé en prévision de la Conférence internationale, nous le ferons.

Le projet Grand Paris et celui de "Paris Métropole" ont-ils la même ambition ? Et celle-ci est-il toujours de rechercher les points de croissance pour tirer le moteur de l'économie française ? Avons-nous toujours l'ambition de simplifier le millefeuille administratif de la Région/Capitale ? Le Grand Londres se découpe en trois niveaux de gouvernance globale et 24 locale, quand l'Ile-de-France a six niveaux supérieurs, 1.414 structures locales.

Aussi, serons-nous d'accord avec le sénateur CAFFET pour ne pas créer un nouveau machin ingérable.

Nous partageons votre sentiment que "Paris Métropole" arrive au bout de son action et que sa structure devait évoluer.

Le fonctionnement égalitaire de "Paris Métropole" est arrivé à ses limites et il convient effectivement de revenir sur le sacro-saint principe d'une collectivité, une voix. Nous savons d'expérience qu'une confédération dispose de pouvoirs restreints et d'une autorité faible, où la décision est celle du plus petit dénominateur commun. Est-ce adapté à l'efficacité de l'action ?

Qu'entendons-nous par "gouverner une métropole" ? Comment envisageons-nous sa représentation démocratique ? S'agit-il seulement de coordonner ou de fusionner les institutions existantes ?

Ne devrions-nous pas repenser le périmètre du Grand Paris dans le cadre d'un redécoupage global des régions françaises ? Comment repenser le rapport avec l'État, sachant que les grandes entreprises et les investisseurs privés sont essentiels dans la réalisation de grands projets métropolitains et qu'il faudra réinventer un nouvel équilibre entre l'État, les acteurs locaux et les acteurs privés ?

Se pose aussi la question de la légitimation démocratique de ce que doit être la démocratie métropolitaine.

Enfin, au sein de la hiérarchie des normes, où se situeraient ceux ou celui qui incarnera politiquement la région capitale, première région d'Europe ?

Nous n'écarterons pas définitivement la formule d'une communauté urbaine.

Créer un conseil de développement économique et durable, pourquoi pas ? Coordonner, c'est bien, mais impulser et rationaliser serait mieux.

En matière d'emploi et d'entreprises, les aides de toutes natures, comme tout ce qui relève d'un "small business act", doivent s'appréhender au niveau du Grand Paris.

La création d'un interlocuteur sur le modèle de "London first" favorise considérablement l'attractivité économique, surtout en période de crise.

Nous encourageons Paris à prendre le "leadership" du débat au sein de "Paris Métropole" comme nous soutenons sur le principe un projet de texte législatif relatif à la gouvernance du Grand Paris, mais nous ne validons pas votre postulat de constituer une confédération métropolitaine, et nous vous demandons d'ouvrir largement le débat au sein d'un espace dédié à toutes les sensibilités politiques de notre Conseil.

Mme TAÏEB.

La Droite parisienne est sans doute la première surprise de voir comment les communes, et pas seulement les communes de gauche, ont joué le jeu de la métropolisation.

"Paris Métropole" doit permettre aux Franciliens de résoudre les problèmes qui restent posés, à commencer par le logement.

Nous atteindrons le taux de 20 % de logements sociaux dans la Capitale en 2014, avec six ans d'avance sur le terme prescrit par la loi S.R.U.

Le problème du logement demeure immense, notamment au niveau francilien. La construction est en panne, la diversité de l'offre et des statuts résidentiels se réduit, le mal-logement persiste, l'hébergement d'urgence se concentre dans le cœur de la métropole et le parc locatif social reste très inégalement réparti.

Le secteur privé ne privilégie pas le locatif.

Ajoutons à cela la faiblesse des constructions neuves passées de 71.000 en 1970 à 47.000 dans les années 90, et à 31.000 début des années 2000.

La Région a réussi à inverser cette tendance depuis 2006, avec 39.000 constructions de logements annuelles mais que la situation juridique, administrative et institutionnelle ne lui a pas permis d'atteindre les 53.000 pour lesquels elle a œuvré avec détermination.

Le problème du manque de constructions est doublé d'un sérieux problème d'insalubrité. Au niveau de l'Ile-de-France, 200.000 logement, soit 6 % du parc privé, sont des logements indignes.

90 % du parc H.L.M. est concentré sur 15 % des communes, et 80 % des permis de construire relèvent aujourd'hui de 20 % d'entre elles.

Il serait bon que l'équilibre soit rétabli, enfin, entre Neuilly et Saint-Denis.

La compétence en matière de logement est répartie entre des acteurs trop nombreux et aux intérêts souvent divergents : l'État, les communes, les intercommunalités, les départements, la Région.

Il est donc temps de se coordonner pour répondre efficacement à cette crise du logement qui n'est pas près de se résoudre. La création d'une autorité métropolitaine du logement est une mesure importante.

Certaines réalisations commencent d'ores et déjà à gommer la frontière entre la petite couronne et la Capitale : des conventionnements en faveur du logement social, par exemple à Saint-Ouen, où Paris a cédé 6,2 hectares, ce qui a permis la création de 4.000 logements dont 40 % de logements sociaux, ou encore à Asnières afin de lui permettre d'atteindre les 20 % fixés par le S.R.U.

On se retrouve parfois face à un obstacle d'ordre juridique : celui du défaut d'intérêt à agir comme à Clichy-sous-Bois.

Les élus républicaines socialistes soutiennent avec force l'idée de créer une instance métropolitaine qui associerait l'ensemble des collectivités territoriales. Il serait intéressant que cette nouvelle instance puisse s'appuyer sur l'établissement public foncier régional d'Ile-de-France. Si nous réussissions à y rattacher l'ensemble des acteurs du logement, notamment la SOREQA, cela nous permettrait de lever cet obstacle juridique.

Cette instance permettrait aussi de rendre plus efficaces certaines initiatives politiques en la matière, comme le parcours résidentiel au sein du parc social.

Il serait temps que l'Etat prenne ses responsabilités pour la production de logements adaptés aux besoins et aux moyens des Franciliens.

M. DUTREY.

Aujourd'hui votre niveau de revenus détermine de plus en plus précisément le territoire sur lequel vous allez pouvoir habiter.

Aujourd'hui, on peut réellement parler d'une sorte de ségrégation spatiale.

Il y a 406.000 demandeurs de logements sociaux en Ile-de-France et pourtant la puissance publique est totalement en panne.

Les documents d'orientation, principalement municipaux sont absolument incohérents entre eux et empêchent toute politique efficace.

La juxtaposition des prérogatives de chaque collectivité transforme chaque projet de logement social en un véritable parcours du combattant.

Certains maires évitent à tout prix d'avoir plus de logements sociaux, voire en ne faisant que du logement intermédiaire.

Cette autorité du logement est une idée importante, essentielle, car il faut changer d'échelle pour faire face à cette crise.

Il faut trois choses pour faire du logement : de l'argent, des terrains, une réglementation.

Sur ces trois points l'autorité devra rassembler le maximum de prérogatives afin d'être parfaitement efficace. Un périmètre trop grand sur l'ensemble de l'Ile-de-France aurait, lui, une inertie telle qu'il serait absolument inefficace.

Je voudrais rendre hommage aux "maires bâtisseurs", qui combattent pour le logement social au quotidien, dans un contexte de désengagement total de l'Etat.

Mme SIMONNET.

Une vraie rupture a été opérée par notre Municipalité depuis 2001. Paris est une ville riche et se devait de penser les solidarités de territoires bien au-delà du périphérique. Autour de la porte des Lilas et de la porte de Vanves, la continuité spatiale a permis concrètement de changer la vie des habitants de ces quartiers populaires.

Nous souhaitons qu'une poursuite ambitieuse de la couverture du périphérique soit engagée.

Soutenu par la Droite de cet hémicycle, le Gouvernement est passé en force pour faire adopter le projet d'une société du Grand Paris, qui vise ni plus ni moins à déposséder les élus locaux de leur pouvoir de décision.

La société du Grand Paris n'est pas une collectivité territoriale de plus mais une instance "adémocratique" au service d'un projet libéral de mise en concurrence entre des pôles d'excellence.

Nous désapprouvons ce projet antidémocratique, antisocial et anti-écologique.

La réforme des collectivités territoriales et les politiques d'austérité se traduisent dans le même temps par des transferts de compétence et des gels de dotations de financement alors que nos collectivités doivent faire face à des besoins croissants.

Le projet alternatif de la société du Grand Paris, qui nous est présenté, est de créer une métropole multipolaire par le biais de la construction d'une confédération métropolitaine qui regrouperait des pôles métropolitains, c'est-à-dire des établissements publics, constitués par accord entre les E.P.C.I. Est-ce la seule et la meilleure alternative ?

Les deux rendez-vous politiques majeurs de cette année, présidentielles et législatives, nous donnent l'occasion de porter de grandes ambitions pour un autre modèle de société solidaire et écologique.

Le modèle de gouvernance prévoit une formation plénière réunissant les 200 élus actuels de "Paris Métropole" et une instance exécutive resserrée de 30 à 40 élus. Nous devons être plus critiques vis-à-vis des intercommunalités. Les citoyens n'y sont pas plus impliqués et, souvent, les transferts de compétence éloignent d'eux les processus de décision. On développe aussi souvent une multitude d'organismes chargés d'instruire les projets en autant de comités d'experts qui dessaisissent les citoyens et les élus de la possibilité de trancher démocratiquement les choix politiques.

Le développement des E.P.C.I. sur toute la France et les modalités actuelles des dotations de financement de l'Etat organisent de fait des mises en concurrence de territoires. La confédération permet de mettre un terme aux concurrences entre

les territoires de la métropole mais, hélas, pas à la concurrence avec les territoires extérieurs à notre métropole.

Le logement est la préoccupation première des habitants de la région Ile-de-France et de la zone dense. Certes, la création de la confédération métropolitaine permettra de collecter des fonds, d'engager des mécanismes de solidarité de transferts et de développer une solidarité de projets. Quel pouvoir aura-t-elle contre les villes qui se refusent à créer 20 % de logements sociaux ?

L'urgence est d'appliquer, par la loi, la réquisition et la baisse des loyers.

L'échelon régional n'est-il pas le plus pertinent pour repenser nos aménagements urbains dans un double souci écologique et social ?

Nous savons que le logement se développe en grande couronne et notamment en Seine-et-Marne, mais que l'emploi reste concentré en zone dense de la métropole parisienne : logement à l'Est, emploi à l'Ouest.

Réduire les inégalités spatiales qui accroissent les inégalités sociales ne peut se penser hors du cadre national, au risque d'accompagner la concentration des richesses à un bout et de délaisser les zones rurales et urbaines de l'autre, au risque d'accompagner l'étalement urbain.

Par le consensus, on ne pourra pas couper court au choix de plus de 144 communes d'Ile-de-France qui ont signé pour 12 années de DSP avec Veolia.

Pour résister à la logique libérale, c'est un référendum qui pourra nous permettre de casser l'appétit des prédateurs de type Veolia.

Il nous faut continuer absolument l'ensemble des coopérations, mais on doit poursuivre aussi ce débat sur quelle méthode de gouvernance et être convaincu qu'il faut absolument remettre le peuple aux commandes.

C'est aussi par la loi qui garantit l'égalité républicaine sur tout le territoire, que nous pouvons mettre en place un autre aménagement du territoire qui réponde aux enjeux sociaux et écologiques.

Nous n'avons pas forcément besoin de mettre en place un nouveau cadre qui éloignerait les citoyens des processus de décision.

Mme NAMY-CAULIER.

Personne ne peut être en désaccord sur la volonté de renforcer davantage les rôles moteurs de Paris et sa métropole dans la production des richesses de la France.

Malheureusement vos échecs pénaliseront durablement la métropole parisienne en matière d'innovation et d'attractivité, en commençant par les

instituts de recherche technologique pour lesquels le jury international, en mai 2011, n'a sélectionné aucun des projets franciliens.

Comment se fait-il que les villes et métropoles de Toulouse, Lyon, Metz, Valenciennes, Grenoble et Nantes aient présenté de solides projets et pas vous ?

Le pôle Paris Saclay que vous avez tant critiqué a réussi à doter le Grand Paris d'un I.R.T. là où Paris avait échoué l'an dernier.

Réjouissons-nous également de l'annonce par le Premier ministre de la sélection des campus de Saclay, Sorbonne Paris-Cité et Sorbonne Universités dans le cadre des initiatives d'excellence du grand emprunt, I.D.E.X.

A côté de ces dispositifs d'envergure, les propositions du Maire de Paris d'étendre l'expérimentation sur le mobilier urbain intelligent ou d'ouvrir le laboratoire "Paris Région Innovation" aux collectivités voisines semblent bien modestes.

L'échec de M. le Maire de Paris, en la matière est essentiellement lié à son entêtement persistant d'ignorer l'Etat investisseur comme partenaire privilégié dans les grands projets de métropolisation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Votre communication ne dit pas un mot sur le campus Paris Saclay qui transforme le plateau en un pôle scientifique et technologique pluridisciplinaire de dimension mondiale, comparable aux meilleurs campus mondiaux, comme le M.I.T., Stanford ou Cambridge.

Si nous voulons une métropolisation réussie en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est une logique à trois pieds qu'il convient de respecter : l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris.

La métropolisation en matière d'innovation et de recherche, telle que vous la concevez, reste trop à l'état de concept. Elle ne trouve aucune traduction sérieuse à la hauteur des enjeux dans vos actions.

M. DUBUS.

Alors que toutes les grandes métropoles françaises et européennes ont, dans les 20 dernières années, organisé leur gouvernance, Paris et l'Ile-de-France sont restées à la traîne.

Pour affronter la concurrence mondiale avec une masse critique suffisante, la plupart des grandes capitales européennes et mondiales ont regroupé leurs collectivités locales pour organiser leur développement, leur aménagement et la gestion de leurs services publics.

La faiblesse de la croissance en Ile-de-France ces 10 dernières années est l'une des conséquences de

cet empilement institutionnel.

Nous avons en Ile-de-France besoin d'une nuit du 4 août de notre gouvernance.

Une meilleure coordination de l'ensemble des interventions publiques, en particulier dans la zone dense de la métropole, est devenue indispensable et urgente si l'on veut réussir le Grand Paris.

Mais il n'y a pas de consensus sur les solutions et la présente communication n'y contribuera pas, d'où le vœu déposé par notre groupe.

La solution privilégiée par vous d'une confédération métropolitaine qui pourrait prendre la forme juridique d'un pôle métropolitain ne conduit pas à la constitution d'un vrai pouvoir d'agglomération en mesure de conduire des politiques publiques cohérentes.

On sait, dans l'histoire, ce qu'il est advenu des confédérations entièrement tributaires de la bonne volonté de leurs membres et au sein desquelles le plus petit dénominateur commun est la règle.

Sans compter dans votre schéma la mise aux oubliettes de la Région. Sans compter, alors qu'il s'agit de la région capitale, que l'État y est à peine toléré.

La définition d'un vrai pouvoir d'agglomération de la zone dense mérite un grand débat public avec tous les acteurs concernés dont l'opposition municipale. Elle mérite également une vraie volonté novatrice et non pas un bricolage.

Mme CHARNOZ.

Si ce débat a lieu aujourd'hui, c'est bel et bien parce que nous avons franchi des pas décisifs grâce à Paris qui a su dialoguer avec ses voisins et engager des actes concrets de coopération.

Nous sommes devant une nouvelle étape de la décentralisation qui doit se faire sous l'œil attentif et bienveillant de l'État. Un État non partisan, un État au service de tous, un État solide et juste.

Une nouvelle étape s'impose pour répondre aux inégalités sociales et territoriales, au défi de la solidarité, au défi du développement durable, et au défi de l'innovation et du développement économique.

Nous ne pouvons que constater actuellement la segmentation trop importante des politiques métropolitaines, notamment dans le domaine de l'emploi, de l'innovation, et du développement économique.

Dans de nombreux domaines, notamment celui du développement économique, les freins sont nombreux malgré les champs de coopération multiples au sein de la métropole.

Les coopérations sont de nature majoritairement bilatérales entre communes, intercommunalités, ou départements.

Les obstacles récurrents au développement d'une coopération plus large tiennent autant à l'héritage historique qu'à la place particulière de l'Ile-de-France dans l'économie nationale. La décentralisation inachevée se conjugue avec une logique fortement concurrentielle des territoires.

Le développement économique politique structurant pour la Région doit dépasser le cadre institutionnel et s'appuyer sur une nouvelle gouvernance réformée dont "Paris Métropole" doit être le berceau et le creuset. La gouvernance doit s'adapter à la question qu'elle porte.

Deux solutions sont possibles : l'approfondissement des politiques coopératives quand elles existent et la constitution d'une véritable interface entre les entreprises et les décideurs publics sur le modèle d'une agence qui pourrait prendre le nom de "Conseil de développement économique et durable".

Ce conseil de développement économique et durable, porté par les 30 propositions, devra répondre à une triple finalité :

identifier les intérêts communs ou divergents.

définir les stratégies et les priorités, et les politiques à mettre en œuvre.

favoriser les implantations de jeunes entreprises, attirer les investisseurs étrangers, et établir une sorte de planification souple sur le modèle du "softlaw".

En parallèle de cet outil stratégique, nous devons poursuivre nos contributions au développement collectif, comme l'ouverture du laboratoire Paris Région Innovation aux autres collectivités qui le souhaitent, le recensement des friches pour accueillir les métiers d'art, l'établissement d'un plan hôtelier pour maintenir notre attractivité touristique, sans oublier nos valeurs comme la solidarité au travers de notre engagement pour l'insertion professionnelle de tous, et surtout des plus jeunes frappés de plein fouet par la crise.

Il s'agit de mettre en place une des préconisations de la MIE sur l'insertion professionnelle des jeunes, un forum métropolitain pour l'emploi des jeunes.

Mme DUMAS.

Je suis ravie de votre communication s'agissant des métiers d'art.

Le Premier Ministre m'a confié une mission fin décembre 2011 pour l'organisation d'une exposition internationale à Paris sur les métiers d'art. Je

compte bien sûr sur le soutien de la Ville dans cette tâche importante.

Nos métiers d'art et d'excellence restent l'un des vecteurs d'influence majeurs de la France dans le monde.

Ces filières traditionnelles contribuent au développement du tourisme en France. Il importe de soutenir et de développer activement ces filières qui sont un maillon essentiel de la diffusion de notre modèle culturel dans le monde.

Le rapport que j'ai eu l'honneur de remettre au Premier Ministre en 2000 a permis une prise de conscience jusqu'au plus haut niveau de l'État, de la nécessité de défendre et de développer ces métiers.

Ces 10 dernières années, le secteur des métiers d'art français a connu de profondes mutations, avec une concurrence accrue sur les marchés internationaux. Heureusement, une réelle prise de conscience des pouvoirs publics permet un indispensable sursaut en faveur des métiers d'art.

Cette crise qui a certes fragilisé certains ateliers traditionnels a aussi permis de susciter l'apparition de nouveaux modes de production, de nouvelles perspectives de développement. Si pour ces métiers le geste de la main reste primordial, l'avenir de l'excellence française passe aujourd'hui nécessairement par l'intégration des nouvelles technologies, la recherche d'une créativité constamment renouvelée, également l'apport du design.

Cette mutation doit nécessairement être intégrée dans le cadre de la métropolisation des politiques publiques en faveur des métiers d'art.

Dans le cadre du projet du Grand Paris, je continue de soutenir activement l'installation d'un pôle de la création en Seine-Saint-Denis qui concentrera, sur un même territoire, les entreprises des métiers d'arts et les écoles de création.

C'est une bonne chose de vouloir recenser les friches disponibles mais ce serait aussi une bonne initiative que de promouvoir la création d'une ambitieuse et novatrice université française des métiers d'art.

Avant de produire, d'exposer et de diffuser leurs créations, les artisans ont d'abord besoin de lieux où se former et où se professionnaliser. La Ville de Paris s'honorerait à créer, dans le cadre du campus Condorcet au Nord Est de Paris, cette université des métiers d'art.

L'image de Paris est étroitement liée à l'histoire et au développement des métiers d'art. Nul ne conteste que Paris aurait beaucoup à perdre avec le départ ou la disparition de ces métiers de haute technicité.

L'université de Bordeaux a su faire une place à l'œnologie, celle de Tours à l'Institut européen d'histoire des cultures et de l'alimentation. Pourquoi la métropole parisienne, berceau des métiers d'art, ne ferait-elle pas une place à ce pôle de la création ?

La création d'une université contribuerait à favoriser l'insertion professionnelle de nos futurs diplômés, via un rapprochement avec un secteur économique en pleine expansion.

Avec ce projet, vous détenez une des clés du rayonnement international de la métropole.

M. CARON-THIBAUT.

La politique métropolitaine de Paris a pour objectif de tisser des coopérations avec les communes participant et bénéficiant de la proximité de la capitale afin de mettre fin au couperet géographique que constituent les frontières parisiennes.

Afin de répondre aux problématiques du grand âge et de l'augmentation du nombre de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer, Paris s'est lancée dans une politique de restructuration des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, gérés par le C.A.S.V.P, et a ouvert un chantier de création de 300 places en accueil de jour. Quatre de ces E.H.P.A.D. sont installés en Ile-de-France et accueillent des seniors franciliens.

Cette mixité d'accueil fonctionne très bien et un début de dialogue social se constitue avec les communes concernées.

Il serait incompréhensible que nos accueils de jour, en particulier ceux situés au niveau des portes de Paris, soient fermés aux seniors au-delà du périphérique.

Cette question de l'accueil des seniors dépendants se confronte inexorablement à la question du foncier à Paris et de la capacité financière des communes limitrophes.

Si les conditions d'accueil sont mutualisées, le financement ne l'est pas puisque chaque conseil général définit lui-même ces aides extralégales. De ce fait, les coûts d'hébergement pour les familles ne sont pas les mêmes dans le même établissement, selon leur origine au sein de la même région. "Paris Métropole" doit donc poursuivre cette coopération qui change déjà la vie de nombreux Franciliens.

La question de la grande exclusion urbaine à travers la métropolisation des Samu sociaux est un sujet qu'il nous faudra traiter dans ce cadre. Il ne s'agit pas de créer un seul Samu social, unique à l'échelle de la région, mais de faire travailler ensemble les acteurs déjà existants sur des bases communes et des objectifs partagés.

De nombreux sans-abri ont été récemment envoyés pour être hébergés en banlieue sans

coordination. Cette situation de tension, qui amène souvent à un traitement brusque, est le fruit d'une augmentation du nombre de sans-abri en Ile-de-France.

Nous n'avons de cesse de réclamer à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le financement et une meilleure répartition des places en région, la population SDF étant naturellement mobile.

En attendant un changement d'orientation, nous avons soutenu la constitution au sein du Samu social d'un pôle d'hébergement et de réservation hôtelière afin de mieux coordonner l'hébergement d'urgence et de maîtriser son coût et sa qualité.

Ce dispositif est à régionaliser, ce qui nous permettrait d'objectiver notre diagnostic sur la localisation des structures et sur les nécessaires efforts de solidarité, pour mieux les répartir sur le territoire.

La question sociale est par essence métropolitaine car les mobilités des publics et les problématiques humaines ne connaissent pas de frontières administratives.

Mme DATI, maire du 7e arrondissement.

La crise économique qui frappe actuellement l'Europe s'ajoute à une crise structurelle spécifique à l'Ile-de-France, qui est la crise du logement, la pénurie d'équipements et un manque de croissance, puisque celle de notre région est moitié moindre que celle par exemple du grand Londres.

Nos ressources sont bloquées ou mal employées en raison de leur inégale répartition, conjuguées au morcellement de l'agglomération et à l'éparpillement des centres de décision.

Le projet du Grand Paris est effectivement fondé d'abord sur des projets plutôt que sur la gouvernance, parce que les projets sont très longs à sortir de terre et perdent du temps.

Votre choix que le syndicat "Paris Métropole" évolue vers une structure de type pôle métropolitain, apparaît comme le moins ambitieux, celui qui préserve avant tout les prérogatives des élus, des institutions en place, à commencer par celles de la Région.

Il serait angélique de croire que ce modèle de gouvernance pourrait reposer sur la mise en commun des bonnes volontés de chacun.

Sans structure métropolitaine, dotée de réels pouvoirs, les projets métropolitains seront toujours limités au cumul des intérêts particuliers des échelons inférieurs. Seule une structure forte peut être en mesure d'imposer des projets ambitieux hors du consensus général. Ce fut le cas de l'Etat quand il a créé la société du Grand Paris.

En guise de politique métropolitaine, finalement vous nous proposez une agrégation de petits projets. Il n'est pas raisonnable d'écarter l'opportunité de créer une vraie métropole même si cela implique de renoncer à certains de nos pouvoirs.

M. MANSAT, adjoint, rapporteur.

A l'exception de la communauté urbaine, je constate que le groupe U.M.P.P.A., à part une formule vague : "créer une métropole", n'a émis aucune proposition, à l'exception de critiques sur le manque d'ambition de cette communication.

C'est maintenant que le débat s'ouvre. C'est maintenant que nous avons atteint une certaine forme de maturité métropolitaine.

Nous proposons pour avancer une voie crédible et réaliste.

La crédibilité commence d'abord en interne : travailler à une véritable exemplarité métropolitaine, c'est bien le sens des 30 propositions.

J'ai entendu dans l'intervention de M. CAFFET la défense et l'illustration par avance de la communication du Maire.

C'est au quotidien que se construit la métropole. Ce sont des centaines d'actes de coopération qui construisent cette métropole et lui donnent du sens.

Cette contribution du Maire de Paris s'inscrit dans un débat qui est largement ouvert à toutes échelles.

Le statu quo actuel, le statu quo institutionnel n'est pas possible. La gouvernance n'est pas une fin en soi : elle est au service d'un projet pour la métropole. Parler de gouvernance, c'est d'abord se donner les moyens collectifs pour répondre à des défis qui sont ceux de toutes les métropoles, relever le défi d'une métropole solidaire, se donner les moyens à la bonne échelle sur quelques politiques stratégiques et prendre acte de l'existence d'une métropole multipolaire.

Comme M. CAFFET l'a parfaitement illustré : "il faut toujours plus de coopération". Il y a un faux débat autour de l'idée de la simplification et de la rationalisation : la métropole est une chose extrêmement complexe qui ne se réduit pas à quelques principes simples et quelques schémas simples. C'est au contraire à cette exigence de complexité que nous devons répondre en agissant là où la coordination à l'échelle métropolitaine est indispensable. La nécessité de trouver une forme de coordination à la bonne échelle s'impose de toute évidence avec notamment la mise en place de procédures en lien avec l'Etat, qui permettraient à l'autorité métropolitaine de se substituer aux collectivités défailtantes.

L'attractivité économique, l'attractivité touristique n'a pas été évoquée mais elle en fait partie de façon extrêmement importante, de même que l'innovation et la recherche, les questions du climat, le Samu social d'échelle métropolitaine.

Une communauté urbaine détruirait la plupart des syndicaux interdépartementaux ou intercommunaux existants et surtout ne sera pas du tout à la bonne échelle. Ne créons pas, par cette nouvelle communauté urbaine, une nouvelle frontière avec la grande couronne.

Enfin, une communauté urbaine serait, d'une certaine façon, un "gargantua institutionnel". On se demande comment gérer, par exemple, la proximité, à l'échelle de 8 millions d'habitants.

Une confédération suppose une loi spécifique pour la gouvernance de la métropole parisienne et la transformation de "Paris Métropole".

"Paris Métropole", c'est une réussite, c'est une culture métropolitaine qui s'est affirmée. "Paris Métropole" reste un syndicat d'étude qui ne peut, en l'état de ses statuts, exercer des compétences d'orientation et d'action. Le fonctionnement égalitaire de "Paris Métropole" trouve aujourd'hui sa limite, quand 200 collectivités sont rassemblées.

L'idée est donc d'identifier des étapes à travers lesquelles "Paris Métropole" pourrait acquérir cette légitimité. Pour conforter cette légitimité démocratique, il pourrait être créé une double assemblée : une assemblée constituante, d'une certaine façon, et un Exécutif puissant et dynamique.

M. LE MAIRE DE PARIS.

L'assemblée des 200 collectivités de "Paris Métropole" pourrait jouer le rôle d'une assemblée délibérative, face à une assemblée exécutive plus restreinte.

Au travers de ces échanges, nous avons acquis une certaine crédibilité auprès de nos collègues de Droite et de Gauche dans l'agglomération parisienne, dans la métropole.

La démarche que je choisis est une démarche de concertation avec tous les élus légitimes de la métropole parisienne.

Je demanderai à M. MANSAT d'informer, bien sûr, les groupes du Conseil de Paris des réactions de nos collègues et de la manière dont on peut continuer à avancer.

Débat sur l'aménagement des voies sur berges.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Dans le contrat présenté aux Parisiens en 2008 par notre équipe municipale, figurait l'idée de réaménager les voies sur berges.

Nous avons donc engagé une démarche rigoureuse qui a amené le Conseil de Paris à voter à quatre reprises, aux différents stades de la procédure, un projet de rénovation des bords de la Seine.

Cette initiative conduite en concertation avec les Parisiens devait entrer en vigueur sur les deux rives de la Seine dès cet été.

Or le 12 janvier dernier, par une intrusion stupéfiante, le Premier Ministre me signifiait par courrier sa décision de bloquer le projet sur la Rive gauche entre le pont Royal et le pont de l'Alma.

M. FILLON méprise les élus du peuple de Paris, leur légitimité et le mandat qu'ils ont reçu des citoyens.

Il ignore même ses propres services, ceux de l'Etat, avec qui nous avons travaillé en bonne intelligence sur ce dossier toutes ces dernières années, qu'il s'agisse de Port de Paris, de l'Architecte des Bâtiments de France, du Préfet de police ou du Préfet de Région.

Nous avons accepté de prendre en compte les deux réserves posées par la commission d'enquête.

Mêlant avec un cynisme déconcertant ses ambitions personnelles et sa charge d'Etat, le Premier Ministre a pris l'initiative de bloquer sans motif véritable un grand projet de notre collectivité.

C'est une façon archaïque de faire de la politique, mise au service d'une conception anachronique de la métropole.

Je réaffirme notre intention d'honorer notre parole et de rendre les bords de la Seine aux Parisiens et aux amoureux de Paris.

Mais nous nous situons, bien sûr, dans la légalité et nous prenons acte, avec regret mais aussi avec détermination, de la situation ainsi créée.

Cela signifie dans l'immédiat concrètement deux choses :

- Rive droite, dès la fin de la prochaine édition de "Paris Plage", au sortir de l'été 2012, la voie autoroutière sera transformée en boulevard urbain digne de ce nom. Ce boulevard comprendra six traversées piétonnes protégées par des feux : deux au niveau des passerelles piétonnes Debilly et Léopold-Sédar-Senghor, et quatre sur les quais bas.

- Une promenade sera aménagée de l'Hôtel de Ville au bassin de l'Arsenal.

- Rive gauche, nous sommes bien décidés à faire aboutir notre projet dans les conditions prévues, en nous mettant en situation de livrer les deux kilomètres et demi de berges réaménagées, mais, hélas, en les différant au printemps 2013.

Nous saisissons Port de Paris avant l'été prochain d'un projet de convention et nous travaillerons pour cette année à des expérimentations d'animation culturelle, sportive ou destinées aux enfants.

Nous ne pourrions malheureusement pas le faire aux endroits prévus et notamment dans le 7^e arrondissement, mais nous réfléchissons à des façons de remettre dès cet été, malgré l'obstruction, de la vie sur les berges de la Rive gauche.

M. BROSSAT.

Ce débat est l'occasion de rappeler notre attachement au projet de réaménagement des voies sur berges.

Le veto du Premier ministre est scandaleux car ce projet a fait l'objet de quatre votes au sein du Conseil de Paris.

Il s'agit d'un coup de force, car tout indique que les Parisiens soutiennent très majoritairement ce projet.

Il s'agit d'un coup de plus contre la démocratie locale, de la part d'un Gouvernement qui n'a eu de cesse depuis cinq ans de martyriser les collectivités locales.

La conception de la ville que défend François FILLON, c'est la voiture, encore la voiture et toujours la voiture.

C'est une conception de la ville datée, ringarde, périmée et qui sent la naphthaline.

Vous n'êtes rien d'autre que l'Automobile Club de Paris.

Le Premier ministre ne connaît rien à Paris, rien aux Parisiens, rien à l'évolution des mentalités à Paris.

Manifestement, le Premier ministre n'a pas très bien compris où il a atterri.

Nous avons la légitimité du suffrage universel et c'est ce qui nous donne la force de faire aboutir et de faire réussir ce projet.

M. LAMOUR.

La colère de M. BROSSAT est à géométrie variable.

Vous avez réduit le débat sur la métropole à sa plus simple expression, pour vous ménager un temps suffisamment long et lancer à nouveau une attaque en règle contre l'État.

Le réaménagement des voies sur berges a déjà été débattu ici.

Quant à la question juridique de la propriété des voies, nous l'avons soulevée dès que nous avons eu

connaissance de votre projet, mais vous en avez fait fi et, aujourd'hui, elle vous revient comme un boomerang.

L'aménagement des voies sur berges ce n'est pas une question d'opposition entre les modernes et les ringards, mais la confrontation de deux visions de la métropole, et de deux conceptions de l'action publique, l'une portée par le dogmatisme, la vôtre, l'autre faisant preuve de pragmatisme.

En 2008, vous aviez proposé aux Parisiens, c'est vrai, de réaménager les voies sur berge.

Mais il y avait un double préalable : la baisse de la circulation et le développement significatif des transports en commun.

Qui peut dire que Paris est aujourd'hui moins encombrée ?

Le RER C ou la ligne 1 offrent-ils une solution crédible pour les déplacements le long de la semaine ? Non.

Vous n'avez pas hésité à présenter à la presse, dès avril 2010, un projet ficelé dans le secret de votre cabinet. Seule concession, un simulacre de débat en Conseil de Paris, sans aucune possibilité d'amender.

Partant du postulat qu'un tel aménagement n'avait de sens qu'à l'échelle de la métropole, nous vous avons demandé de saisir l'Atelier international du Grand Paris.

Proposition balayée d'un revers de main au profit du projet peu ambitieux de l'APUR, qui vous pose d'ailleurs bien des problèmes aujourd'hui, visant finalement à rendre permanent Paris Plage sur quelques kilomètres de berge intra-muros.

Sceptique au vu des études d'impact se limitant à l'hypercentre de Paris, nous vous avons proposé d'expérimenter votre projet.

Le Préfet de police a lui-même demandé "un test de réalité".

Il a en responsabilité émis des réserves quant à la continuité, la fluidité et même la sécurité de la circulation, liées à ces aménagements. Les craintes unanimes du monde économique, les 78 % d'observation défavorables lors de l'enquête publique, les fortes inquiétudes des élus de la métropole n'ont pas non plus ébranlé votre volonté de faire passer en force votre projet.

A aucun moment, vous n'avez voulu envisager ses conséquences négatives, obnubilé par votre guerre aux voitures. A aucun moment vous n'avez cherché de solution susceptible d'être plus consensuelle. Pressé comme vous l'étiez de répondre à votre seul objectif : offrir un espace

ludique aux Parisiens, un "Paris Plage" à l'année, et punir les automobilistes.

Et aujourd'hui c'est la grosse colère, vous n'acceptez pas que l'État, propriétaire du domaine fluvial partout en France, donc propriétaire des berges de Seine, s'oppose à votre projet en l'état.

La lettre que vous a adressée le Premier ministre ne fait que mettre en lumière l'ensemble des zones d'ombre et réserves déjà émises depuis des mois. Elle vous rappelle surtout que votre qualité de maire ne vous confère pas la capacité de décider de tout et tout seul sur le territoire de la capitale.

Le passage en force a échoué, mais vous avez tout en main pour en sortir : au titre de l'expérimentation demandée, accepter de travailler à une réversibilité des aménagements, car il est indispensable de pouvoir rétablir la continuité de la circulation en cas de paralysie avérée du cœur de la métropole, et les usagers doivent pouvoir tester en temps réel les conséquences de cette fermeture des voies sur berge.

Il faut procéder à une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et non décider seul.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Nous avons une grande différence de culture démocratique, puisque vous considérez qu'il est légitime que le pouvoir d'État empêche une collectivité locale d'aménager l'urbanisme comme les électeurs l'ont décidé, et serve de relais à une minorité du suffrage universel.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Nous prenons acte de votre décision de reporter la fermeture des voies sur berge, sur la rive gauche, au printemps 2013.

Je relève que Mme HIDALGO nous dit que la piétonisation des quais bas n'aurait donc un intérêt qu'aux beaux jours, soit exactement ce que nous disons depuis le début, quel aveu !

Nous voilà enfin dans la vérité, c'est la thrombose annoncée toute l'année pour un projet saisonnier.

Dans ce froid, le caractère purement récréatif du mikado géant et des autres attractions paraît un peu givré.

Il y a des raisons objectives à reporter ces aménagements. Ce n'est pas le fait d'une volonté arbitraire, mais un principe de responsabilité et d'intérêt général qui devrait tous nous réunir.

Où est l'offre de transport en commun alternative et simultanée dont vous aviez fait la promesse, qui devait être une condition préalable ?

Où sont les études précises et complémentaires demandées par M. HUCHON et les maires des communes limitrophes sur les capacités d'absorption et de report de trafic ?

Que faites-vous des vrais gens qui travaillent et s'entassent tous les jours dans les RER A, B et sur la ligne 13 du métro ?

Le commissaire enquêteur a certes émis un avis favorable, mais son rapport notait que "les imprécisions relevées sur les usages et les aménagements ne permettent pas d'apprécier avec précision la pertinence du budget affecté à ce projet" et soulignait la nécessité "de renforcer dans les plus brefs délais l'offre de service des transports collectifs".

L'État est parfaitement dans son rôle lorsqu'il veille à ce que la capitale préserve les conditions de son dynamisme, et de son ouverture sur le Grand Paris.

Le projet "Delano-parisien" se focalise sur l'hyper-centre de la capitale, en évacuant totalement la vision métropolitaine.

C'est une réflexion globale sur la Seine avec tous les partenaires franciliens, qui aurait dû être engagée pour construire ensemble un projet d'envergure.

Cette absence de réflexion globale est d'autant plus préjudiciable qu'elle conduit à des contradictions.

Ainsi, pendant que vous entendez mettre fin aux voies express, un doublement des voies est prévu depuis l'île Séguin sur la R.D.7 et la R.D.9.

Autre problème qui découle de ce défaut de conception : l'absence de complémentarité entre votre projet d'aménagement des berges de Seine et le projet de relance de Voguéo.

La nouvelle expérimentation de Voguéo n'a pas non plus prévu de compatibilité logistique avec le fret pour les escales.

Une vision globale raisonnée et concertée de valorisation de la Seine aurait pourtant permis d'intégrer le développement à grande échelle du fret fluvial.

Votre projet n'est pas bon parce qu'il va à l'encontre de l'esprit métropolitain.

M. CAFFET.

Le refus de M. FILLON d'autoriser la reconquête des voies sur berge de la rive gauche est symptomatique des relations qu'entretient ce gouvernement avec les collectivités territoriales.

Il est révélateur d'un refus quasi-systématique de voir l'échelon local rester maître de ses décisions.

Érigées depuis 1967 en lieu dédié à la circulation automobile, les berges de Seine ont vocation à redevenir ce qu'elles ont toujours été : un lieu de vie unique au milieu d'un site unique.

Ce projet, nous l'avons mené collectivement, le plaçant avec constance sous le signe du partenariat avec la Préfecture de police, la Préfecture de Région ou l'établissement public Port de Paris.

Le refus de M. FILLON n'est pas dicté par la réalité de ce dossier. Il évoque les attentes de la commission d'enquête publique relative à la réversibilité des aménagements et à la nécessité de préserver l'activité portuaire.

Or, toutes ces réserves ont bel et bien été prises en compte.

Il prétend aussi que le projet souffrirait d'un manque d'études concernant le report de circulation alors que celles-ci ont été menées par la Ville de l'été 2010 au printemps 2011, et validées par les services techniques de l'État.

Ce refus participe en réalité d'un mouvement de plus grande ampleur visant à systématiquement affaiblir la collectivité parisienne.

Outre la confusion des rôles dont se rend coupable M. FILLON, à la fois chef de Gouvernement et candidat aux législatives, ce sont deux conceptions de l'espace urbain et de la légitimité démocratique locale qui nous opposent.

Les grandes villes mondiales ont changé de visage depuis les années 70.

Leurs habitants défendent une vision renouvelée de leur espace et de son occupation, offrant les mêmes opportunités à toutes les activités, loin d'une ville au seul service de ses voies de communication, surtout lorsque moins de la moitié de ses habitants dispose d'un véhicule.

Lorsque le Conseil de Paris s'est prononcé par quatre fois sur ce dossier, il n'est pas acceptable de balayer l'expression d'une assemblée locale démocratiquement élue.

Nous nous réjouissons de la détermination de la Municipalité à mener à bien ce projet malgré les obstacles et les manœuvres du Premier Ministre candidat.

M. BAUPIN, adjoint.

Il convient de considérer la décision du Premier Ministre pour ce qu'elle est : une décision emblématique de l'image que M. FILLON tient à donner de lui-même.

Sur le fond, indéniablement, la décision du Premier Ministre est conforme à la doctrine

défendue depuis 11 ans par le groupe U.M.P.P.A., c'est-à-dire : "Uniquement Motivé par la Priorité, Partout, à l'Automobile !"

Depuis 11 ans, il s'est opposé à toutes les initiatives ou presque de la Municipalité, permettant de reconquérir l'espace public et d'améliorer la qualité de nos concitoyens. M. FILLON a tout juste un demi-siècle de retard.

Il y a quelques jours, sans doute soucieux de dépoussiérer l'image de l'U.M.P.P.A., il promouvait un supposé plan national vélo, ne regroupant, après dix ans d'inaction et à quelques semaines des élections, que des décisions déjà prises et des promesses sans lendemain.

Entre un plan hypothétique et une décision qui affirme la primauté de l'automobile sous tout autre moyen de transport, les actes disent bien plus que les discours.

En instrumentalisant la loi, qui a transféré les compétences de voirie à la Ville de Paris mais maintenu une compétence de la Préfecture uniquement sur les enjeux de sécurité, et en exerçant un droit de veto discrétionnaire sur une décision municipale, le Premier ministre a contourné l'esprit de la loi et a réalisé un véritable coût de force contre la démocratie locale.

Il est plus que jamais nécessaire de reconnaître la municipalité parisienne comme une municipalité de plein droit.

Ce dispositif est d'autant plus archaïque qu'en donnant le dernier mot à la Préfecture de police, il affirme de fait une prééminence de l'automobile sur la qualité de vie.

La décision de M. FILLON signe donc bien une conception non seulement ringarde de l'aménagement des villes mais aussi jacobine des rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

Le caractère politicien de la décision du candidat U.M.P. de la deuxième circonscription parisienne n'a échappé à personne. En bloquant un projet d'envergure parisienne au nom de quelques dizaines d'électeurs, M. FILLON a mis en évidence qui est sa clientèle privilégiée.

M. MARTINS.

Bien que M. le Maire ait été un peu prompt à annoncer le projet des voies sur berges en 2008, comment se fait-il que le Premier ministre, normalement bien informé, ne découvre ce projet et la nécessité d'y réagir qu'en janvier 2012 ?

Il y a évidemment un problème démocratique, illustration d'une situation politique qui dure depuis trop longtemps à Paris.

On est, une fois de plus, dans l'illustration stérile d'un camp contre l'autre, du "moi, à la tête de l'Etat je vais prendre des décisions qui vont aider mes amis de la même majorité politique que moi, et en l'occurrence de la même minorité politique que moi, pour ce qui concerne Paris.

M. le Maire de Paris ne peut pas décider seul des voies sur berges car une partie du domaine appartient à l'Etat, mais dans le même temps l'Etat ne peut pas décider seul d'entraver un projet qu'en effet le Maire de Paris est légitime à mener en tant qu'exécutif municipal parisien ayant reçu la majorité des voix de nos concitoyens.

Je regrette, une fois de plus, cette guéguerre Etat-Ville de Paris, cette guéguerre Droite contre Gauche qui entrave les grands projets de la Ville de Paris et je constate que la dernière fois que la Droite et la Gauche ont été d'accord à Paris, c'est pour s'entendre pour ne pas poursuivre l'ancien Maire de Paris dans le procès des emplois fictifs.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Le projet a été présenté aux Parisiens dans le cadre des élections municipales et il faut accepter le verdict des urnes.

Nous avons répondu aux réserves, notamment sur la réversibilité.

Il n'y a pas de guéguerre entre l'Etat et la Ville, car quand je suis sollicité pour accompagner des projets et que la Ville est respectée, je suis extrêmement constructif, par exemple sur le tribunal de grande instance aux Batignolles, la Philharmonie ou Balard.

M. LE PRÉFET DE POLICE.

A chaque fois que j'ai pris la parole ici même sur le projet de réaménagement des voies sur berges, que ce soit à l'ouverture de la consultation publique, au démarrage de l'enquête publique, ou encore avant le vote de la déclaration d'utilité publique du projet en décembre dernier, je me suis toujours efforcé de le faire dans un double état d'esprit : une volonté de pragmatisme, mais également la conscience de nos responsabilités.

En juillet 2010, j'avais salué la réflexion qui accompagnait le projet de réaménagement des voies sur berges, mais peu de temps après, en février 2011, j'ai rapidement fait savoir à l'issue de nombreux échanges techniques, entre les services de la Ville et ceux de l'Etat, que le projet tel qu'il était conçu rive droite ne soulevait aucune objection de principe.

Avant même le début de la consultation publique, j'ai cependant estimé de mon devoir d'avertir rapidement et solennellement les membres de cette Assemblée des risques de congestion que faisait courir la fermeture des quais Rive gauche, notamment en amont du carrefour de la Concorde.

Au fil des mois, les aménagements de voirie de nature à lever certaines réserves initiales ont été présentés. De même, des mesures destinées à amortir l'impact du projet sur le trafic automobile ont été soumises à mes services.

Pour autant, toutes les incertitudes initiales n'ont pas été levées.

J'ai regretté devant vous qu'un déploiement progressif des aménagements par phases successives n'ait pas prévalu. L'idée d'une expérimentation ou d'un "test de réalité" n'a pas non plus recueilli l'assentiment de votre Assemblée.

Dans l'incapacité d'écartier a priori tout risque de congestion, j'ai été conduit à demander l'inscription dans les conventions entre la Ville et l'Etat d'un principe de réversibilité. La pertinence de cette position a été reconnue par les commissaires enquêteurs.

En portant une attention attentive à ces réserves et à ces recommandations, en souhaitant que des compléments techniques soient apportés aux différents points soulevés par les commissaires enquêteurs, l'Etat a agi conformément aux prérogatives que la loi confère au propriétaire des parcelles en question.

Le Premier Ministre "sans renoncer une fois pour toutes à donner un caractère piétonnier aux berges de la Seine, ne sollicite des précisions et des études complémentaires que sur des points ayant fait l'objet de réserves ou de recommandations de la part des commissaires enquêteurs". Ce faisant, l'Etat est dans son rôle.

S'il est maintenu, dans ses formes actuelles, sur la Rive gauche, le projet de réaménagement des voies sur berges devra faire l'objet d'échanges complémentaires sur ces points précis entre les services de la Ville et ceux de l'Etat. Cela supposera notamment que les conditions de recours à la clause de réversibilité soient précisées mais également que la portée dans le temps et dans l'espace de ce principe soit définie. Un travail complémentaire sur les questions de pollution et de temps de trajet sera également utile.

A aucun moment de nos échanges depuis deux ans, il ne me semble avoir passé sous silence les préoccupations que le projet de réaménagement des voies sur berges a fait naître en matière de fluidité du trafic. Pour les échanges techniques complémentaires à venir, la Préfecture de police saura se montrer à la hauteur des enjeux.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Je veux effectivement donner acte aux services de la Préfecture de police de leur concours intelligent, technique sur toutes les questions que nous avons travaillées ensemble.

Le projet que nous portons donnait une occasion de développement supplémentaire à Port de Paris.

Mme HIDALGO, première adjointe.

La lettre du Premier Ministre qui nous bloque résulte sans doute d'un manque d'information. Bon nombre des questions qui sont posées dans sa lettre (la réversibilité, les enquêtes sur la circulation qui devraient être d'une grande fiabilité) sont déjà résolues.

Le Premier Ministre est mal inspiré sans doute parce qu'il n'a absolument aucune vision de ce que peut être une métropole durable, de ce qu'est l'écologie urbaine.

Sur l'amélioration des transports en commun, nous ne l'avons pas attendu mais les choses avancent.

La Ville a respecté toutes les procédures légales, elle a fourni tous les éléments d'étude qui ont été validés pas à pas par les services de l'Etat.

Nous nous sommes conformés aux procédures réglementaires, notamment celles du Code de l'urbanisme, en organisant une concertation préalable qui a mobilisé beaucoup de Parisiens et de Franciliens. Nous avons fait une étude d'impact extrêmement fouillée et l'enquête publique a été portée à dix semaines au lieu des quatre semaines réglementaires. Nous avons eu des discussions fécondes avec tous les services de l'Etat et, bien sûr, ceux de la Préfecture.

Nous avons même consulté les architectes du Grand Paris et de l'AIGP qui, tous, ont considéré qu'il s'agissait d'un projet parisien, et qui l'ont jugé positivement.

Nous avons eu des avis favorables de l'Autorité environnementale placée sous l'autorité du Préfet de Région - et un avis favorable aussi de la commission d'enquête qui a fait état des réserves sur lesquelles le Maire s'est exprimé, mais la réversibilité du projet est garantie, tout comme le demandait la commission d'enquête.

Le travail que nous avons fait avec Port de Paris, et notamment le schéma directeur du développement du port de Paris, est totalement calé sur celui des voies sur berges. Notre projet devrait faire gagner plus de 1 million d'euros de recettes au Port de Paris parce qu'il permet une exploitation économique, notamment au port du Gros Caillou.

Les études de circulation, dit-on, devraient être réalisées, mais, lorsque nous avons travaillé avec la Préfecture de Région, nous nous sommes mis d'accord sur une méthodologie.

D'ailleurs, le 23 juin, vous avez écrit, Monsieur le Préfet, à la Ville pour indiquer que la

méthodologie sur laquelle nous nous étions arrêtés était satisfaisante et que c'était un outil partagé.

Je m'interroge sur la remarque faite par le Premier Ministre quant à la méthodologie de comptage, notamment de la circulation, puisque nous avons mis au point ensemble une méthode.

De même, nous avons inventé la solution que les services de la Préfecture ont validée, qui permet d'ajouter une file supplémentaire de voitures au niveau du quai Anatole-France vers le pont de la Concorde, ce qui permettra de fluidifier la circulation sur le quai haut, sans pour autant entraver l'existence d'une voie de bus.

Concernant l'étude d'impacts, un document d'un grand niveau de détail a été fourni à l'Autorité environnementale et fourni lors de l'enquête publique.

L'avis favorable de l'Autorité environnementale constate le caractère complet de l'étude du projet.

Tout ce travail a été réalisé. Dire qu'il faudrait encore le refaire, ou en tous les cas qu'il serait incomplet, ne correspond pas à l'avis qui a été porté par les autorités de l'Etat, étape après étape.

Enfin, un élément très étrange a été évoqué par le Premier Ministre : des craintes sur les usages des berges au regard de leur caractère patrimonial.

J'ai beaucoup de mal à voir quelle serait la dangerosité des familles qui iraient se promener sur les berges, d'autant que nous avons dit que la sécurité ferait l'objet d'une attention particulière.

A l'issue d'un appel à projets décidé en Commission d'appel d'offres, nous avons retenu une équipe, laquelle équipe a fait des propositions sur les usages de ces berges. Nous ne sommes donc pas du tout dans l'incertitude.

Nous sommes déterminés à montrer la légitimité des élus que nous sommes, à porter un projet d'aménagement pour notre ville, la Ville de Paris.

Nous sommes déterminés à avancer, même si le calendrier est modifié.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Il y a deux conceptions de la ville, peut-être deux conceptions de la civilisation urbaine.

Sur les bords de Seine, vaut-il mieux une autoroute urbaine ou de la vie, des citoyens, du sport et de la culture ?

(La séance, suspendue à 12 h 20 mn, est reprise à 14 h 35 mn, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

Questions d'actualité.**I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur "Paris Habitat".****II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative au fichier IKOS de "Paris Habitat".**

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

Nous avons appris avec effarement par la presse la mise en demeure publique de "Paris Habitat" par la C.N.I.L. à la suite des plaintes d'associations de locataires.

La C.N.I.L. a constaté que certains gardiens ont accès aux comptes locatifs des personnes résidant dans leurs immeubles, mais également à des informations relatives à tous les locataires.

La C.N.I.L. a également révélé la collecte de données pour le moins subjectives sur les locataires, comme des informations relatives à la santé, la sexualité, la nationalité ou la révélation d'infraction réelle ou supposée.

Ces dysfonctionnements sont très graves.

La divulgation de ces données est honteuse et inacceptable et révèle un fichage massif des locataires de "Paris Habitat".

C'est la deuxième fois en moins d'un an que "Paris Habitat" est épinglé par un organisme public, hier par la Cour des comptes, aujourd'hui par la C.N.I.L.

"Paris Habitat" qui est le plus important bailleur social de la Capitale, se doit d'assurer une mission de service public irréprochable.

Quelles dispositions comptez-vous prendre, dans les meilleurs délais, pour que la gestion de "Paris Habitat" soit enfin transparente et saine ?

Ce fichier a été constitué illégalement à partir des données émanant de l'enquête sociale. Or, d'autres enquêtes ont été faites dans d'autres organismes placés sous votre autorité. Les mêmes enquêtes ont-elles alimenté des fichiers comparables ?

Avez-vous été personnellement informé et avez-vous couvert la mise en place de ce fichier ? Si ce n'est pas le cas, allez-vous vous porter partie civile pour défendre les intérêts de la Ville de Paris ?

M. POZZO di BORGIO.

Ce fichier qui n'avait pas été déclaré préalablement à la C.N.I.L., contrevient aux règles les plus élémentaires de déontologie relatives aux libertés publiques. Comme le constate la C.N.I.L. une dérive est instaurée depuis 2010 au sein de Paris Habitat.

Malgré deux plaintes déposées en février et septembre 2011 par des associations de locataires, il a fallu attendre janvier 2012 pour que la Ville s'exprime sur la question.

Pourquoi n'avoir pas mis fin à cette dérive depuis un an que les faits sont connus ?

Quand va être supprimée la fonction bloc-notes de ce logiciel avec l'assurance de la destruction des données subjectives ?

Comment pourrait-être réparé le préjudice moral subi par les locataires ?

M. MANO, adjoint.

Dès que ceci nous a été communiqué, Paris Habitat a pris des décisions qui s'imposaient en détruisant les informations incriminées, fruit de l'initiative personnelle d'un certain nombre d'agents.

Le directeur de Paris Habitat a immédiatement rappelé les règles de déontologie, les membres du conseil d'administration seront réunis dans les plus brefs délais pour leur donner l'ensemble des informations sur cette affaire.

Un cabinet extérieur sera appelé à valider toute disposition prise notamment au niveau des accès informatiques avant toute transmission à la C.N.I.L.

Les gardiens d'immeubles sont 1.200 à Paris Habitat. Ils n'ont absolument saisi aucune information, ils ont accès à un certain nombre d'éléments concernant leur environnement en fonction de leurs missions. Ceci va être revu et analysé de façon stricte pour qu'ils aient à leur disposition uniquement les informations nécessaires à leur fonction.

Les faits sont sérieux et graves et traités comme tels.

Le fichier des demandeurs de logement correspond strictement aux exigences de la loi.

M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

Nous avons un devoir de vérité.

Je vous demande de saisir l'Inspection générale de la Ville de Paris, afin de disposer d'un dossier complet sur cette affaire, et eu égard à l'ampleur des agissements, nous vous demandons la démission du Président de Paris Habitat.

Les faits constatés par la CNIL sont trop graves pour rester sans conséquence. Les propos tenus dans la presse par le directeur général sont insupportables de légèreté et d'irresponsabilité, et méritent également d'être sanctionnés.

Je vous propose que la mission sur le mode d'attribution des logements sociaux auditionne, dès sa mise en place, le président de la CNIL. Nous voulons tout savoir sur ce fichage inacceptable. A

qui ces informations ont-elles été diffusées, qui les a collectées, comment de tels dérapages ont-ils pu prospérer ?

Pourquoi les plaintes des locataires victimes de ce fichage n'ont-elles pas alerté la direction générale ? Pourquoi avoir attendu la mise en demeure de la C.N.I.L. pour annoncer la fin de telles pratiques ? Pourquoi avoir fait preuve d'opacité en tentant de dissimuler cette affaire, notamment aux élus de notre Assemblée siégeant au conseil d'administration de Paris Habitat ?

Cette affaire est extrêmement grave. Elle témoigne de comportements indignes. Nous vous demandons des sanctions.

M. POZZO di BORGIO.

La réponse de M. MANO n'est pas suffisante ! Il faut aller beaucoup plus loin dans cette réflexion.

L'ensemble des fichiers de la Ville devraient être examinés.

Pourquoi n'avons-nous pas réagi avant, alors qu'il y a eu des plaintes des associations de locataires ? Il y a obligatoirement un dysfonctionnement. Il faut regarder en profondeur.

Ces problèmes de fichiers sont fondamentaux.

M. LE MAIRE DE PARIS.

Lorsque j'ai appris en milieu de semaine dernière ce que la C.N.I.L. pensait de ces pratiques, que je considère comme des manquements graves, dans les heures qui ont suivi j'ai fait part de ma détermination à faire en sorte que non seulement toute la transparence soit faite mais qu'il y soit mis fin d'urgence.

Dès le lendemain, j'ai demandé au président de Paris Habitat et à tous les présidents d'organismes comparables de faire toutes les vérifications nécessaires et de s'opposer fermement à toute pratique de ce genre.

Je suis tout à fait favorable à ce que la mission sur l'attribution des logements reçoive la C.N.I.L. Le récent rapport de la Commission d'évaluation de nos politiques municipales en matière de solidarité et de logement ne fait pas apparaître d'éléments inquiétants.

Je suis favorable à tout ce qui pourra renforcer la transparence dans les attributions de logements.

Je demande à Mme ERRECART et à la Secrétaire générale de la Ville, Mme BEDAGUE-HAMILIUS de rappeler les principes en la matière.

Il est très important effectivement de savoir comment depuis onze ans s'est effectuée une vraie rupture dans les pratiques de la Mairie de Paris.

M. LAMOUR.

A quoi sert ce fichier ? Est-ce qu'il sert effectivement à sélectionner les habitants de ces logements sociaux ? Vous n'avez absolument pas répondu à cette question et M. MANO s'est défaussé.

Qui au sein de Paris Habitat était en charge d'établir ce fichier ? A quoi servait-il ?

Le conseil d'administration de Paris Habitat n'a jamais été informé de ce fichier. Y a-t-il des fichiers équivalents à la R.I.V.P. ?

M. LE MAIRE DE PARIS.

Vous savez pertinemment que s'il y a eu des manquements, ils sont limités et qu'ils n'ont aucun rapport avec les attributions.

Nous donnerons des réponses à la CNIL qui pourra en outre poursuivre son travail.

(La séance, suspendue à 15 h 08 mn, est reprise à 15 h 10 mn, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'impact d'une modification de règles d'urbanisme pour répondre au problème du logement à Paris.

M. CHERKI, maire du 14^e arrondissement.

Nombre de locataires en raison d'une augmentation disproportionnée des loyers dans le parc privé sont soit acculés à solliciter leur admission dans un parc social déjà saturé, soit condamnés à devoir quitter la Capitale.

Face à cette situation, nombreux sont les élus qui ne cessent d'alerter le Gouvernement et dénoncent le manque de logements en Ile-de-France. Mais l'État reste sourd face à leurs revendications et n'a apporté en guise de réponse que des dispositifs insuffisants ou inefficaces.

Le Président sortant aurait trouvé, selon lui, la solution miracle : augmenter de 30 % les coefficients d'occupation des sols.

A Paris, de telles mesures sont déjà appliquées avec la modification du COS de 20 % mais n'ont en réalité permis de produire que quelques dizaines de logements supplémentaires par an.

Comment peut-on envisager sérieusement de construire plus de logements en ajoutant des étages aux bâtiments existants ? Si la densité est une réponse à la crise du logement, on ne peut pas construire n'importe quoi, n'importe où.

Pourquoi faire passer la quantité avant la qualité ? Il faut savoir respecter l'histoire d'une ville, son patrimoine, son architecture.

A Paris, comme dans toute l'Ile-de-France, la situation du logement est grave.

Les jeunes ménages et les classes moyennes peinent de plus en plus à se loger.

La politique volontariste et les moyens financiers sans précédent de la Ville ne peuvent suffire. L'État doit prendre ses responsabilités.

Nicolas SARKOZY démontre une fois de plus sa méconnaissance de la réalité locale. La crise du logement nécessite des réponses concrètes, sérieuses et efficaces de la part de l'État.

La Ville de Paris n'a eu de cesse de rappeler les mesures indispensables pour combattre cette crise : encadrer les loyers à la première location et à la relocation ; construire plus avec l'aide de l'État qui donnerait des terrains disponibles dont il a la propriété aux collectivités locales ; favoriser la mixité en passant de 20 à 25 % de logements sociaux dans une commune ; multiplier par 5 les pénalités si la loi n'est pas respectée. Combien de collectivités de la métropole sont hors-la-loi, entre autres dans le Département des Hauts-de-Seine ?

A Paris, l'augmentation de 30 % du coefficient d'occupation des sols sera-t-elle efficace pour augmenter réellement le nombre de logements ? Ne faudrait-il pas des mesures plus vigoureuses pour s'attaquer à ce qui est devenu une des premières préoccupations de nos concitoyens ?

Mme HIDALGO, première adjointe.

Ce n'est pas ce type de mesures qui permettra de résoudre cette crise.

En 2006, nous avons voté un P.L.U. visant notamment à répondre au défi de la ville dense.

Nous avons apporté plusieurs modifications à notre Plan local d'urbanisme pour densifier à certains endroits et faire des réservations sur des terrains qui devraient muter, sur des bâtiments qui changeraient d'affectation, prévoir des réservations pour continuer à construire du logement. Aujourd'hui, 10 % de notre territoire fait l'objet d'opérations d'aménagement.

Nous avons constaté que le sur-C.O.S. de 20 % prévu par la loi Boutin ne fait même pas gagner une centaine de logements par an.

Le Président de la République souhaite-t-il que les 30 % soient appliqués à tout Paris ? Allons-nous ajouter par exemple 30 % de plus sur les toitures haussmanniennes ?

Allons-nous faire fi de toutes les règles de protection du patrimoine ?

Nous allions la quantité (70.000 nouveaux logements sociaux dans ces deux mandatures) à la qualité.

Les solutions en réalité sont d'abord la régulation des loyers sur le secteur privé, mais aussi la libération des terrains de l'État pour que nous puissions construire.

Aujourd'hui, 3.800 logements sont bloqués, parce que l'État n'a pas répondu à notre sollicitation.

Si l'U.M.P.P.A. veut nous accompagner dans une œuvre utile sur cette crise du logement, débloquent-nous les 500 logements à la Croix-Nivert pour que, d'un côté, le "Pentagone" puisse voir le jour et qu'un arrondissement comme le 15^e qui, certes, rattrape son déficit, mais sera encore déficitaire, puisse avoir de nouveaux logements sociaux.

IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les pics de pollution de l'air.

Mme FOURNIER.

Depuis le 1er janvier 2012, l'Ile-de-France a connu pas moins de quatre pics de pollution, dont la responsabilité incombe aux moteurs diesels.

La pollution aux particules est une question majeure de santé publique.

Cette situation de pollution chronique aux particules vaudra sous peu à la France une lourde condamnation par la Cour de justice européenne.

A quatre reprises, depuis le 1er janvier, Airparif constate des pics de pollution. A quatre reprises, les services de la Préfecture de police se contentent de délivrer aux Franciliens des recommandations, sans valeur contraignante et sans effet sur les émissions de polluants.

Si la Ville mène pour sa part depuis 2001 une politique volontariste pour diminuer la circulation automobile en favorisant les déplacements en transports en commun et les circulations douces, si des résultats positifs sur la qualité de l'air sont bel et bien enregistrés à Paris, ceux-ci ne peuvent suffire quand, au niveau national, le Gouvernement continue de doper la vente des véhicules diesel.

Quand vous donnerez-vous les moyens, au moment des pics de pollution, ou mieux encore au moment de leur prévision, d'agir sur la circulation routière de façon à diminuer les émissions ?

M. LE PRÉFET DE POLICE.

Depuis le début de l'année cinq dépassements des seuils d'information et de recommandation ont été constatés par Airparif pour les particules fines

contre seulement un dépassement à la même date en 2010-2011.

Cette augmentation du nombre de dépassements ne signifie pas que la pollution atmosphérique est en hausse, car elle est liée tout d'abord à une modification récente de la détermination des seuils de déclenchement qui sont passés respectivement de 80 pour le seuil d'information et de recommandation et de 125 microgrammes par mètre cube pour l'alerte à 50 et 80. Ceci signifie que le Gouvernement se préoccupe bien sûr d'informer, voire d'alerter dans des conditions beaucoup plus draconiennes qu'avant.

La révision du Plan de protection de l'atmosphère doit être arrêtée avant la fin de l'année 2012. Nous participons également aux travaux du comité de pilotage de la Zapa, et comme vous, nous sommes tout à fait sensibles à cette pollution particulièrement nocive pour la santé qui est celle des particules fines.

M. BAUPIN, adjoint.

Depuis 11 ans que nous nous occupons de ces questions, la Ville de Paris a fait en sorte de réduire la circulation automobile et donc la pollution, mais en ce qui concerne les particules fines, c'est malheureusement un domaine dans lequel l'action de la Ville ne peut suffire si en même temps les achats d'automobiles diesel sont favorisés.

Si les seuils ont été abaissés c'est uniquement pour des raisons techniques, c'est parce les directives européennes, aujourd'hui, ne sont pas respectées.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de pic de pollution, or chacun peut le constater, il n'y a pas moins de circulation dans la Ville, les vitesses de circulation automobile ne sont pas réduites, les recommandations ont extrêmement peu d'effets sur la population.

On dit aux petits enfants de ne pas sortir dans les cours de récréation, aux asthmatiques de ne pas faire d'activités sportives pendant ces pics de pollution et pendant ce temps-là on n'agit pas sur les causes.

C'est pourquoi nous avons proposé que les arrêtés organisent le transfert des camions de livraison en transit en dehors de la zone agglomérée, éventuellement mettent en place des dispositifs qui réduisent la circulation des véhicules diesels de façon que l'on ait réellement un impact. On commence à dire qu'il y a eu un pic une fois qu'il est passé, et donc c'est évidemment en amont qu'il convient d'agir.

Nous sommes préoccupé avec la Région Ile-de-France au sein d'AJRPARIF de constater le désir des services de l'État qu'un certain nombre de capteurs d'AJRPARIF ne soient plus considérés

comme intégrés à la procédure, notamment ceux qui sont à proximité du périphérique.

Nous avons parfois le sentiment que l'Etat ne fait pas tout son possible pour nous aider à avancer dans la procédure du ZAPA.

Nous avons été entendus sur certains points, tels le fait que les deux-roues motorisés soient pris en compte, qu'on différencie les véhicules diesel et essence. Mais quand on a demandé une politique cohérente sur l'ensemble des véhicules, notamment sur le bonus-malus au niveau national, sur la fiscalité des carburants ou la coordination vignettes mises en place sur les Zapa, on n'a pas été entendu.

Aujourd'hui, on s'achemine progressivement vers une situation où toutes les agglomérations qui ont candidaté pour des Zapa seront dans l'incapacité de proposer des scénarios susceptibles de fonctionner. On a vraiment le sentiment que année après année on continue à constater des pics de pollution, de plus en plus souvent, sans prendre en compte l'ensemble des mesures qui seraient nécessaires.

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris concernant les ouvertures domiciales.

Mme BIDARD.

Chaque dimanche, un nombre croissant de commerces alimentaires parisiens demeure ouvert toute la journée. Sans autorisation préfectorale, ces ouvertures sont pourtant illégales.

Ce jeu scandaleux de cache-cache avec la loi a de graves conséquences pour les salariés de ces enseignes.

Nous demandons l'application du droit avec les moyens adéquats.

La jurisprudence est pourtant claire sur le sujet.

Tout récemment grâce à l'action en justice entreprise par une intersyndicale, 12 supérettes ont encore été convoquées en référé au Tribunal de grande instance suite à des ouvertures dominicales illégales.

Quels sont les moyens que vous mobilisez d'ores et déjà, et quelles actions urgentes en relation avec la Préfecture de Paris, envisagez-vous de mettre en place pour combattre ces ouvertures dominicales illégales ?

Mme COHEN-SOLAL, adjointe.

Dans la Capitale l'arrêté préfectoral qui prévoit la fermeture des commerces alimentaires à partir de 13 heures continue de s'appliquer le dimanche.

Au cours de l'année 2008, et dans un contexte général de dérégulation, de nombreuses supérettes qui étaient certaines que la loi Mallié mettrait un terme à leur obligation de fermer à 13 heures le dimanche se sont cru autorisées à rester ouvertes tout le dimanche et très tard le soir.

La concurrence sauvage que se livrent depuis quelques années les grands distributeurs alimentaires sur Paris, a sans doute encouragé aussi des candidats à la délinquance.

L'Exécutif parisien n'a donc eu de cesse de dénoncer cet état de fait et M. le Maire de Paris s'est adressé lui-même au Préfet de Paris pour que l'Inspection du travail verbalise les infractions.

Les enseignes des supérettes alimentaires et les franchisés ont fait peu à peu leur deuil des espoirs qu'ils avaient placés dans la loi MALLIÉ et l'Inspection du travail a sanctionné nombre de délinquants.

Aujourd'hui, la tendance est en train de s'inverser et les supérettes tendent à respecter de nouveau les règlements, mais nous devons rester extrêmement vigilants. Nous nous réjouissons de constater que l'Inspection du travail, comme les tribunaux, sont décidés à faire respecter le droit en la matière.

Les récentes décisions de justice sont dissuasives.

La détermination de la Ville concernant le droit au repos dominical pour les salariés du commerce parisien ne fléchira pas.

VI - Question d'actualité posée par M. MARTINS, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative à la situation du projet d'EHPAD rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, dans le 19e arrondissement.

M. MARTINS.

La construction de l'EHPAD sur le terrain communal des rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, suscite beaucoup de questionnements des habitants du secteur.

Lors d'une première réunion élargie avec une délégation importante de l'association, de la mairie du 19e, des architectes, aucune des propositions des habitants n'a été retenue. Pourtant, une grande partie d'entre elles poursuivaient l'objectif d'améliorer la qualité de vie des futurs habitants de cet EHPAD.

L'EHPAD va accueillir 104 personnes, de grands âgés pour la plupart dont beaucoup très malades, plus un accueil de jour. Les différents rapports et témoignages nous confirment que les EHPAD, avec des capacités maximales à 80 lits, ne permettent pas de garantir un accueil digne et un traitement personnalisé à chacun des usagers. Un EHPAD à

104 personnes, au lieu des 80 recommandées, risque d'engendrer "mal-vivre" et qualité de vie inférieure.

Les associations du 19e arrondissement ont demandé que ce bâtiment et cet ensemble soient intégrés au mieux au quartier et à la vie locale : végétalisation des façades, agrandissement du jardin partagé, café au rez-de-chaussée, accueil scolaire pour la mixité des publics et des générations. Toutes ces propositions ont été refusées parce que les mètres carrés doivent être conservés pour arriver au chiffre de 104 qui avait été fixé comme objectif.

Allez-vous réexaminer les demandes des associations du 19e arrondissement, et notamment de l'Association du Bassin de La Villette, afin de revenir à un EHPAD à 80 places qui nous permettrait de développer des actions de proximité, de la mixité entre les générations, la végétalisation du lieu ?

Mme CAPELLE, adjointe.

Cet EHPAD est porté par une association remarquable exemplaire qui a un avantage majeur : celui de chercher ses personnels dans les quartiers Politique de la ville. Le souhait de s'intégrer dans les quartiers est manifeste, surtout dans ce quartier.

Il est certainement préférable d'avoir des établissements de 50 places ou de 80 places mais on fait en fonction des moyens dont on dispose, notamment en matière de foncier.

Il faudra réaliser 2.200 places à la fin de la mandature. Jamais ce ne sera au détriment des personnes qui sont dans ces établissements.

L'établissement Herold, dans le même arrondissement, qui a une capacité de 100 places fonctionne bien.

Les personnels ne sont certainement pas assez nombreux mais il faut tenir compte des "convergences tarifaires". En tout cas nous sommes vigilants et nous ne descendons pas en dessous d'un certain seuil.

Dans cet arrondissement, il y a actuellement 594 places disponibles, et deux établissements sont en cours d'ouverture, Gautier Wendelen et Jardins de Belleville (97 places) et une grande majorité de ces établissements sont habilités à l'aide sociale à 100 %, ce qui fait de nous un département exemplaire dans ce domaine. Il n'y a aucune ouverture d'établissement sans un minimum de 10 à 40 % d'habilitations à l'aide sociale.

Les craintes dont vous faites état ne sont pas remontées jusqu'à moi.

M. MARTINS.

Ces propositions ont pourtant fait l'objet d'une pétition de 1.200 personnes dans le 19e arrondissement, que j'invite M. MADEC à

transmettre à Mme CAPELLE.

Travaillons sur les propositions de ces associations du 19^e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS.

J'invite M. MARTINS à s'associer au travail de Mme CAPELLE et M. MADEC.

(La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 18 h 15, sous la présidence de Mme STIEVENARD, adjointe).

Vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux agences de notation.

(M. VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le vœu n° 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation « Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective » :

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein de la Mission d'information et d'évaluation « Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective » :

M. Jacques BRAVO
Mme Virginie DASPET
Mme Isabelle GACHET
M. Gauthier CARON-THIBAUT
Mme Olivia POLSKI
Mme Pauline VERON
Mme Sandrine CHARNOZ
M. Sylvain GAREL
M. Ian BROSSAT
M. Michel DUMONT
Mme Laurence DREYFUSS
M. Vincent ROGER
Mme Roxane DECORTE
M. Pierre AURIACOMBE
M. Jérôme DUBUS.

Le scrutin est ouvert.

2012, DA 3 - Marché à bon de commande pour le transport en autocar d'enfants scolarisés à Paris dans le cadre des activités périscolaires et autres activités sportives organisées par la Ville de Paris en 13 lots séparés.

Le projet de délibération DA 3 est adopté à main levée.

Vœu n° 2 déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics.

Le vœu n° 2 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 3 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations.

Vœu n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 3 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 4 déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile (14e)

Vœu n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 4 est retiré.

Le vœu n° 4 bis de l'Exécutif est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n° 5 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au feu d'artifice du 31 décembre 2012.

Le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2012, DDEEES 17 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon des antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e).

L'amendement n° 5 A est adopté à main levée.

Le projet de délibération DDEEES 17 amendé est adopté à main levée.

Vœu n° 6 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la marchandisation de l'espace public à Montmartre.

Le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n° 7 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit à l'ouverture dominicale pour les commerçants.

Vœu n° 8 déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces dans le secteur Haussmann.

Vœu n° 9 déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces des Abbesses.

Le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

Le vœu n° 9 avec un avis défavorable est repoussé.

Vœu n° 10 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées.

Le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif est repoussé.

2012, DRH 13 - Convention pour le maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le projet de délibération DRH 13 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DRH 15 - Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de contre-visites médicales des agents en arrêt de travail pour cause de maladie ordinaire.

Le projet de délibération DRH 15 est adopté à main levée.

2012, DDEEES 13 - Autorisation à M. le Maire de Paris pour que la Ville de Paris entre comme membre fondateur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris.

Le projet de délibération DDEEES 13 est adopté à main levée.

2012, DDEEES 32 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech).

Le projet de délibération DDEEES 32 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DF 6 - DDEEES 31 - Participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la CDC et des partenaires privés.

Le projet de délibération DF 6 - DDEEES 31 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DU 84 - Lancement d'une consultation pour la cession d'une emprise en vue de la réalisation d'un programme hôtelier 295, avenue Daumesnil (12e).

L'amendement n°11 du groupe EELVA est retiré.

Le vœu n°11 bis est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 84 est adopté à main levée.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation « Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective » :

Le scrutin est clos.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

**Mission d'information et d'évaluation
« Modes et méthodes d'attribution des logements
sociaux à Paris : état des lieux et mise en
perspective » (2012 R. 1):**

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	38
Non participation au vote	125
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20
Pour	38

Les candidatures proposées sont adoptées (2012 R. 1).

(La séance, suspendue le lundi 6 février 2012 à vingt heures quinze minutes, est reprise le mardi 7 février 2012 à 9 h, sous la présidence de M. SAUTTER, adjoint).

**2012, DVD 18 - Approbation du programme
2012 d'aménagements cyclables dans le cadre
du plan Vélo et de l'aménagement des berges
de la Seine. Demandes des subventions
correspondantes auprès de la Région d'Ile de
France.**

**Vœu n°13 déposé par le groupe socialiste, radical
de gauche et apparentés relatif à une création
d'un aménagement cyclable de la Porte de
Charenton au quartier de la Brèche aux
Loups.**

**Vœu n°14 déposé par le groupe E.E.L.V.A.
relatif aux liaisons cyclables à aménager dans
le bois de Vincennes.**

**Vœu n°15 déposé par le groupe U.M.P.P.A.
relatif aux aménagements de la voie sur berge
de la rive gauche.**

**Vœu n°16 déposé par le groupe U.M.P.P.A.
relatif au plan vélo.**

**Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A.
relatif à une sensibilisation des piétons et des
cyclistes dans le cadre du plan vélo.**

**Vœu n°18 déposé par Mme KUSTER,
M. DUBUS et Mme DOUVIN relatif aux
contresens cyclables.**

Mme ARROUZE.

Depuis le début de la mandature, notre groupe s'est engagé pour que les Parisiens puissent bénéficier d'une offre de transport moderne et diversifiée.

Il s'agit, en particulier, de laisser une plus grande place au vélo qui doit être considéré comme un mode de transport à part entière.

Le vélo gagne du terrain.

Alors que le vélo semblait voué à disparaître lors des précédentes mandatures de droite, il aura fallu les grandes grèves de 1995 pour comprendre que la politique pompidolienne du tout automobile à Paris était une aberration.

L'action de M. GAYSSOT, ministre communiste des transports du Gouvernement Jospin, fut, à ce titre, déterminante.

La mise en œuvre des projets d'aménagements cyclables a permis de passer de 256 kilomètres de voies pour les vélos en 2001 à un total de 650 kilomètres aujourd'hui.

L'offre de stationnement est passée de seulement 3.300 places en 1996 à 38.000 places en 2011.

Tout ceci aura permis de réconcilier les Parisiens avec la pratique du vélo, ce dont témoigne l'augmentation massive du nombre de cyclistes.

Les nouveaux aménagements cyclables développés en relation étroite avec la Région vont dans le bon sens.

Toutefois, un sentiment de danger persiste quand on circule à vélo à Paris.

Si la sécurisation des parcours cyclables semble une des priorités des nouveaux aménagements, il ne faudrait pas pour autant oublier les parcours existants.

Les couloirs de bus partagés, où la cohabitation se fait souvent difficilement entre les autobus et les cyclistes, doivent aussi faire l'objet d'un réaménagement.

Il est très important de mieux prendre en compte la dimension métropolitaine dans le développement de ces infrastructures cyclables.

Les projets d'aménagement des portes parisiennes doivent être encouragés, afin de favoriser la continuité du réseau entre Paris et sa banlieue.

M. NAJDOVSKI, adjoint.

Le vélo est le mode de déplacement écologique par excellence, non polluant, peu consommateur

d'espace public, rapide, économique et bon pour la santé.

Si des progrès ont été réalisés ces dernières années, la part du vélo dans les déplacements reste modeste, de l'ordre de 3 % à Paris.

Aussi, il est primordial d'intensifier la politique de développement du vélo en ville. En premier lieu, en mettant en œuvre sans tarder les mesures permises par la réglementation.

La mise en place des doubles sens cyclables dans les zones 30 n'a entraîné aucun accident à Paris.

Dans une ville apaisée où la vitesse de circulation est réduite, les différents modes de déplacements peuvent cohabiter sans encombrer.

Le succès des doubles sens cyclables démontre la pertinence de réduire la vitesse des véhicules motorisés sur la grande majorité des axes parisiens.

La Ville de Paris devrait développer les voies où la vitesse est limitée à 30 kilomètres heures et réserver aux seuls grands axes une vitesse de circulation à 50 kilomètres heures.

Il y a urgence à adopter au niveau national un code de la rue qui permette notamment aux piétons et aux cyclistes d'être mieux pris en compte.

Le tourne à droite fait partie de la panoplie des mesures qui favorisent l'usage du vélo. Il a fallu attendre 14 mois pour que le décret d'application de novembre 2010 soit publié au Journal officiel il y a tout juste 10 jours.

Nous souhaitons que l'expérimentation qui sera menée sur une quinzaine de carrefours dans le 10^e arrondissement pourra rapidement être rapidement généralisée.

Nous espérons ainsi que Paris montrera son volontarisme en matière de développement de l'usage du vélo, comme le font les villes de Strasbourg ou de Bordeaux.

Le Plan d'aménagement cyclable pour 2012 s'inscrit dans la volonté partagée, au sein de la majorité municipale, de poursuivre l'élan de la première mandature et de mailler le territoire à l'échelle métropolitaine et à l'échelle locale.

L'aménagement des berges de la Seine à Paris sera bloqué par la décision du Premier Ministre de suspendre le projet sur la Rive gauche.

Nous regrettons qu'il n'y ait plus d'instance comme la commission extra municipale des déplacements, qui avait été mise en place sous l'ancienne mandature, et qui permettait aux élus du Conseil de Paris de participer en amont à l'élaboration des projets.

En effet, les amendements que nous proposons pour inscrire tel ou tel itinéraire au plan vélo reçoivent quasi systématiquement une réponse négative de la part de l'Exécutif au motif que le Plan vélo est déjà bouclé.

Notre Assemblée municipale ne dispose que de peu de marges d'intervention sur les projets, ce qui ne favorise pas la qualité du débat démocratique.

Je veux saluer l'effort qui sera mené en 2012 pour développer le réseau cyclable en partenariat avec la Région.

Nous approuvons notamment les aménagements qui seront réalisés sur les quais hauts Rive droite.

Nous avons présenté un vœu pour améliorer le programme, et en particulier pour que l'aménagement projeté sur l'avenue de Nogent, dans le bois de Vincennes, puisse être prolongé jusqu'au château de Vincennes.

Le développement des liaisons cyclables interquartiers est indispensable pour renforcer le maillage local et favoriser les déplacements de proximité à vélo.

M. BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement.

Le vélo est le moyen de déplacement le moins polluant et le plus rapide intra muros. De plus, c'est bon pour la santé.

Encore faut-il que les usagers de la bicyclette puissent pédaler en toute sécurité.

Nous nous félicitons de ce programme annuel.

Je regrette toutefois le manque d'enthousiasme de la Ville à expérimenter le tourne à droite, malgré les demandes des élus EELVA alors que l'autorisation pour les cyclistes de tourner à droite aux feux rouges sans marquer l'arrêt fait désormais partie du Code de la route.

Le tourne à droite n'a plus besoin d'être expérimenté, comme la présente délibération le propose : il faut juste le mettre en œuvre rapidement.

Le tourne à droite est l'arbre qui masque la forêt des lacunes du Plan vélo national.

Une indemnité kilométrique pour les déplacements domicile/travail va être mise en place, mais nul ne sait quand.

Le Ministre chargé des Transports a aussi annoncé, mais sans donner de calendrier, un crédit d'impôt pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Paris propose déjà cette mesure pouvant aller jusqu'à 400 euros mais il faudrait étendre cette aide à l'achat d'un vélo ordinaire à propulsion

musculaire, le seul vraiment vertueux.

Rien ou très peu de mesures dans le plan national vélo ne sont proposées pour permettre aux usagers de la bicyclette de faire grimper leur engin dans les trains ou les transports en commun.

L'aménagement des berges de Seine sera mis en œuvre malgré le veto du Premier Ministre.

Mais il semble que les installations prévues Rive gauche ne seront réalisées que dans un délai d'un an. Or, de nombreux aménagements cyclables sont concernés qui ne pourront donc pas être exécutés dans l'année.

Il convient de réorienter les sommes allouées à des interventions sur voirie considérées comme urgentes par les associations cyclistes mais qui ne sont pas contenues dans ce programme, telle la création d'une piste cyclable sur les Champs-Élysées ou les liaisons inter quartiers.

La Commission municipale des déplacements qui ne se réunit plus depuis le début de cette mandature, aurait pu valablement se tenir afin de mieux associer les élus aux évolutions de leur quartier.

On pourrait mieux faire en matière de liaison inter quartiers, par exemple en retravaillant le lien entre les 3e et 10e arrondissements.

Il est dommage que l'aménagement de la rue Amelot, pourtant très attendu, n'y figure pas.

Le quai Henri IV est carrément mortel pour les cyclistes. Le réseau vert qui devait rejoindre la Seine à la porte de la Villette n'est toujours pas achevé.

L'aménagement de la porte de Bagnolet est toujours en attente.

Les nombreux sas vélos aménagés aux carrefours qui permettent aux cyclistes d'attendre au feu rouge devant les voitures ne sont jamais respectés par les motos et très rarement par les voitures.

On constate un relâchement de la verbalisation dans les couloirs de bus.

Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Le groupe Centre et Indépendants est évidemment très favorable au Plan Vélo.

Il faudrait - et ce sera l'objet de mon amendement - scinder ce qui est proposé au titre du Plan Vélo et l'aménagement des berges.

Nous sommes tout à fait favorables aux doubles sens cyclables et aux "tourne à droite".

Le double sens cyclable doit être étendu dans les zones 30. C'est très sécurisant pour les cyclistes et les voitures qui voient les cyclistes beaucoup mieux de face.

Il faudrait affiner les liaisons entre les zones 30.

En revanche, nous ne sommes pas favorables à ce que tout Paris devienne une zone 30, car tout le monde ne veut ou ne peut pas faire du vélo.

Il y a une notion de partage de l'espace public qu'il faut absolument garder en tête.

Les zones 30 sont une bonne idée qu'il faut affiner un peu.

Je ne comprends pas pourquoi on fait une expérimentation si restreinte géographiquement des "tourne à droite".

Nous sommes favorables aux aménagements cyclables dans le cadre du plan vélo, mais il faut tenir compte du fait que l'aménagement des berges est bloqué et ce sera l'objet de notre amendement.

Mme VÉRON.

Depuis 10 ans, la Municipalité parisienne a engagé une politique forte d'aménagement de l'espace public dans le but de réduire les nuisances, d'améliorer le cadre de vie et de maîtriser l'usage de la voiture.

Notre objectif est bien de rééquilibrer l'espace public en faveur des circulations douces, notamment du vélo.

Le Conseil de Paris a adopté en 2010 à l'unanimité un Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris.

La politique cyclable de la Municipalité s'articule ainsi autour de grands objectifs qui sont :

- mieux circuler à vélo, en développant les réseaux cyclables,
- mieux stationner son vélo en créant 2.000 nouvelles places par an,
- mieux se repérer en améliorant la signalétique,
- développer l'intermodalité avec les transports en commun.

Cette délibération a pour objet de solliciter les subventions que la Région Ile-de-France octroie pour les aménagements cyclables, afin de réaliser le programme 2012 d'aménagement cyclable qui comprend :

- des projets liés à l'aménagement des berges de la Seine,
- la poursuite du réseau structurant défini par le schéma vélo,
- un programme ambitieux de liaisons inter quartiers,

- l'expérimentation de l'autorisation pour les cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit à certains carrefours à feu.

Le programme 2012 d'aménagement cyclable comprend premièrement des projets liés à l'aménagement des berges de la Seine Rive gauche et Rive droite.

Concernant le projet de piétonisation de la voie expresse Rive gauche, qui a fait l'objet du veto du Premier Ministre, il s'agit de se mettre en situation de permettre sa réalisation au printemps 2013, en sollicitant dès aujourd'hui les subventions existantes.

Concernant les autres berges de la Seine, les aménagements prévus ont pour objet de créer un itinéraire cyclable continu le long de la Seine entre la place de la Concorde et l'Hôtel de Ville, une bande cyclable permettant la traversée du Pont Royal vers la Rive droite, une piste avenue de New York dans le sens est/ouest et enfin une piste entre le pont de Tolbiac et le pont de Bercy.

2012 verra ainsi la réalisation d'une nouvelle liaison continue traversant Paris d'Est en Ouest, qui nécessite notamment des aménagements sur les grandes places, comme la place de la Concorde, la place de l'Alma, celle du Trocadéro ou la place de Colombie.

Des liaisons inter quartiers seront développées dans de nombreux arrondissements, notamment pour relier les différentes zones 30.

Enfin, cette délibération prévoit l'expérimentation de la possibilité pour les cyclistes de franchir le feu rouge pour tourner à droite à certains feux. Le programme 2012 d'aménagements cyclables prévoit également cette possibilité pour aller tout droit. Toutefois, l'arrêté d'homologation des nouveaux panneaux de signalisation n'a été publié que le 27 janvier dernier.

La Ville se saisit tout de suite de cette possibilité en proposant par cette délibération une expérimentation dans deux quartiers de Paris.

Compte tenu des expériences, l'utilisation d'un panneau plutôt qu'un signal lumineux a été décidée.

La Ville souhaite procéder à une évaluation des comportements des différentes catégories d'usagers, ainsi que des nouveaux conflits susceptibles d'apparaître. En fonction des premiers résultats de l'enquête, la mise en place du dispositif sera étendue sur l'ensemble des zones 30 parisiennes, avec pour objectif à terme de généraliser la mesure sur l'ensemble des carrefours.

L'engagement de la Ville en faveur du vélo est clair et non ambiguë.

Mme DOUVIN.

Nous soutenons le Plan Vélo, ce qui casse l'image de partisans de la voiture que la majorité prend plaisir à nous accoler

Ce plan s'inscrit dans la ligne du premier Plan national du vélo.

Le programme pour 2012, au niveau parisien, permet de compléter le réseau cyclable structurant principal, d'améliorer les circulations douces et l'accès aux transports publics.

Beaucoup reste à faire, notamment pour la traversée des places, la sortie ou l'entrée des portes de Paris et le stationnement.

Les dispositions du plan national déterminent les normes de construction de locaux de stationnement vélo dans les immeubles neufs à partir de 2012 et dans les bureaux à partir de 2015.

On est loin des 1.000 places de stationnement pour les cyclistes, promises chaque année, puisqu'en 2011 aucune n'a été créée.

Est-ce que, par hasard, tout serait consacré à Vélip', sans tenir compte des besoins des particuliers et des familles ?

La Rive gauche de la Seine pose un vrai problème de fond car le Gouvernement a fait savoir qu'en l'état actuel du dossier, la convention avec Port de Paris ne serait pas signée.

La première adjointe a fait savoir jeudi, par voie de presse, qu'elle retirait la piétonisation de la rive gauche de l'ordre du jour. Elle a même indiqué que "ces aménagements seraient reportés au printemps 2013, pour la raison qu'ouvrir les quais rive gauche à l'automne ou en hiver n'avait franchement pas de sens". On peut déduire de ces propos que l'aménagement de la Rive gauche n'aurait d'intérêt que l'été et au printemps.

Nous demandons donc que cette partie de la délibération soit retirée afin que nous puissions nous prononcer sur le reste du dossier.

Une grande partie de ces crédits est en fait destinée à la voie sur berges Rive gauche : environ 40 %, soit 2 millions toutes taxes. Les sommes restantes consacrées aux autres arrondissements sont minimales.

Dans la mesure où les objectifs du Plan réseau vert 2009-2011 n'ont pas été remplis, on peut se demander si le programme prévu pour 2014 sera, lui, atteint.

En 2010 et 2011, hormis les contresens, la Ville n'a créé que 43,6 kilomètres d'aménagement pour les cyclistes. C'est peu !

La Ville a créé, avec Vélib', un système de 17.000 vélos en libre-service mais a-t-elle prévu un réseau d'itinéraires cyclables à la mesure du système ? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Nous avons voté pour le vœu relatif à l'expérimentation du tourne à droite quand il a été présenté car c'est une demande ancienne et très forte des cyclistes. Suite à la parution de l'arrêté gouvernemental, la Ville lance une expérimentation dans 15 carrefours dans les zones 30 du 10e.

L'arrêté est très clair quant aux conditions dans lesquelles le franchissement du feu rouge est autorisé :

- le tourne à droite est réservé aux carrefours où le mouvement des cyclistes n'est que faiblement conflictuel, c'est-à-dire au trafic illimité,
- le carrefour offre de bonnes conditions de visibilité,
- en tout état de cause, les cyclistes respectent la priorité des autres usagers, et particulièrement celle des piétons.

Nous approuvons cette expérience en faisant remarquer qu'il est contraire à l'esprit de l'arrêté d'en envisager l'extension par principe à l'intégralité des 65 zones 30 de Paris et encore moins à l'ensemble des carrefours de Paris, comme la deuxième page de l'annexe à la délibération l'annonce.

L'expérimentation permet aux cyclistes d'aller tout droit sans s'arrêter au feu quand il n'y a pas de voie qui va à droite. Aller tout droit, cela amène à rencontrer potentiellement des véhicules pour lesquels le feu est au vert et qui viennent de la gauche. Dans une ville à trafic dense comme Paris, attention !

Les conditions de déplacement en ville, à Paris, se sont beaucoup complexifiées ; les règles à respecter ont, pour certaines, évolué.

Tous les usagers ont des droits mais aussi des devoirs. Aucun mode n'a le monopole des déplacements ni la prééminence sur les autres.

Une campagne de sécurité routière en ville serait plus que nécessaire. La parution de cet arrêté est une bonne occasion de le faire, et tel est le sens d'un vœu que nous avons déposé.

Notre vote dépendra du sort qui sera réservé à nos vœux.

M. DUMONT.

Ce projet ne peut plus être voté en l'état puisqu'il porte en partie sur des aménagements de la voie express rive gauche, qui n'ont plus de raison d'être depuis la décision du Premier ministre de ne pas signer de convention avec la Ville de Paris.

Vous devez donc retirer cette délibération de l'ordre du jour de notre séance pour la représenter à un prochain Conseil de Paris, amendée de cette partie.

La justification de la position du Premier Ministre repose sur les incertitudes des modèles de report de la circulation retenus par l'étude d'impact, relevés par la Commission d'enquête, l'absence réelle d'offres alternatives de transports collectifs, comme l'impossibilité pour la commission d'enquête publique de déterminer sa position sur les nuisances engendrées par le projet. Il demande simplement que l'Etat puisse disposer d'une étude la Ville, précise et indiscutable, relative au report de circulation envisageable.

Retirez du projet la partie relative à la voie sur berge rive gauche, ce qui nous permettra de le voter, bien que nous exprimions certaines craintes quant à la possibilité pour les cyclistes de s'affranchir des feux tricolores.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.

Vous avez l'intention louable de doubler l'usage et la pratique du vélo à Paris d'ici 2020.

Nous allons vous y aider, grâce au plan national du vélo.

Le plan national du vélo, attendu depuis fort longtemps, constitue une feuille de route élaborée de manière consensuelle, avec certains de vos collègues socialistes ou Verts, et non en fonction du calendrier électoral.

C'est la première fois que des politiques publiques sont concentrées sur le développement du vélo en Franc.

Certaines mesures de votre plan résultent des décrets de 2008 et de 2010, notamment en matière de sécurisation et pour faciliter la circulation des vélos en ville.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu de campagne d'information de la part de la Ville suffisamment importante en direction des automobilistes pour les prévenir de ces doubles sens.

S'agissant des « tourne à droite », l'expérimentation pourrait être un peu plus large que celle prévue.

S'agissant du code de la rue, des mesures très pratiques vont être prises comme par exemple l'autorisation pour les cyclistes de ne pas circuler sur le bord droit en toutes circonstances, pour des raisons d'accidentologie, ou encore l'autorisation pour les automobilistes, dans un certain nombre de cas, de doubler la ligne blanche pour prendre suffisamment d'écart par rapport aux cyclistes.

La mesure importante en matière de sécurité, c'est le marquage du vélo. Un des principaux freins à l'usage du vélo, ce sont les problèmes de sécurité et de vol.

Un de mes amendements, qui a été voté à l'Assemblée, porte sur l'obligation de réaliser des locaux à vélo dans tous les immeubles d'habitation et à usage tertiaire.

Le Ministère du Logement a accepté notre proposition d'un mètre et demi par appartement de 3 pièces et plus et de 0,75 par studio et 2 pièces.

C'est ce qui avait été demandé par les associations.

Nous pourrions dans cette ville aussi développer de façon plus importante les parcs à vélo.

Les crédits ont considérablement augmenté.

La S.N.C.F., la R.A.T.P. et de nombreuses entreprises de transports étaient partenaires des groupes de travail pour améliorer l'embarquement des vélos dans les trains, pour créer des parcs à vélos bien placés et sécurisés devant les gares, réserver par Internet.

L'indemnité kilométrique, dont jamais personne n'avait parlé, a été décidée par le Gouvernement, mais il est nécessaire qu'à partir de maintenant une concertation s'engage avec les groupements d'employeurs et que la mesure soit envisagée dans la prochaine Loi de finance.

Je préconise qu'un plan de déplacement des administrations soit développé concernant la Ville de Paris, et notamment que l'on prévoit des locaux à vélos dans les bâtiments de la Ville de Paris.

Le vélo est aujourd'hui un mode de déplacement à part entière. Il est important que la Ville et l'Etat travaillent dans le même sens.

Mme POIRAULT-GAUVIN.

Il faut retrouver l'esprit de consensus qui présidait à l'adoption du Schéma d'orientation sur les déplacements cyclables.

Le plan Vélo néglige de nombreux quartiers de Paris et, notamment du 15e.

Avec les élus du 15e et le maire du 15e, nous avons élaboré un plan que nous avons baptisé "Harmonie", destiné à guider le cycliste dans les rues du 15e.

C'est un réseau pragmatique que nous avons souhaité élaborer dans la plus large concertation, avec les associations de piétons, les associations d'aménagement du territoire, les associations de cyclistes, les conseils de quartier, les automobilistes.

Malheureusement, la réaction de la Ville est très décevante et apparaît plutôt comme une opposition politique.

La contribution des arrondissements a été, finalement, ignorée, et le 15e n'est pas le seul.

La décision du Premier Ministre concernant les berges et la Seine ne s'oppose pas à l'aménagement d'un réseau cyclable sur les berges du 15e arrondissement. 80 % d'un aménagement cyclable sur les quais bas, sur les berges de la Seine du 15e, serait réalisable sans que cet aménagement soit extrêmement coûteux.

Vous avez piétiné le droit d'amendement de l'opposition. Je souhaite que vous entendiez le souhait de la majorité des élus du 15e arrondissement et que vous acceptiez le réseau Harmonie, même amendé. Le réseau Harmonie n'est pas un réseau militant, le plan Vélo ne doit pas être un plan militant, il doit être un plan populaire.

Le plan Vélo ne se fera pas sans le 15e et sans le plan Harmonie.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.

La Ville de Paris a adopté, les 7 et 8 juin 2010, un Schéma d'orientation pour le développement du vélo dont la plupart des mesures sont en cohérence avec le plan adopté à l'échelle nationale.

Le présent projet de délibération a pour objet l'approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables et prévoit également les conditions de l'expérimentation du « tourne à droite » vélo.

Les aménagements nécessaires à l'extension du réseau cyclable seront transmis à la Préfecture de police pour instruction technique.

La Préfecture de police ne peut que prendre acte de la décision de la Ville de reporter l'entrée en vigueur du projet d'aménagement rive gauche au printemps 2013. La Préfecture de police rappelle la disponibilité de ses services pour travailler à la levée des réserves techniques qui subsistent.

La Préfecture de police a été associée dès le début à la préparation de l'expérimentation du « tourne à droite » à Paris.

En fonction de cette expérimentation, un déploiement de ce dispositif dans les zones 30 sera envisagé au cours de l'année 2012. Les carrefours présentant des risques particuliers seront examinés de façon spécifique.

La Préfecture de police sera amenée à transmettre des messages de prudence, en insistant particulièrement sur le fait que le « tourne à droite » ne confère pas une priorité absolue aux vélos qui l'utilisent.

L'an dernier, plus de 20.000 verbalisations ont eu lieu pour des circulations dans les couloirs de bus, soit près de 3.000 de plus qu'en 2010.

S'agissant des sas vélo, le respect de cette réglementation pourra sans doute faire l'objet d'une sensibilisation accrue des fonctionnaires de police.

Mme LEPETIT, adjointe, rapporteure.

Le vélo est un mode de déplacement qui a toute sa place aujourd'hui, ce qui n'était pas encore le cas il y a finalement assez peu de temps. Nous sommes, en 2012, dans une ligne politique d'aménagement concret.

Il s'agit bien évidemment d'aménagements cyclables accompagnant la reconquête des voies sur berge.

Des itinéraires structurants sur les grands axes seront terminés avant la fin de l'année 2012.

Les liaisons inter quartiers sont très importantes avec des liens entre les zones 30 pour que les cyclistes puissent mieux se déplacer sans forcément prendre de grands axes.

Ce n'est que 14 mois après la parution du décret que nous avons enfin eu un arrêté ministériel homologuant les panneaux et nous permettant concrètement de développer notre expérimentation. Il est nécessaire, dès lors qu'il s'agit d'une mesure nouvelle d'en parler et de la développer progressivement.

Il faut que les cyclistes, comme les autres usagers, soient alertés, avertis et qu'ils s'accommodent de ces nouveaux panneaux. Cela nous avait été à l'époque refusé par le ministre.

Ce programme représente quand même près de 22 kilomètres d'aménagements cyclables nouveaux et un investissement de plus de 6 millions d'euros, dont 2 millions subventionnés par la Région.

Je suis favorable au vœu n°13, déposé par Mme BLUMENTHAL et les élus du 12e arrondissement, concernant la création d'un aménagement cyclable reliant la porte de Charenton au quartier vert de la Brèche aux Loups dans le cadre du tramway, après examen, bien sûr, des services.

S'agissant du vœu n°14, déposé par M. NAJDOVSKI, qui porte sur les liaisons cyclables dans le Bois de Vincennes, je préfère privilégier les aménagements inter quartiers plutôt que de changer l'équilibre du plan vélo, pour lequel on a un budget précis.

Je demanderai à M. NAJDOVSKI de retirer son vœu, mais rien n'empêche que l'étude soit faite ultérieurement.

L'opposition a l'air de s'intéresser de plus en plus au vélo particulièrement depuis que le Gouvernement présente un plan vélo national en fin de mandat, ce qui fait que les mesures préconisées par ce plan du Gouvernement, ne sont de toute façon absolument pas gagées.

On ne peut pas vraiment qualifier de plan vélo, des annonces qui, au bout du compte, sont décevantes car pour la plupart sont déjà faites.

Beaucoup de maires ont, ou sont en train d'aménager leur ville en aménagements cyclables de toutes sortes.

C'est peut-être d'ailleurs pour cette raison que le Gouvernement a décidé qu'il fallait peut-être d'urgence s'occuper des vélos et des cyclistes.

S'agissant du vœu n°16, je ne peux pas être favorable au réseau « Harmonie » qui vise à créer des itinéraires cyclables, sans supprimer de stationnement, sans réduire la largeur de la chaussée, sans poser de séparateurs, sans élargir les trottoirs. Où mettez-vous les vélos dans le 15e, Monsieur GOUJON ? Ce que vous proposez est infaisable !

Je suis tout à fait d'accord pour en discuter et nous pouvons avoir des échanges en dehors du Conseil de Paris.

Les vœux n°17 et n°18, portant l'un sur le "tourne à droite" et l'autre sur le double sens cyclable, témoignent d'une vision caricaturale.

Il serait tout à fait souhaitable que le Gouvernement dédie une de ses campagnes de sécurité routière au nouveau Code de la rue pour des villes comme Paris.

Le vœu n°17 laisse entendre que nous nous amuserions à généraliser la mesure sans discernement, ce qui est faux et inacceptable. J'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Le vœu n°18 évoque dans un considérant qu'il y a eu des accidents, en raison des doubles sens cyclables. Or un récent bilan fait apparaître qu'il n'y a pas eu d'augmentation des accidents dans les zones 30 depuis la mise en place des doubles sens.

Je suis défavorable au vœu n°15 et à l'amendement n°12, visant l'un et l'autre à retirer la piétonisation des voies sur berges, rive gauche, de la délibération.

Je ne vois pas en quoi demander une subvention à la Région irait contre le droit. Il ne s'agit pas de lancer tout de suite les travaux mais d'être prêt, le moment venu.

Retirer du projet de délibération cet élément spécifique portant sur l'aménagement des berges,

pour représenter in fine une délibération sans l'aménagement des berges, nous mènerait quasiment en 2013.

Mme DOUVIN.

Le plan national n'a pas été voté en période électorale.

Nous sommes favorables au vélo mais nous sommes soucieux de la sécurité.

Pourquoi avez-vous tant de réticences à prendre votre part dans les campagnes de sécurité ? Les campagnes de sécurité peuvent être faites à la fois par le Gouvernement et par la Ville.

Demander une subvention, alors que l'aménagement de la voie sur berges Rive gauche est arrêté, est un non-sens, tout simplement parce que la piétonisation ou non de la Rive gauche et son aménagement en fonction des exigences de réversibilité réelle remet les choses en question.

Par cette attitude de refus, vous nous privez de la possibilité de voter une délibération en faveur des vélos que nous souhaiterions voter.

Nous ne prendrons pas part au vote.

L'amendement n°12, déposé par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°13, déposé par le Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

Le vœu n°14, déposé par M. NAJDOVSKI, est repoussé.

Le vœu n°15, déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Le vœu n°16, déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°17, déposé par le groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°18, déposé par le Groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le projet de délibération DVD 18 est adopté à main levée.

2012, DVD 34 - Approbation du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique relatif à l'extension du Tramway T3 à Porte d'Asnières (17e et 18e).

Le projet de délibération DVD 34 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DVD 38 - Signature de la convention de financement n° 2 relative à la poursuite des travaux pour la réalisation de la Gare Rosa Parks (19e) au titre du contrat particulier 2009-2013 avec la Région Ile de France.

Le projet de délibération DVD 38 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°19 déposé par le groupe PSRGA relatif aux publicités événementielles dans le métro.

Le vœu n°19, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°20 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'accès au métro Château Rouge et Porte des Lilas.

Vœu n°20 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°20 est retiré.

Le vœu n°20 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réseau parisien de bus.

Le vœu n°21, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°22 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement sauvage dans les couloirs de bus, avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

Vœu n°22 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°22, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Le vœu n°22 bis, de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°23 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement.

Le vœu n°23, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°24 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant et utilisation des recettes des parcs de stationnement.

Le vœu n°24, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

(M. GIRARD, adjoint, remplace M. SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Vœu n°25 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la suppression du double sens de la rue de Clignancourt.

Le vœu n°25, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

2012, DPE 16 - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) de Paris.

Le projet de délibération DPE 16 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DPE 23 - Convention de financement avec l'ADEME pour l'opération de mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles (17e).

Le projet de délibération DPE 23 est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DEVE 17 - Attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).

Le projet de délibération DEVE 17 est adopté à main levée.

Vœu n° 26 déposé par le groupe PS relatif à la création d'une ZAPA dans le 14e.

Vœu n° 26 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 26 non présenté est considéré comme retiré.

Le vœu n° 26 bis non présenté est considéré comme retiré.

Vœu n°27 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy/Batignolles.

Le vœu n°27, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°28 déposé par MM. SAINT-ETIENNE, TIBERI et POZZO di BORGO relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne (5e).

Le vœu n°28, avec avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".

Le projet de délibération SGCP 1 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°29 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire "Nour".

Le vœu n°29 est retiré.

Vœu n°30 déposé, par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés.

Le vœu n°30, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°31, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recours excessif à des escortes, gyrophares des véhicules banalisés dans l'espace public parisien.

Le vœu n°31 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°32, déposé par M. BROSSAT et le groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, relatif au escortes et cortèges officiels dans les rue de Paris.

Le vœu n°32, présenté par M. BROSSAT, est adopté à main levée.

Vœu n°33 déposé par le groupe CI relatif à l'installation des caméras de vidéoprotection.

Le vœu n°33 est retiré.

2012, DPVI 10 - Subventions (47.200 euros) à douze associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11e). Première enveloppe pour 2012.

L'amendement n°34 est repoussé.

Le projet de délibération DPVI 10 est adopté à main levée.

Vœu n°35 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'octroi d'une subvention à l'association "Florence innocente".

Le vœu n°35, avec un avis défavorable, est repoussé.

Vœu n°36 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

Le vœu n°36, avec un avis favorable, est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, CAS 1 - Augmentation du montant mensuel de Paris Logement Familles Monoparentales, à destination des familles les plus modestes - Aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

Le projet de délibération CAS 1 est adopté à l'unanimité à main levée.

(La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 14 h 30 sous la présidence de M. SCHAPIRA, adjoint).

2012, DJS 271 - DF 7 - Tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.

Vœu n° 38 déposé par le groupe PS-RGA relatif à l'examen du cas des familles dont les revenus sont situés dans la tranche basse du quotient familial n° 8.

Vœu n° 39 déposé par le groupe PS-RGA relatif au recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 30 ans.

Vœu n° 40 du groupe EELVA relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux dans les centres d'animation de la Ville.

Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation.

Vœu n° 41 déposé par l'UMPPA relatif à la suppression des réductions tarifaires pour les tarifs des centres d'animation.

Vœu n° 42 déposé par l'UMPPA relatif au rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un guichet unique.

M. CORBIÈRE.

La retouche de la grille des quotients familiaux applicables aux centres d'animation de la Capitale va dans le bon sens.

Comme pour les conservatoires et les cantines, cette réforme s'appuie sur l'idée d'une plus grande justice sociale.

L'accès à la culture ou aux loisirs n'est pas un droit moins important que les autres. Les pratiques de loisirs et de culture sont trop souvent sacrifiées par les familles défavorisées de la capitale, faute de moyens.

Au même titre que les bibliothèques et les conservatoires, les centres d'animation occupent une place importante dans notre ville, se devant d'accueillir un public le plus large possible.

La baisse des tarifs des familles relevant des cinq premiers quotients familiaux est une excellente nouvelle.

Il faut aller plus loin en élargissant encore le nombre de tranches car l'élargissement massif des quotients familiaux 6 et 7 fera supporter le même effort financier à des familles dont l'écart de revenus est énorme.

Il semblerait plus juste de scinder encore cette grille en ajoutant plusieurs échelons supplémentaires.

D'autres pistes sont d'ores et déjà envisagées et mises en œuvre dans d'autres villes, notamment en Ile-de-France.

Cette mesure n'est qu'un début, une ébauche à prolonger par d'autres mesures plus courageuses.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est favorable à cette évolution des tarifs. Il le serait davantage si quelques améliorations importantes pouvaient être faites en faveur d'une meilleure justice sociale.

Mme FOURNIER.

Les centres d'animation sont des lieux essentiels pour la vie locale, pour la mixité sociale, mais aussi et surtout pour l'épanouissement de chacun.

Le présent projet fait suite à des évolutions de la grille qui ont déjà été mises en place pour les caisses des écoles, les activités péri et extrascolaires, les ateliers beaux-arts, les conservatoires.

Nous approuvons complètement la volonté d'harmoniser sur tout Paris les tarifs des différents services offerts par la Ville.

Le deuxième objectif, qui est de promouvoir davantage de justice sociale, nous semble aussi rempli.

Toutefois l'harmonisation des modalités de calcul des tarifs des centres d'animation avec les autres tarifs municipaux se traduira par le retrait des mesures dérogatoires de réduction tarifaire qui existent actuellement.

Nous souhaitons, pour que l'accès des centres reste largement ouvert, que cette disposition soit maintenue.

L'étirement de la grille tarifaire est certes une bonne nouvelle mais ne va pas assez loin. Il aurait été intéressant de créer de nouvelles tranches au-delà du coefficient QF8. On pourrait appliquer un échelonnement des tarifs plus progressifs.

Nous avons d'ailleurs fait adopter un vœu au Conseil de juillet à propos d'une autre modification de la grille qui allait dans ce sens.

Nous voterons cette délibération.

Mme CHARNOZ.

Le présent projet est un nouvel exemple de la volonté de la collectivité parisienne de simplifier et d'harmoniser sur l'ensemble de son territoire les grilles tarifaires des services municipaux offerts aux Parisiens dans un souci constant de justice sociale.

Depuis 2006, la grille tarifaire des centres d'activités n'avait pas évolué.

Dans la nouvelle grille, les tarifs des quatre premiers quotients familiaux (46 % des usager) pourraient ainsi à la rentrée prochaine diminuer sensiblement (entre 5,9 % et 29,7 %).

Pour un souci de justice sociale, les tarifs des quatre derniers QF de 5 à 8 augmentent, mais dans une proportion tout à fait raisonnable (entre 2 % et 10,5 %).

En moyenne les réductions des tarifs sont deux fois plus importantes que les hausses. L'objectif d'harmonisation ne peut s'accommoder du maintien des trois dérogations spécifiques aux centres d'animation mis en place en 2007. Seule une dérogation demeure du fait de la spécificité des activités proposées dans les centres d'animation : la distinction entre un usager de moins ou de plus de 26 ans.

L'élargissement des trois tranches supérieures de QF se traduira par une baisse du nombre d'usagers relevant des QF 7 et QF 8 qui passeront sur les QF 6 et 7.

En réponse à la désinformation que l'opposition municipale véhicule ici et dans les mairies d'arrondissement en annonçant des effets massifs d'éviction des familles qui se retourneraient vers le privé du fait de l'application d'une telle réforme, l'adjoint en charge de la jeunesse, M. JULLIARD a déjà précisé qu'une évaluation serait menée au mois d'octobre 2012, donc juste un mois après la mise en application de la nouvelle grille.

Mme BRUNO.

La nouvelle grille municipale de quotients familiaux a le mérite de palier l'obsolescence de celle qui s'appliquait jusqu'alors.

L'élargissement des trois tranches de quotients supérieurs apparaît assez juste et opportun.

Actuellement, 27 % des usagers appartiennent au quotient 8, c'est-à-dire la tranche la plus élevée. Cette réforme permet notamment d'en faire basculer une partie sur la tranche inférieure. Cette ventilation plus fine s'accompagne cependant d'une hausse tarifaire difficilement acceptable pour les usagers des quotients 5 à 8.

Or, la tarification modulée en fonction du quotient familial aurait pu être sanctuarisée, sans pour autant procéder à des hausses iniques sur les quotients 7 et 8.

Ce sont notamment les classes moyennes et moyennes supérieures qui en subiront une partie des conséquences.

La pratique est moins douce qu'il n'y paraît et consacre une accumulation d'augmentation en tous genres, pesant sur les cantines scolaires, les conservatoires, les ateliers des beaux-arts ou encore les écoles municipales de sport.

Les loisirs, les pratiques artistiques sont devenues un luxe dont les Parisiens vont devoir apprendre à se passer.

Ce sont les plus vulnérables qui paieront la facture d'une réforme sous couvert de justice sociale.

Il n'est pas vrai que la diminution des tarifs pour le QF 1 à 4 devrait neutraliser l'effet du retrait de ces réductions pour les populations les plus modestes. Cette mesure se révèle discriminatoire pour les célibataires sans enfants qui perdent là le bénéfice de leur double part.

Les familles qui demeureraient dans la même tranche se verront privées de l'avantage de la réduction précédemment octroyée de 20 % au second membre mineur, tout en supportant le poids d'une augmentation tarifaire.

Les étudiants dans l'obligation de travailler pour financer leurs études ne profiteront plus de l'attribution automatique du tarif 2 ou 3.

L'émoi suscité par votre proposition est tel que le groupe socialiste se fend d'un vœu réclamant de reculer à 30 ans la limite d'âge, donnant droit à une tarification réduite.

C'est le tarif réduit pour les étudiants qu'il faut rétablir.

S'agissant des centres d'animation gérés en D.S.P. en cas de diminution des recettes liée à l'augmentation des tarifs et à l'effet d'éviction de certains usagers qui pourrait en découler, c'est bien la Ville qui devra compenser.

Une évaluation plus complète de l'impact de la réforme mise en place semble essentielle.

M. MENGUY

Je tiens à saluer les équipes qui, au quotidien, font vivre ces centres d'animation.

Mon groupe adhère à l'idée de solidarité dans le service public de proximité parce que nous pensons effectivement que l'effort doit être partagé par toutes et tous.

Cette délibération est mal ficelée.

On a l'impression que l'adjoint n'a finalement pas tant fait que cela le tour des mairies d'arrondissement, le tour des adjoints d'arrondissement, le tour des groupes qui constituent sa Majorité étant donné le nombre de demandes de modification qui émanent des élus de la majorité.

Je souscris évidemment à la nécessité d'une évaluation pour une modification qui aura un impact sur les familles parisiennes.

Pour les coefficients les plus élevés, c'est évidemment encore un coup porté aux classes moyennes, seulement bonnes à payer et qui ne peuvent pas bénéficier de services publics comme les autres.

L'autre victime, ce sont les familles les plus dans le besoin qui vont aller dans des centres d'animation où il y a un risque que la qualité du service public diminue, voire se dégrade.

Les autres victimes, ce sont les jeunes, à commencer par les étudiants.

Les étudiants bénéficiaient d'office du tarif 2 pour les boursiers et 3 pour les non boursiers et ce ne sera en l'occurrence plus une disposition automatique.

Une partie d'entre eux va être taxée plus que de raison.

Vous avez refusé les améliorations que nous avons demandées concernant les équipements sportifs pour la jeunesse.

Vous avez refusé notre demande d'un audit des infrastructures sportives.

Nous n'avons pas vu les conclusions que vous alliez tirer du rapport annuel du Conseil parisien de la Jeunesse.

Retirez ce projet de délibération, reconsultez les mairies d'arrondissement et présentez-nous une délibération juste pour tous et pour la qualité du service public de proximité.

Mme BERTHOUT.

Ce n'est pas la première fois que nous délibérons ici sur les tarifs des centres d'animation de la Ville de Paris.

Contrairement à ce qui est dit dans la délibération, l'évolution des tarifs n'a pas été modérée.

Pour qu'il y ait plus de lisibilité et d'équité de traitement, encore faudrait-il qu'il y ait un guichet digne de ce nom, établissant et calculant le quotient familial par foyer.

Si l'idée que les familles dont les capacités sont les plus contributives puissent évidemment participer beaucoup plus que proportionnellement que les familles qui ont les revenus les plus modestes va dans le bon sens, une partie des étudiants évidemment ne va pas être concernée. S'ils ne font pas partie des usagers aux revenus les plus faibles, je ne sais pas à quel titre ils pourraient en faire partie.

Surtout, vous supprimez la réduction de 20 % pour le deuxième mineur de la famille, celle de 40 % pour le troisième mineur et la gratuité pour le quatrième mineur.

Pourquoi stigmatiser les familles ?

Il y a un risque évident d'éviction des étudiants et des familles aux revenus moyens, contribuant à l'accélération des départs vers les banlieues.

Les familles les plus contributives n'ont plus d'intérêt, à un moment donné, à laisser leurs enfants dans les centres d'animation publics.

Du coup, la mixité en prend un coup et, accessoirement, les finances de la Ville.

Ceci vous amène d'ailleurs à envisager pour les établissements gérés en délégation de service public, qu'il faudra "négocier avec le délégataire un avenant à la convention pour maintenir l'équilibre économique du contrat".

Il y a un risque d'éviction, un risque aussi pour l'équilibre économique des centres d'animation et, surtout, un risque certain pour les familles aux revenus moyens. C'est pourquoi j'ai déposé un vœu.

Mme DASPET.

La présente réforme de la tarification dans les centres d'animation s'inscrit dans une démarche entamée depuis le début de la mandature.

Pour répondre à M. MENGUY qui parlait de la suppression du tarif étudiant, il y a aussi la création d'un tarif réservé aux jeunes.

Le projet met fin à des dispositifs d'exception, comme le tarif réduit pour les étudiants et concourt à plus d'équité.

Nous souhaitons, par notre vœu attirer l'attention sur le cas spécifique des jeunes entre 26 et 30 ans.

La durée d'études s'allonge à mesure que la perspective d'une insertion stable dans la vie professionnelle s'éloigne.

La précarité est souvent de mise jusqu'à l'aube de la trentaine.

Nombre de jeunes de plus de 26 ans sont toujours, faute de débouchés professionnels pérennes, soit en situation de précarité, soit en phase de poursuite d'études, voire déjà de réorientation ou de reconversion.

Je propose d'étudier le principe que le tarif réduit destiné aux jeunes puisse être accordé jusqu'à l'âge de 30 ans.

M. JULLIARD, adjoint, rapporteur.

Il s'agit de simplifier les démarches des usagers, puisque les centres d'animation sont les derniers équipements municipaux qui se voient dotés de la même grille de tarifs avec les huit Q.F. tels que nous les connaissons dans l'ensemble des équipements municipaux.

Cette modification se fait à budget constant. C'est la raison pour laquelle nous proposons une baisse sensible des tarifs appliqués aux Q.F. 1 à 4, c'est-à-dire presque 50 % des usagers dont les revenus sont les moins importants. Nous proposons une stabilité pour les Q.F. 5 et 6, qui représentent à peu près 17 % des usagers des centres d'animation et enfin, augmentation pour le Q.F. 7 et surtout pour le Q.F. 8 qui, au total, représentent 37 % des usagers des centres d'animation.

L'objectif d'harmonisation nous a amenés à revenir sur un certain nombre de spécificités et de dérogations jusqu'ici accordées.

En effet si nous souhaitons que la même grille des Q.F. soit appliquée dans l'ensemble des structures de la Ville de Paris ou dépendant de la Ville de Paris, il faut que le nombre de dérogations par structure soit le plus faible possible.

Concernant la hausse des tarifs pour les étudiants, nous avons fait le choix de maintenir la seule dérogation qui sera propre aux centres d'animation, à savoir maintenir un tarif différentiel pour les jeunes de moins de 26 ans, ce qui intègre la quasi-totalité des étudiants.

Ajouté au fait que les faibles revenus des étudiants situeront probablement la quasi-totalité de ces derniers à un Q.F. bas qui est en forte diminution, il n'y aura pas d'impact ou un impact positif sur le prix payé par l'ensemble des étudiants de Paris.

Les gestionnaires des centres d'animation ont été largement associés.

J'ai tenu une réunion avec l'ensemble des adjoints jeunesse et j'ai écrit à l'ensemble des maires d'arrondissement.

Je m'étonne à ce propos du vœu déposé par la mairie du 1er arrondissement.

Comme cela sera précisé dans un amendement de l'Exécutif, je proposerai une évaluation dès l'automne 2012, juste après les inscriptions des usagers dans les centres d'animation.

Je prends l'engagement que des mesures correctives, le cas échéant, seront décidées, sans même attendre la rentrée 2013, si nous constatons des effets d'éviction.

Si nous créons des tranches nouvelles, cela ne concerne pas seulement les centres d'animation mais l'ensemble des structures de la Ville.

Je propose que d'ici la fin juin 2012, nous demandions aux services de la Ville qu'une étude soit réalisée, en vue de créer, si possible à courte échéance, des tranches nouvelles de QF, notamment dans le QF supérieur.

Concernant la hausse des tarifs pour les familles et les classes moyennes, je rappelle que la baisse des tarifs pour les QF bas répond à un besoin de justice sociale.

Quant à la hausse sensible des seuils de passage entre le QF 6 et le QF 7, mais aussi entre le QF 7 et le QF 8, bon nombre de familles qui se trouvaient au QF 8 se retrouveront au QF 7 et bon nombre de familles qui étaient avant au QF 7 se retrouveront au QF 6. Il n'y aura donc, pour elles, pas d'augmentation mais, à l'inverse, plutôt une diminution de leurs tarifs.

Pour les familles de QF 8 les tarifs des centres d'animations continueront à être très inférieurs à ceux du privé pour la même prestation.

Y compris pour le QF 8, les familles les plus aisées auront tout intérêt à laisser leur enfant dans les centres d'animation et cela entamera en rien la stabilité financière des centres d'animation.

Nous avons une marge importante quant à la progressivité des tarifs et il ne s'agit pas d'un racket des familles les plus riches de Paris.

Je ne suis pas favorable au maintien de la réduction de 20 % pour le deuxième enfant car ce serait contradictoire avec la volonté de défendre une grille progressive en fonction des revenus.

Je propose que nous négociions la compensation tarifaire avec les gestionnaires des centres d'animation. Il ne s'agit pas d'une quelconque crainte mais tout simplement de constater que le public usager des centres d'animation est radicalement différent selon les arrondissements. L'impact de la réforme sera radicalement différent selon les arrondissements.

La classe moyenne se trouve aux QF 5 et 6 qui n'augmentent pas plus que l'inflation, et non pas aux QF 7 et 8.

En 5 ans, la seule ligne directrice du Gouvernement a été de favoriser les foyers fiscaux les plus riches au détriment des plus pauvres.

Maintenant, vous rackettez les classes moyennes avec l'augmentation de la TVA sociale.

Concernant les centres d'animation, non seulement nous faisons des tarifs sociaux mais, en plus, nous construisons des centres d'animation.

L'amendement technique n° 37 de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 38 est retiré.

Le vœu n° 40 est retiré.

Le vœu n° 40 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Le vœu n° 39 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est adopté à main levée.

Le vœu n° 41 du groupe UMPPA avec un avis défavorable est rejeté.

Le vœu n° 42 du groupe UMPPA avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DJS 271-DF 7 est adopté à main levée.

2012, DJS 36 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement.

L'amendement n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Le projet de délibération DJS 36 est adopté à main levée.

2012, DJS 225 - Subventions (5.126,52 euros) pour la fourniture de matériels aux associations du centre sportif Emile Anthoine (15e) en remplacement de leurs équipements pollués.

Vœu n° 44 déposé par le groupe UMPPA.

Le vœu n° 44 non présenté est considéré comme retiré.

Le projet de délibération DJS 225 est adopté à main levée.

Vœu n° 45 déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Mathis (19e).

Le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif est rejeté.

Vœu n° 46 déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en place d'une Charte du développement durable à la Halle Georges Carpentier.

Vœu n° 46 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 46 est adopté à main levée.

Le vœu 46 bis de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n°47 déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel.

Le vœu n°47, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

2012, DU 2 - Cession de la propriété communale située à Reillanne (04 Alpes de Haute Provence).

(M. GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DU 2 est adopté à main levée.

2012, DU 24 - Avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard (15e).

M. BROSSAT.

Il s'agit de la création en plein Paris d'un ensemble gigantesque dédié au regroupement de presque 10.000 fonctionnaires : Ministère de la Défense, état-major des armées, état-major des trois armes etc. dans un objectif de rationalisation du fonctionnement de l'administration et des dépenses sur le modèle avoué du pentagone américain.

Ce terrain est en partie inondable, de plus il y a dans cette affaire des soupçons de trafic d'influence et de corruption et c'est encore Bouygues qui remporte le gros lot. Tout cela va coûter au total aux contribuables français 3,5 milliards d'euros et 150 millions de redevance, pendant 27 ans, dans le cadre d'un partenariat public-privé, alors même que de nombreuses études viennent d'être publiées, qui pointent les dérives des partenariats public-privé. Pour ce qui concerne notre groupe, nous avons toujours regardé ces partenariats avec beaucoup de méfiance.

L'Etat passe en force et ignore ostensiblement les propositions de collaboration de la Ville, il ignore les recommandations de la commission d'enquête, la consultation publique ou les avis de l'autorité environnementale.

La Ville s'était mis d'accord avec la R.A.T.P. pour une opération très profitable aux Parisiens dans ce quartier du 15e arrondissement : à la place d'un dépôt de bus rue de la Croix-Nivert, 500 logements, et les véhicules de la R.A.T.P. étaient déménagés sur un site plus grand, justement à Balard.

Mais l'Etat refuse à la fois le projet de déménagement du dépôt de bus et les 500 logements.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutient l'avis défavorable proposé par la Ville sur ce dossier, car rien dans ce projet ne justifie l'empressement de l'Etat, sinon la volonté d'entraver les politiques municipales.

M. ALAYRAC.

Je ne m'étendrai pas sur l'information judiciaire qui a été ouverte par le Parquet de Paris pour corruption et trafic d'influence dans le cadre de l'attribution du marché au groupe Bouygues.

Le regroupement en un lieu unique autour du ministre de la Défense de ses services répartis sur 12 sites, des états-majors et du centre de planification et de conduite des opérations, n'est en soi pas discutable, s'agissant d'un souci de rationalisation de la dépense publique. La Ville de Paris, d'ailleurs, n'entend pas faire obstacle à ce

regroupement sur le site de Balard, mais elle est fondée à s'interroger sur les tenants et les aboutissants de ce vaste chantier de 420.000 mètres carrés qui va impacter tout le Sud de la Capitale.

L'Etat veut imposer à la Ville un projet en dehors de toute concertation.

La suppression du dépôt de bus de la R.A.T.P. prévu sur le site témoigne de la part des autorités de l'Etat d'une désinvolture totale à l'égard des élus, à l'égard de la politique menée pour loger le maximum de Parisiens. Renoncer à construire 500 logements sur l'emplacement de l'actuel dépôt de bus de la Croix-Nivert, renoncer à offrir à cet endroit aux habitants du 15^e arrondissement de nouveaux services publics est une chose à laquelle nous ne pouvons nous résigner.

Ce projet prévoit l'ouverture d'une crèche et d'une piscine sur le site de Balard accessibles aux habitants du 15^e, mais, sur ce point, je demande des engagements clairs de la part de l'Etat.

Concernant l'impact environnemental du projet de Pentagone, on peut légitimement s'interroger sur le risque de pollution de l'air, du fait des travaux de démolition, de rénovation et de construction. On peut se demander quelle sera la gestion des déchets et des remblais ; on ne dispose d'aucun diagnostic sur l'amiante ni sur le traitement des déchets susceptibles d'en libérer.

Je voudrais aussi que l'on s'interroge sur le signal que va envoyer inmanquablement aux communes de la proche banlieue cette immense installation, refermée sur elle et leur tournant le dos. D'un côté, nous avons la Ville qui couvre le périphérique avec des dalles réaménagées, nous allons rénover le Parc des Expositions, nous allons construire la tour Triangle en permettant aux piétons la traversée de cette infrastructure et, de l'autre, nous aurons l'Etat qui va édifier un projet monumental sur une vaste emprise, refermé sur lui, ce qui va accentuer plus encore la coupure entre Paris et la couronne.

En ce qui concerne l'accessibilité du site, s'il est aujourd'hui bien desservi par les transports en commun, qu'en sera-t-il demain de son impact sur le trafic des métros, tramways et bus ? En effet, il est prévu que 9.400 agents, civils et militaires, se rendront sur le site tous les jours.

Le Pentagone suscite trop de questions au regard de l'intérêt général pour que notre Municipalité l'adopte en l'état. Je relève que la commission d'enquête de l'Assemblée nationale a relevé l'insuffisance de l'information des citoyens, l'absence d'étude d'impact, un état sommaire des dépenses et des recettes, un projet sur lequel la justice enquête actuellement, cela impose de voter un avis défavorable au dossier de déclaration du projet de Pentagone.

Mme TACHENE.

La parcelle située 135 rue Croix-Nivert, libérée par le départ des bus, est vouée au P.L.U., à accueillir du logement, dont un centre d'hébergement, en revanche, il n'est pas fait mention de la réalisation d'équipements.

La première adjointe a affirmé que c'est l'éventualité de livrer du logement social qui, sur intervention des parlementaires de l'arrondissement, maintiendrait le dépôt de bus à la Croix-Nivert.

Une telle affirmation exigerait des preuves, le mépris à l'égard de l'Opposition municipale n'est pas vraiment une surprise, qu'il s'accompagne d'accusations infondées n'est pas en revanche acceptable.

S'agissant du périmètre de localisation pour le dépôt de bus, la régie autonome affirme qu'en raison de l'acquisition d'un terrain à R.F.F. (et je cite sa déclaration), "elle n'a plus de besoin industriel concernant un accroissement de remisage sur cette partie de la zone". Vous ne vous étonnez pas dès lors que nous ne puissions suivre l'avis défavorable que vous émettez.

L'installation des services du ministère de la Défense à Balard est un très beau projet, initié par l'Etat français. En 2009, le Maire de Paris lui-même jugeait qu'il y avait un intérêt évident à ce regroupement.

Je note que les commissaires enquêteurs ont confirmé sans réserve son caractère d'intérêt général en recommandant que soit portée la plus grande attention au montant des cessions qui conditionnent l'économie du projet.

Dès lors que l'on veut réunir plus de 5.000 personnes sur un site unique, et ici on parle de 10.000 agents à peu près, le choix de Balard était totalement justifié, d'ailleurs j'ai un rapport du Sénat qui démontre le bien-fondé de ce projet.

Pour cette partie du 15^e arrondissement, il y a un intérêt manifeste à accueillir dans un espace aujourd'hui négligé un aménagement à l'architecture cohérente et valorisante, permettant aussi un retour en termes d'emploi et d'essor économique.

Pour toutes ces raisons, les élus centristes ne suivront pas l'avis de l'Exécutif.

M. GOUJON, maire du 15^e arrondissement.

Je m'interroge sur une des déclarations du Maire de Paris qui a qualifié le projet de Balard de "crime" contre les Parisiens et contre le 15^e arrondissement.

Cette formule est audacieuse, alors même que ce site a été traité par la Mairie de Paris depuis des années comme une sorte d'arrière-cour de Paris, une sorte de réminiscence de l'ancienne zone des fortifications.

Au contraire, ce projet d'ambition n'est pas un crime contre Paris, c'est ne rien faire et ne pas réaliser ce projet qui constituerait un crime contre Paris et les Parisiens et même contre la France.

Le projet du ministère de la Défense est le seul à ce jour, dans cette emprise inconstructible pour le logement, qui soit de nature à valoriser cette friche industrielle et à s'inscrire dans le nouveau 15e du XXIe siècle, avec la tour Triangle, avec le Parc des Expositions rénové et les projets porte Brancion ou Olivier-de-Serres.

Comment peut-on mettre en balance un projet d'intérêt national qui vise à accroître l'efficacité de notre outil de défense et un garage à bus enterré dont personne ne veut (surtout pas la R.A.T.P. d'ailleurs) et qui coûterait une fortune, puisque ce serait sans doute le garage à bus le plus cher au monde ?

Ce projet d'avis ne mentionne nulle part les équipements ouverts au public (crèche, dispensaire médical, piscine, etc.) ni même les retombées économiques positives, les cinq hectares de verdure supplémentaires ou encore une voie publique nouvelle reliant Paris à Issy-les-Moulineaux ainsi qu'une nouvelle sortie de métro, Balard, attendue depuis des années.

Quant à la suppression de la servitude de garage à bus, je ne vois pas en quoi elle empêche de réaliser le projet Croix-Nivert dès lors qu'une solution d'un garage temporaire à bus pendant les travaux sera trouvée.

Juste une supplique, que j'adresse au maire de Paris et à sa première adjointe : qu'ils trouvent le temps et même peut-être la volonté de la concertation avec la mairie du 15e arrondissement sur un aménagement à Croix-Nivert sur lequel jamais la mairie du 15e arrondissement n'a été informée ni concertée en quoi que ce soit.

Ce projet de délibération est truffé de contrevérités puisque les conclusions de la Commission d'enquête sont très claires : avis favorable sur l'intérêt général du projet, y compris l'intérêt général avéré du projet de valorisation immobilière de la corne ouest (les bureaux privés) sans aucune réserve, avis favorable sur les modifications du P.L.U., avec trois réserves qui ont été satisfaites.

Concernant la dérogation sur les hauteurs, il est tout à fait surprenant que la Ville rechigne, alors que c'est la première adjointe chargée de l'urbanisme, elle-même, qui avait proposé au ministre de la Défense, dès juin 2009, une dérogation générale de hauteur pour permettre, selon le vœu de la Ville, la construction d'une tour pour le ministère, favorisant ainsi les démarches engagées pour l'érection de la tour Triangle.

Ce projet permettra au 15e arrondissement de conforter son image de terre d'accueil nouvelle pour les grandes administrations d'État, après l'implantation du ministère des Affaires étrangères et de la Préfecture de Région.

Qui croire, du Maire de Paris qui déclare qu'il n'y aura pas de "Pentagone" ou de M. HOLLANDE qui déclare que, dès lors que le projet est engagé, il ira à son terme ?

Pour ma part, je serais plus rassuré de savoir que c'est l'inspirateur du projet qui continuera à suivre sa réalisation, à savoir le Président de la République.

M. LAMOUR.

Quel intérêt soudain pour cette partie du 15^e !

Alors que voici la liste des équipements que l'on avait prévu d'y installer : un garage qui permet d'entretenir et de garer le T2, des projets de garage de toupies à béton, puis de bennes à ordures, puis une usine de tri à déchets et, pour faire bonne mesure, vous souhaitiez installer aussi une aire pour les gens du voyage. Vous imaginez effectivement dans quel environnement ils se seraient trouvés !

Je souhaiterais revenir sur le dépôt de bus de la Croix-Nivert, en effet, dès le début de ce projet, le Ministère de la Défense s'est rapproché de la R.A.T.P. pour voir, techniquement, comment il était possible de déplacer le garage de la Croix-Nivert (140 bus) vers Balard.

Après une étude approfondie entre services, la R.A.T.P., en novembre 2010, s'est retirée, a résilié la convention qui la liait avec le Ministère, pour une simple et bonne raison qui est que, techniquement, il n'était pas possible d'installer 140 bus sous deux niveaux, en particulier à cause des risques d'inondation.

Bien évidemment, à partir du moment où il était impossible de déplacer les 140 bus, la R.A.T.P. a décidé d'investir, par exemple, dans un garage à bus à Bagneux et de ne pas envisager une installation d'un dépôt de bus partiel, de l'ordre de 40 bus, à Balard.

Pour autant, le Ministère de la Défense a continué à travailler avec la R.A.T.P. et il semble qu'une solution ait été trouvée à l'héliport, avec une possibilité d'installation d'un parking à bus provisoire.

Ce projet Balard est un magnifique projet qui a respecté tous les engagements du Ministère de la Défense, en particulier en matière d'accueil de ce garage à bus.

Donc, cet avis défavorable n'est qu'un petit recours politicien, comme d'habitude, quand ce n'est

pas une idée du Maire de Paris, c'est une mauvaise idée.

M. MENGUY.

Ce projet est un bon projet, d'envergure nationale, parisienne et pour le 15e. D'envergure nationale parce que, nous, nous croyons que les forces armées de notre pays méritent d'avoir un site à la hauteur de leur engagement.

Sur la réduction du bruit, l'Exécutif n'a pas de leçons à donner alors même que les riverains du projet Boucicaut se plaignent en permanence de la façon dont le projet est mené.

Sur l'aspect esthétique, l'Exécutif n'a pas de leçons à donner non plus puisque quand c'est vous qui le pensez, en particulier Mme HIDALGO, quand c'est la tour triangle, c'est beau, parce que je pense que c'est beau, mais quand c'est Balard, c'est moche, parce que je pense que c'est moche. Si c'est votre conception de l'esthétique, elle n'est pas respectueuse.

Sur l'accessibilité du site, ce que l'Exécutif dénonce sur le site de Balard existe sur la Porte de Versailles et la tour triangle. Sur la question du garage à bus sur le site de Balard, la gauche estime qu'il ne faut pas faire le projet car c'est en zone inondable. En revanche, on peut y mettre des gens du voyage ou des bus.

La gauche ment lorsqu'elle dit que les élus de la droite sont opposés aux logements sociaux. C'est juste faux ! En effet, nous avons voté depuis 2008 dans le 15e arrondissement tous les projets de logements sociaux, tous les projets à l'exception de deux pour des raisons d'architecture.

Dernier mensonge sur le terrain Croix-Nivert, en effet, l'Exécutif veut y faire 500 logements à la place du garage à bus, mais 500 logements c'est 500 familles avec un enfant, deux enfants. Des enfants qui auront besoin d'aller en crèche, en classe dans les écoles, les collèges aux alentours alors que les équipements correspondants sont saturés.

Sur le prétexte des logements sociaux à Croix-Nivert, l'Exécutif ment aux Parisiennes et aux Parisiens. Au lieu de soutenir un projet pour le Ministère de la Défense, qui a une envergure nationale, qui a une envergure pour Paris, qui a une envergure pour le 15e arrondissement avec des équipements, il se cache derrière des arguties qui ne trompent personne, parce que le but recherché est purement électoraliste.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Le Président de la République avait décidé d'engager, en 2007, le regroupement du ministère de la Défense et des principaux services stratégiques sur Balard. Nous avons d'ailleurs été sollicités et étions prêts à coopérer.

C'est un projet extrêmement important, 420.000 mètres carrés, dont 90.000 mètres carrés de bureaux privés à louer, sur un territoire de 16 hectares ; c'est un programme très impactant sur le territoire parisien.

Nous ne contestons pas ce regroupement, d'ailleurs j'avais rencontré le Ministre de la Défense pour travailler avec lui et nous lui avons fait part de notre volonté d'accompagner ce mouvement.

A l'époque, j'avais fait remarquer à M. MORIN que s'il voulait lancer un concours sur le sujet, peut-être devrait-il nous demander une modification du P.L.U. sur le secteur puisque, comme nous étions dans l'idée d'engager la modification du P.L.U. sur la hauteur, et notamment sur la tour triangle, il n'était pas question pour nous d'empêcher le Ministère de se donner cette souplesse pour son concours et, à l'époque, M. MORIN, en tout cas ses services, nous ont fait savoir qu'ils n'en avaient pas besoin, qu'ils rentreraient purement et simplement dans le P.L.U.

Le projet qui a été retenu par le Président de la République ne rentre pas dans le P.L.U., mais l'architecte a fait une très belle proposition architecturale, donc nous avons engagé une discussion avec les services de l'Etat pour voir quels étaient les problèmes ; nous avons immédiatement dit que le principal sujet pour nous de respect du P.L.U. était la question du garage à bus.

En effet, en 2006, dans le Plan local d'urbanisme, nous avons, à la demande de l'Etat et à la demande de la R.A.T.P., inscrit un garage à bus qui permettait de dégager l'emprise du garage à bus actuel de la Croix-Nivert pour faire, à terme, une opération de logement et d'équipement public sur ce site.

Je rappelle à M. MENGUY que, depuis 2001, on ne construit plus de logements à Paris sans prévoir les équipements, notamment de crèches et d'écoles qui vont avec, d'ailleurs la localisation du garage à bus actuel de la Croix-Nivert serait un magnifique emplacement, non seulement pour des logements, mais aussi pour un équipement scolaire qui fait défaut dans le 15e arrondissement.

Jusqu'au mois d'août 2011, les choses se discutent, et là, revirement brutal, incompréhensible, de l'Etat qui lance dans l'urgence, sans nous solliciter, une procédure de déclaration de projet qui emporterait la mise en conformité du P.L.U. de Paris et qui propose, purement et simplement, de supprimer cette servitude, notamment pour le dépôt des bus.

Le Préfet a donc saisi la Ville, comme le prévoient les textes, pour demander cet avis sur lequel nous allons voter dans un instant au Conseil de Paris.

L'Etat ne prend en rien en compte les demandes de la Ville ni même les recommandations et les réserves de la commission d'enquête.

La commission d'enquête relie très directement la question de l'intérêt général avec trois points : la prise en compte du projet immobilier de construction de logements de la Croix-Nivert, la question du financement du projet, qui est aussi posée par les députés U.M.P. et socialistes, et la clarification et l'approfondissement des études liées à l'environnement et à la circulation.

La commission d'enquête conditionne la mise en compatibilité de notre P.L.U. au fait, notamment, que soit préalablement étudiée une alternative pour le garage à bus, ce qui n'est pas fait, donc nous ne sommes pas dans des conditions permettant d'accepter la compatibilité.

Pour la R.A.T.P., cette opération de la Croix-Nivert est une opération extrêmement importante, puisque l'enclavement de ce garage en plein cœur du 15e, finit par leur poser des problèmes, et ils seraient tout à fait heureux de pouvoir le céder pour qu'une opération de construction de logements et d'équipements publics, puisse voir le jour.

De plus, techniquement rien n'interdit ce garage à bus sur le site de Balard, absolument rien !

On nous dit : le garage à bus le plus cher de Paris, mais quand on est sur un P.P.P. de 1 milliard d'euros, l'ensemble de l'opération garage à bus Croix-Nivert serait de 5 millions d'euros. Entre 1 milliard d'euros et 5 millions d'euros, je pense que ce qui va coûter très cher aux contribuables français, c'est sans doute le coût d'un P.P.P. qui va se voir accroître d'un certain nombre de pénalités, qui va prendre du retard. Vous voulez bloquer cette opération uniquement parce que vous ne voulez pas de logements sociaux dans le 15e.

Cette déclaration de projet aurait pour effet de compromettre très gravement la réalisation de projets parisiens en ne conciliant pas les intérêts généraux en présence et donc, nous ne pouvons pas l'accepter.

L'État ne répond aucunement à la réserve imposant la recherche d'une solution alternative, comme l'a demandé la commission d'enquête, pour le dépôt de l'atelier de bus.

Donc pour toutes ces raisons, je crois que la droite portera la responsabilité de vouloir empêcher le 15e arrondissement d'atteindre ce que la loi nous impose, c'est-à-dire les 20 % de logement social de la loi S.R.U.

Je vous demande d'émettre un avis défavorable à cette déclaration de projet.

M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.

Je rappelle que le 15e avait, avant 2001, plus de 12.000 logements sociaux et nous en avons voté, depuis que je suis maire, près de 2.000, à l'unanimité, c'est-à-dire la totalité des projets proposés par la Ville de Paris, sauf deux, pour des raisons architecturales.

Nous sommes à plus de 15 % S.R.U., c'est-à-dire deux fois plus que des arrondissements comme le 10e, le 11e, le 9e. Nous ne sommes pas du tout hostiles à l'opération Croix-Nivert, d'ailleurs eût-il fallu que la Mairie nous informe des projets qu'elle avait pour Croix-Nivert, ce qu'elle n'a jamais encore jamais fait.

Je suis tout à fait prêt à étudier ce projet de logement, nous avons besoin de logements dans le 15^e, sociaux, privés, intermédiaires, etc. et d'équipements publics, écoles, crèches, etc.

Il n'y a vraiment aucun rapport entre le projet Croix-Nivert et le projet du Ministère de la Défense, mettre les deux en parallèle est d'un grotesque achevé. La R.A.T.P. ne veut pas de ce projet. Mme HIDALGO a parlé de 5 millions d'euros ; c'est simplement le cuvelage, car c'est en zone inondable, qui coûte 5 millions. La totalité du projet, c'est 40 millions d'euros ! Pour un dépôt de bus qui ne peut accueillir que 50 bus alors qu'à Croix-Nivert, il y en a 140.

L'armée, la Défense propose sur l'héliport un garage à bus, donc il n'y a pas de problèmes, sauf qu'il s'agit de problèmes d'ordre politique, et tout le monde l'a bien compris.

C'est la raison pour laquelle ce projet doit se faire et va valoriser complètement le 15e et ce serait véritablement très dommage que ce projet soit condamné et attaqué par la majorité de cette Assemblée.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Le projet Croix-Nivert, libéré pour y faire du logement, remonte à la précédente mandature et a été inscrit comme tel dans le P.L.U. de 2006.

Il n'y a aucun engagement de l'État en ce qui concerne le garage à bus.

La commissaire estime que ces deux opérations sont intimement liées, et que le fait que l'État ait décidé, sans aucune concertation et sans aucune proposition alternative, de retirer cette servitude que nous avons inscrite pour le garage à bus, à Balard, en 2006, est un préjudice qui n'est pas compensé et qui ne permet pas de dire qu'un intérêt pour la collectivité parisienne existe dans cette opération.

M. LAMOUR.

Je rappelle que le 9 novembre 2010, le président-directeur général de la R.A.T.P. a résilié la

convention passée à cet effet entre le Ministère et la R.A.T.P.

La R.A.T.P. l'a fait car elle ne pouvait, en aucun cas, faire en sorte que ce garage à bus accueille 140 bus. Voilà la réalité : Mme HIDALGO. Donc arrêtez de mentir ! La R.A.T.P. ne veut pas aller à Balard dans ces conditions.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Le terme mensonge étant utilisé de façon réitérée, c'est une insulte. Je veux juste la relever pour dire à quel point nos collègues de l'U.M.P. sont à cours d'argument, et je vous propose de passer au vote.

L'amendement 47A déposé par l'Exécutif est adopté à main levée.

Le projet de délibération DU 24, amendé, est adopté à main levée.

Vœu n°48 déposé par le groupe UMPPA relatif à la qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville.

(*M. MISSIKA, adjoint, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence*).

Le vœu n° 48, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°49 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu dans Paris portant le nom d'Hubertine Auclert.

Le vœu n°49, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu de Paris à la mémoire de Cesaria Evora.

Le vœu n°50, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°51 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Theodoros Angelopoulos.

Le vœu n° 51, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène Némirovsky.

Le vœu n°52, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination d'une voie "Daniel Iffla OSIRIS".

Le vœu n°53, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.

Le vœu n°54, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, SG 48 - Projet de réaménagement du pôle transport de Châtelet-les-Halles - Approbation et signature de la convention de financement globale.

(*Mme DUBARRY, adjointe, remplace M. MISSIKA au fauteuil de la présidence*).

L'amendement n°55, déposé par l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le projet de délibération SG 48, amendé, est adopté à l'unanimité à main levée.

2012, DPA 33 - Approbation des modalités de passation d'un marché de mobilier pour la réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e).

2012, DPA 34 - Signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre et signature de l'avenant n° 2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public (18e).

Vœu n°59 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Le projet de délibération DPA 33 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DPA 34 est adopté à l'unanimité à main levée.

Le vœu n°59, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

2012, DU 22 - Approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris.

Vœu n°57 déposé par le groupe PSRGA relatif au stationnement pour deux-roues motorisés dans les constructions neuves à usage d'habitation.

Vœu n°58 déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la création de nouvelles réserves pour équipements publics.

Vœu n°58 bis déposé par l'Exécutif.

M. CHARZAT.

Ce vœu nous permet d'attirer l'attention de notre Conseil sur les besoins en termes d'équipement public du 20e.

Au cours de la précédente mandature, le retard qui avait été accumulé du temps de la Droite a été en grande partie résorbé par un effort exceptionnel. Ainsi le 20e avait-il vu son taux de couverture, en termes de petite enfance, passer du 19e rang à Paris au 7e rang. Et cela malgré une évolution de la démographie très positive, puisque le 20e était passé de 185.000 à 200.000 habitants à la fin des années 90.

Depuis, l'accélération du rythme des constructions de logements va encore accroître ces populations de manière très significative, entraînant dans le même moment un rajeunissement de cette population.

Pour faire face à l'afflux de 10 à 15.000 personnes dans les prochaines années, nous avons besoin, d'une part de relancer la construction d'équipements publics dans le 20e, et d'autre part bien sûr d'anticiper.

Ce vœu vous propose de créer un certain nombre de nouveaux espaces dédiés à l'implantation d'équipements dont le 20e aura besoin, si du moins nous voulons éviter de nous retrouver dans la

funeste situation qui fut celle du temps de M. CHIRAC et de M. BARIANI.

M. DUTREY.

Le grand drame de notre document d'orientation du Plan local d'urbanisme est qu'il essaie de résoudre l'équation à l'intérieur du périphérique, équation qu'il est de moins en moins facile à résoudre.

La loi ne le permet pas, aujourd'hui, mais que de décisions n'auraient pas été prises comme elles l'ont été si nous avions un P.L.U. qui recouvrait l'ensemble des communes de l'agglomération dense d'Ile-de-France !

La notion de C.I.N.A.S.P.I.G. (Constructions et Installations Nécessaires au Service Public et à l'Intérêt Général) est assez vague. La loi permet aux collectivités de déterminer ce que l'on peut faire rentrer dans les C.I.N.A.S.P.I.G. et, en regardant la liste parisienne, on se rend compte qu'elle est très hétérogène.

Les C.I.N.A.S.P.I.G. sont exonérées de beaucoup d'obligations en termes d'espace libre, ce qui peut être compréhensible dans certaines situations, beaucoup moins dans des situations d'habitat, de plus, ce mode de calcul empêche de pouvoir vraiment voir l'équilibre entre l'activité, le bureau et le logement sur l'ensemble de Paris. Un éclaircissement sur les C.I.N.A.S.P.I.G. serait vraiment nécessaire.

En ce qui concerne les réserves pour le logement social, je crois qu'il est urgent de refaire un travail fin sur ces réserves de logements sociaux, en effet, nous avons voté un vœu lors du Plan local de l'habitat pour maintenir cet effort de production à 6.000 et même si nous avons signé avec l'Etat après 2014 à 4.500 logements, il faut tout mettre en œuvre pour continuer cet effort de 6.000 logements sociaux après 2014.

En ce qui concerne la Ferme Montsouris dans le 14^e, je crois qu'il est temps, sur cette parcelle, de mettre en cohérence ce classement de monument historique situé en sous-sol et cette constructibilité encore possible au Plan local d'urbanisme en surface, constructibilité qui n'est pas utilisable, vu que les nombreux projets qui ont été présentés sont systématiquement annulés du fait de la présence de ce monument historique.

Cette modification serait certainement attaquée par le promoteur, mais sur ce dossier, nous devons tout tenter, en effet, voilà maintenant 30 ans que cela dure, 15 ans que cette parcelle se dégrade.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette modification, en toute cohérence par rapport à notre vote de 2006, l'Exécutif sait qu'il y a énormément de points qui nous rassemblent dans cette Majorité, certains rares qui nous séparent.

Le P.L.U. en avait été un, donc nous nous abstiendrons sur cette modification.

M. DUBUS.

Je rappelle, qu'en 2011, notre groupe avait accepté la nouvelle rédaction des articles 6 et 7 du règlement concernant les zones vertes et naturelles, invalidées par les juridictions administratives.

Notre soutien fut également sans réserve à l'inscription des trois prescriptions localisées au profit de l'enseignement supérieur, en effet, ces servitudes pourraient contribuer à maintenir l'assise acquise par Paris au niveau international, dans le domaine de la recherche scientifique, d'ailleurs, nous avons émis la proposition que ces sites conservent leur vocation traditionnelle et soient affectés soit aux sciences de l'ingénieur pour l'Ecole des Mines soit aux sciences de l'homme pour le 54 boulevard Raspail.

Si l'Exécutif en était resté à ces adaptations, nous aurions pu voter le projet de délibération en l'état, mais il n'a pas résisté à son addiction au remodelage du P.L.U. au gré de besoins ponctuels et des variations saisonnières de sa réflexion urbaine.

Certes, le P.L.U. n'est pas immuable et doit évoluer, mais il lui faut un minimum de stabilité juridique pour être opposable aux tiers. Or, les procédures multiples de modification ou de révision simplifiée auxquelles vous avez eu recours de manière soutenue le revisitent et le modifient de manière importante. Quand, en 2014, interviendra enfin la révision générale promise, il n'aura absolument plus le même visage qu'en 2006.

L'enquête publique révèle une participation relativement importante du public qui, très nettement, s'oppose aux propositions municipales, notamment sur la rédaction des articles 6 et 7.

Les modifications apportées à l'article 12, qui augmentent la surface minimale déclenchant la réalisation de places de stationnement, ou plus encore celles touchant à l'article 13 concernant les plantations et le développement des arbres dans les zones vertes ne recueillent que peu d'observations favorables, à l'exception évidemment des maires d'arrondissement de la Majorité.

Nous ne doutons pas que la modification du P.L.U. sera approuvée. Elle le sera en outre avec des compléments qui n'étaient pas inscrits initialement dans le dossier soumis à l'enquête publique et qui furent introduits pendant le cours de cette enquête, grâce parfois à l'intervention dévouée et bien documentée d'anonymes...

La généralisation d'un tel procédé finira par vider de toute utilité les procédures et par fausser l'information que le public est censé en retirer.

La justification de ces ajouts par leur caractère nécessaire et urgent peut s'entendre, et je pense notamment à l'aménagement du site hospitalier Fernand-Widal, mais elle n'explique pas tout, elle ne rend pas compte notamment d'une insuffisante préparation du dossier d'enquête.

La précipitation est d'un usage peu recommandé quand il s'agit de la sécurité juridique du P.L.U. Elle est en outre peu respectueuse du public sur une matière extrêmement difficile et complexe.

Aussi, pour toutes ces considérations, nous maintenons l'avis négatif que nous avons formulé en mars dernier.

M. FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

Cette modification générale du Plan local d'urbanisme permet l'évolution de notre ville tout en la maîtrisant, donc, cette modification est importante parce qu'elle contribue à préparer l'avenir de Paris sur plusieurs points : en supprimant certains obstacles à la construction de logements et notamment de logements sociaux sur des parcelles petites ; je pense à la suppression de l'obligation de créer des places de parking dans les programmes de moins de 2.000 mètres carrés, en préservant la vocation universitaire et de recherche de sites prestigieux d'enseignement supérieur parisiens, comme l'Ecole des Mines ou l'EHESS, en intégrant de nouveaux terrains dans la zone verte UV, plus de 7 hectares, afin de les protéger durablement et en actualisant le P.L.U. pour maîtriser l'avenir de plusieurs parcelles ou zones d'aménagement actuelles ou futures.

En ce qui concerne le 10e, le passage de la parcelle de l'hôpital Fernand Widal de la zone de Grands Services Urbains vers une zone comprenant activités et logements marque notre approbation du projet de nouvel hôpital Lariboisière. Ce projet porté par l'A.P.-H.P., nous le soutenons pour deux raisons, d'une part, parce que l'ensemble des services médicaux actuellement à Fernand Widal se retrouveront dans le nouveau Lariboisière si l'A.P.-H.P. mène son projet à bien, d'autre part, parce que le projet urbain pour la parcelle Fernand Widal est intéressante pour le quartier et parce que 50 % des nouveaux logements seront des logements sociaux.

Je remercie l'Exécutif de proposer un amendement visant à améliorer les déplacements à l'avenir dans le quartier, car le projet, qui a été soumis à l'enquête, était en effet légèrement incomplet.

Cette évolution du Plan Local d'Urbanisme est emblématique de nos ambitions pour Paris, c'est-à-dire une ville qui crée des logements, qui, tout en créant des logements, préserve sa mixité sociale, une ville qui valorise à la fois le savoir et la création d'activités et, enfin, une ville durable qui s'inscrit dans une démarche écologique.

Je vous invite donc à approuver cette modification du P.L.U.

M. LHOSTIS.

Je voudrais rappeler le soutien de mon groupe au Plan Local d'Urbanisme qu'il a soutenu et voté.

L'Assistance Publique, à l'occasion de cette révision du P.L.U. partielle, a demandé que soient introduites sur le terrain de l'hôpital Fernand Widal les adaptations nécessaires à un projet de reconversion du site.

En novembre 2009, à l'occasion d'une modification partielle du P.L.U., j'avais proposé, la proposition avait été reprise et votée, d'inscrire en G.S.U. l'hôpital Fernand Widal pour garder justement la maîtrise sur l'évolution de ce secteur et en même temps sur le contenu du projet, dont on nous laissait envisager la disparition des 200 lits de personnes âgées de long séjour, si utiles dans un arrondissement comme le nôtre et où les opportunités urbaines sont rares.

Après beaucoup de discussions entre la Ville et l'Assistance Publique, les engagements ont été pris sur ce projet médical qui est aujourd'hui remarquable car il permet de garder la totalité des activités de l'hôpital Lariboisière et la totalité des activités de Fernand Widal, qui seront transférées sur le site de Lariboisière, une fois que le nouvel hôpital sera construit.

J'avais souhaité qu'un certain nombre de précisions soient actées et notamment que la totalité des activités se retrouveraient sur le site, puisque cela n'avait jamais été écrit à aucun moment dans les documents, même s'il y avait eu des déclarations orales de la part de l'Assistance Publique.

La réponse n'est peut-être pas aussi claire qu'il aurait été souhaitable, puisqu'il est dit que "l'offre de soins actuellement présente sur le site Fernand Widal restera au sein du groupe".

"L'offre de soins", cela veut dire que l'on trouvera les mêmes offres de prise en charge mais pas forcément la totalité des activités, ce qui était demandé et ce qui avait été pris comme engagement. Je crois qu'il faudrait bien le préciser.

En ce qui concerne les logements, je crois qu'il conviendrait que l'Exécutif reprécise bien à la direction générale de l'Assistance Publique les objectifs que nous avons retenus.

Mme DOUVIN.

Cette modification est principalement destinée à remplacer les articles 6 et 7 des zones N et UV, qui ont été annulées par le Conseil d'Etat, nous sommes donc sollicités avant tout pour réparer un défaut qui vous est imputable.

Lors de la présentation du projet, mon groupe avait voté contre, notamment en raison des dispositions sur le stationnement et ce nouveau document confirme en tous points les dispositions déjà présentes en mars, puisqu'il augmente le seuil de déclenchement de la norme permettant de créer des places de stationnement de 1.000 à 2.000 mètres carrés de S.H.O.N.

Je rappelle que cette disposition avait fait l'objet de nombreuses protestations dans l'enquête publique et que, d'autre part, l'argument avancé pour justifier cette mesure, qui est que le déclenchement plus précoce de la norme permettrait d'augmenter la production de logements, est fallacieux parce que la production de logements, même de petits logements, suppose la création de services et d'équipements.

Il n'y a pas de raison de considérer que les constructions comportant, par exemple, moins de 25 logements ne soient pas destinées à des locataires ayant besoin de places de stationnement ; cette affirmation est tout à fait arbitraire.

Nous sommes favorables à libérer l'espace public du stationnement automobile dans toute la mesure du possible pour le consacrer aux modes doux, mais cela suppose une vraie volonté politique de création de parcs de stationnement aux entrées de Paris et également de parcs de proximité dans les quartiers.

Je considère que le Maire de Paris reste bloqué sur une conception dépassée du stationnement, puisqu'au lieu de l'intégrer à sa juste place dans la chaîne des déplacements, il en organise la pénurie, en misant de façon autoritaire sur une baisse forcée de la motorisation.

Pour notre part, nous préférons une politique de liberté et une conception dynamique des déplacements basée sur une multimodalité qui se développe.

Le Maire de Paris saisit l'occasion de cette procédure pour introduire plusieurs adaptations du règlement de la zone urbaine générale en visant, en fait, à faire disparaître un certain nombre de moyens qui ont été soulevés dans des recours dirigés contre les projets de la Mairie de Paris. Il en est ainsi, par exemple, des règles sur les saillies en façade, ou encore sur l'obligation de replantation des arbres.

Cette obligation ne serait plus aussi absolue, puisqu'elle gênerait, par exemple, la construction du nouveau stade Jean Bouin, qui a conduit à l'abattage d'arbres dont la replantation n'est pas possible sur la parcelle au regard des règles UG 13 du P.L.U.

Alors qu'il avait essuyé plusieurs revers par le tribunal administratif, Jean Bouin que l'on connaît bien et le projet Fayolle qui prévoyait des

constructions en lisière immédiate du Bois de Boulogne, le Maire de Paris a choisi de faire passer en force ces projets dont ni les riverains ni le juge ne veulent, en modifiant, tout simplement, les règles d'urbanisme qu'il avait méconnues.

Pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre ce projet de P.L.U., en étant cohérent avec son vote précédent.

Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Je tiens à exprimer notre opposition sur trois mesures contenues dans ce projet de délibération.

La première concerne la suppression de l'obligation de réaliser des places de stationnement souterrain pour les programmes de 25 logements, en effet cette mesure va à l'encontre des besoins des Parisiens, mais elle va également à l'encontre de notre souhait de favoriser le stationnement souterrain afin de libérer l'espace public.

La deuxième mesure concerne les saillies et les éléments en surplomb sur rue que vous entendez autoriser pour les nouveaux programmes afin de ne pas brider les projets architecturaux. Si ces dispositions étaient véritablement destinées à favoriser une architecture de qualité, alors banco ! En revanche, si elles ont vocation à favoriser la prolifération de constructions de type caissons empilés ornés d'excroissances, alors nous nous y opposons. La créativité et les mesures liées au développement durable ne doivent pas pour autant faire l'impasse sur la qualité architecturale des projets et leur intégration dans le paysage urbain.

La troisième modification que nous dénonçons concerne le non-remplacement des arbres arrachés. Cette disposition ne va pas dans le bon sens ; elle ouvre la porte à des excès pouvant conduire à la bétonisation de certaines parcelles.

Cette question des plantations m'amène à formuler une proposition portant sur le Bois de Boulogne. Alors que la fondation Vuitton sort de terre, beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur le devenir du bâtiment des années soixante-dix qui abritait jusqu'en 2005 le musée des A.T.P. Ce bâtiment bourré d'amiante, à la façade rouillée, dénature l'entrée du bois. Dans une perspective de reconquête végétale et d'amélioration du paysage des bois, la question se pose de la démolition de ce paquebot à l'abandon du fait du déménagement du musée des A.T.P. à Marseille.

Nous nous réjouissons que plusieurs dispositions portées par la majorité du 15e à l'enquête publique aient été retenues, notamment l'inscription de la liaison piétonnière nécessaire pour permettre la continuité de la promenade de la petite ceinture, le maintien du musée de La Poste, la suppression de la servitude que vous aviez apposée de façon autoritaire sur une propriété privée située sur l'îlot Dombasle/Convention. Nous sommes également satisfaits de la préservation de la vocation sportive

et paysagère des terrains S.N.C.F. situés entre la future coulée verte de la petite ceinture et la rue Firmin-Gillot.

En revanche, nous déplorons votre refus d'inscrire en zone urbaine verte les allées bordant le square Dalpayrat, le jardin Croix-Nivert/Convention ou encore les talus situés entre les voies ferrées Montparnasse et la rue Castagnary.

Nous déplorons également que la quasi-totalité des propositions de réserves pour équipements publics formulées pour tenir compte de l'évolution démographique du 15e, dont la population a augmenté de plus de 11.000 habitants entre 1999 et 2008, aient été balayées au motif que la présente modification du P.L.U. n'avait pas vocation à examiner la programmation d'équipements publics.

Si tel est le cas, une révision générale du P.L.U. est nécessaire pour tenir compte des besoins des habitants, de l'évolution de nos arrondissements, mais aussi de l'évolution de notre capitale au cœur du Grand Paris.

Mme DECORTE.

Cinq des sept nouveaux périmètres d'attente concernent le 18e, avec Clignancourt-Poissonnier et les quatre secteurs de Paris Nord-Est.

En ce qui concerne le secteur de la Gare des Mines, le maire du 18e s'est engagé pour le transfert du marché exotique ; cela fait 17 ans qu'il en est question ! Qu'en est-il précisément, sachant que Patrick BRAOUEZEC, le Président de Plaine Commune, à l'occasion de différentes réunions publiques, n'a jamais fait preuve d'un grand enthousiasme à l'égard de ce projet ; quid du calendrier ?

Ce projet de délibération fait également référence aux espaces verts réalisés rue Marc-Séguin et de la Madone, qui ont succédé à des terrains consacrés aux joueurs de boules. Or, les habitants ne peuvent pas accéder à ces espaces qui sont occupés en permanence par des personnes qui boivent de l'alcool, ce qui suscite de nombreuses nuisances pour le voisinage. Quid de ces espaces ?

Nous nous félicitons également de l'inscription d'un périmètre de localisation d'un équipement culturel en lieu et place de l'Elysée Montmartre, qui est d'ailleurs inscrit au titre des monuments historiques.

En ce qui concerne les logements sociaux, je remarque qu'en 2011, les P.L.S. ont représenté 24,5 % des logements sociaux agréés, cette politique a pour conséquence de repousser un peu plus les classes moyennes en dehors de Paris.

La médiatrice de la Ville de Paris a remis son rapport annuel et le logement du parc social de la Ville y occupe une place pondérante, représentant 6 réclamations sur 10 en 2011. D'après ce rapport, les

bénéficiaires de logements sociaux sont, en effet, trop souvent victimes de troubles de voisinage, de problèmes d'insécurité, mais aussi et surtout de la mauvaise qualité de leurs habitations. L'idée est de traiter les locataires des logements sociaux comme tous les autres. C'est pour cela que le groupe U.M.P. insiste sur le budget consacré à l'entretien des immeubles du parc social.

Vous vous êtes donné pour objectif d'aller au-delà des 20 % de la loi S.R.U. ; pour cela, chaque logement construit ou conventionné doit permettre à chacun de vivre de manière digne. Nous voulons le meilleur de Paris, avec une mention particulière pour ces quartiers populaires qui sont justement l'âme de Paris.

Mme DREYFUSS.

Aujourd'hui, vous proposez donc de modifier le P.L.U. pour répondre, en fait, aux décisions judiciaires ayant été prononcées à la suite de différents recours. Ce projet de délibération tente d'autoriser des projets qui sont aujourd'hui sanctionnés par les juges administratifs.

En tant qu'élu du 16^e arrondissement, on ne peut être qu'inquiet sur des adaptations techniques des règles du P.L.U. En effet, concernant le stationnement, il sera proposé de porter de 1.000 à 2.000 mètres le seuil à partir duquel il y a obligation de construire des places de stationnement en raison des contraintes trop importantes que cette règle fait peser sur la construction et la gestion de petits programmes. On ne peut pas donner un avis favorable à cette règle, car la question du stationnement est plus que préoccupante dans certains quartiers de la Capitale.

Je rappelle que depuis 2001, vous avez fait disparaître 45.000 emplacements de surface, soit près d'un quart de l'existant, et je pose la question : à quand un parking dans le 16^e ?

Concernant les arbres, les dispositions de l'article 13 obligeaient la Ville à remplacer tout arbre abattu sur une zone par des arbres de même taille. La modification prévue lui permettra de planter les arbres où bon lui semble, suivant la configuration du terrain, avec un développement différent si besoin, ce qui, en fait, répond au recours sur le permis de construire de Jean Bouin.

Mais en parlant d'arbres, qu'en sera-t-il de ceux du jardin botanique ? Quelle modification préparez-vous pour remplacer les arbres remarquables qui ne peuvent pas l'être ?

Mme SIMONNET.

Pour mon groupe, il est nécessaire de continuer les efforts en faveur du logement social partout à Paris.

Notre conception de la ville implique que des réponses soit apportées pour satisfaire l'ensemble

des besoins humains et cela doit se traduire par un développement des services publics de proximité donc, il y a un besoin d'engager d'ici, fin 2012, une modification du P.L.U. relative notamment à la création de nouvelles réserves pour équipements publics.

La demande de création de nouveaux équipements publics est extrêmement importante à Paris, notamment d'écoles. Nous avons des établissements scolaires qui ont un besoin extrêmement criant et urgent de pouvoir bénéficier d'emplacements pour construire les locaux nécessaires pour accueillir les classes de demain, mais également d'aujourd'hui.

Il semble donc extrêmement important de préserver toute parcelle potentielle qui pourrait offrir des opportunités de création d'équipements publics et de ne pas attendre une révision générale du P.L.U., qui est envisagée dans plusieurs années, pour élargir dès maintenant le nombre de réserves pour les équipements publics.

Voici donc l'esprit de ce vœu : il semble important que la Ville de Paris puisse engager, d'ici la fin de l'année 2012, une modification du P.L.U. pour la création de nouvelles réserves pour équipements publics, pour préparer la réponse à la satisfaction des besoins en équipements publics d'aujourd'hui et de demain.

M. VAUGLIN.

Je rappelle simplement que la part des voitures particulières est passée de 70 % en 2001 à 57 % en 2009, et qu'il y a donc une réduction de sa place, aussi bien sur la voirie que dans les stationnements.

Parallèlement à cette baisse de la place de la voiture, force est de constater une hausse de la place des deux-roues, leur part est passée de 10 % en 2001 à 17 % en 2009.

Notre vœu propose d'acter ce phénomène en redistribuant une partie des places de stationnement qui sont prévues, par les dispositions du P.L.U., dans les constructions neuves, au stationnement deux-roues, dont je rappelle que la réglementation actuelle ne prévoit de réserver que 2 % de la surface totale du parc de stationnement.

Donc amplifions la baisse de la place de la voiture et laissons plus de place pour les deux-roues et les circulations douces.

Mme HIDALGO, première adjointe, rapporteure.

Le P.L.U. est notre principal instrument au service de la production du logement social, au service des équipements publics, au service de l'accroissement et du maintien des espaces verts et des services publics dont on a besoin.

Je rappelle que nous ne construisons plus à Paris de logements sans avoir le regard sur les besoins en petite enfance, en équipements culturels etc...

Le P.L.U. est un instrument vivant et si nous n'avions pas fait les différentes modifications, nous n'aurions pas anticipé les mutations, soit de terrain, soit même de bâtiments. Par exemple la réserve sur Fernand-Widal empêche l'A.P.-H.P. de faire une opération strictement immobilière, c'est bien 50 % de logement sociaux qu'il y aura sur Fernand-Widal, conformément aux engagements de la directrice de l'A.P.-H.P. et tout autre courrier qui viendrait en atténuation par rapport à cela ne vaut pas.

En ce qui concerne le garage à bus de la Croix-Nivert, qui nous empêche, s'il n'est pas libéré de faire 500 logements et des équipements publics, c'est la même chose ! On n'aurait pas cette discussion aujourd'hui sur Balard si nous n'avions pas anticipé la mutation d'un terrain possible au cœur du 15^e arrondissement. C'est donc un outil extrêmement vivant que nous utilisons vraiment pour accompagner cette évolution de Paris.

La modification du P.L.U. relative aux parkings favorisera la construction de logement social, tandis que la règle précédente qui obligeait à avoir des parkings pour des parcelles de 1.000 mètres carrés rendait extrêmement cher le coût de la réalisation de ces parkings, ce qui faisait que l'on était au-dessus des coûts possibles pour le logement social.

Nous privilégions le logement social et cela ne nous a pas échappé que les ménages parisiens sont quasiment 60 % à ne plus avoir de voiture personnelle, et que, dans une ville dense comme la nôtre, il faut favoriser le transport en commun, d'où cette règle que nous avons inscrite.

Dans les réserves que nous inscrivons dans cette modification de P.L.U., il y a une autre qui concerne la fonction scientifique, universitaire et de recherche de Paris. L'Etat a souhaité vendre beaucoup de ses grands équipements (l'Ecole des Mines, SupTelecom) et pour éviter que Paris ne se vide justement de cette fonction d'enseignement supérieur et de recherche, qui est essentielle à la vitalité de notre ville, nous avons décidé de mettre des protections. Il ne pourra pas y avoir autre chose que des activités en lien avec l'enseignement supérieur et c'est un peu une réponse à René DUTREY qui s'interrogeait sur l'évolution des C.I.N.A.S.P.I.G., qui servent un peu à cela, les C.I.N.A.S.P.I.G., c'est un peu marginal, mais cela sert justement à qualifier ces secteurs et ces bâtiments futurs.

Je suis favorable au vœu concernant les deux-roues.

En ce qui concerne le vœu n°58, je propose un vœu de l'Exécutif en substitution, parce qu'il me semble effectivement important que nous puissions,

à l'automne 2012, tirer le bilan du P.L.U. sur la production de logements sociaux et la réalisation d'équipements publics et que, ensuite, on puisse faire évoluer notre document d'urbanisme.

Mon idée n'est pas du tout d'attendre une révision générale qui viendrait tardivement. Il faut au contraire ? et si d'aventure des changements se produisaient et permettaient aux collectivités de pouvoir bénéficier soit gratuitement soit à un prix extrêmement peu spéculatif des terrains de l'Etat ou d'un certain nombre de grands établissements publics, pouvoir revenir, ici, en séance, pour apporter les modifications nécessaires au P.L.U. afin de pouvoir produire les logements sociaux qui restent pour nous une priorité aujourd'hui et, je l'espère au-delà de 2014.

Mme GIBOUDEAUX, rapporteure.

Il s'agit, par cette modification du P.L.U., de rétablir la zone urbaine verte, qui comprend les espaces verts, cimetières, espaces sportifs, berges de la Seine et canaux, ainsi que la zone "N" qui comprend les deux bois, bois de Vincennes et bois de Boulogne.

Il était important de rétablir la zone "N" et la zone "UV" pour conforter une réglementation qui protège ces espaces. Il y a l'intégration, grâce à cette modification du P.L.U., des jardins qui ont été créés ces dernières années, que ce soient des grands jardins de taille moyenne et aussi des jardins partagés, cela représente un hectare d'espace vert supplémentaire qui est classé en zone "UV", c'est plutôt une bonne chose et c'est important de le noter.

En ce qui concerne la question de la plantation des arbres, un travail important a été fait avec la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour arriver à trouver une réglementation qui ne vienne pas nuire à la plantation des arbres. Nous avons proposé un amendement de l'Exécutif qui rappelle qu'il n'est pas souhaitable d'interdire le remplacement d'un arbre à grand développement par un arbre à moyen développement, si les conditions d'un développement convenable du premier ne sont pas réunies.

Nous serons très attentifs à l'application de cet article et je rappelle que je suis très attachée à ce que les plantations d'arbres soient sur des surfaces de pleine terre, cela restera la règle qui sera appliquée par la Ville, par ailleurs, la conservation et la replantation des arbres se feront selon des règles assurant le bon développement des arbres.

Cette évolution ne doit cependant pas être la porte ouverte à l'abattage de tous les arbres existant sur un terrain à construire, il s'agira de faire preuve de bon sens et d'éviter, par exemple, qu'un arbre à grand développement en bonne santé soit systématiquement abattu pour être remplacé par des arbres petits, simplement pour rendre plus facile la

constructibilité du terrain.

C'est important qu'une sensibilisation des instructeurs des demandes de permis de construire soit faite pour les informer et les sensibiliser sur cette question, car c'est parcelle par parcelle qu'il faut être attentif pour maintenir ces règles de replantation.

Il sera également nécessaire de procéder à un bilan de l'article 13 à l'occasion de la révision du P.L.U., qui sera engagée sûrement à l'horizon 2014, pour permettre d'apprécier ce que cet article induit en matière paysagère, d'espace libre au sol, de pleine terre, de toitures et de murs végétalisés ou encore de plantation d'arbres, en vue, le cas échéant, de renforcer les dispositions réglementaires favorisant la végétalisation de notre ville. Ce bilan devra être fait avant d'aborder ce nouveau P.L.U.

C'est avec toutes ces remarques que je vous invite à voter cette modification du P.L.U.

Mme DOUVIN.

En ce qui concerne le vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif, je voulais exprimer le fait que nous sommes favorables à la réalisation de bilans sur le logement dans une zone tendue comme Paris.

Je voulais souligner aussi, s'agissant de la participation de l'Etat, que depuis 2007, sur le territoire national, c'est 42.000 logements qui ont été construits sur de l'ancien terrain public. Ils seront 55.000 à la fin de l'année 2012, dont 60 % en Ile-de-France. Et le nouveau plan foncier que le Président de la République vient d'annoncer prévoit, entre 2012 et 2016, la mise en chantier de 50.000 logements sur 406 sites de l'Etat en Ile-de-France.

Je voulais donner ces précisions et dire que nous voterions le vœu de l'Exécutif.

L'amendement n°56, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement n°56 bis déposé par l'Exécutif, est adopté à main levée.

L'amendement 56 ter, déposé par l'Exécutif, est adopté à main levée.

Le vœu n°57, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Mme Danielle SIMONNET.

Nous regrettons vivement que le vœu n°58 bis de l'Exécutif ne soit pas plus précis, puisqu'il s'agit d'abord de faire le bilan et d'envisager éventuellement la modification du P.L.U., mais je

souhaite vraiment qu'il y ait bien à l'issue de ce bilan la possibilité d'une vraie modification du P.L.U.

Je pense que nous serons beaucoup d'élus à intervenir en ce sens d'ici l'automne 2012, en espérant que les changements nationaux nous permettent aussi des opportunités plus importantes. Mais il y aura, d'ici septembre, une volonté très forte exprimée par les élus et je pense par la population et les mairies d'arrondissement, pour que tous les besoins de modifications du P.L.U., notamment pour les nouvelles réserves pour équipements publics, soient intégrées à la modification du P.L.U.

Nous retirons le vœu n°58.

Le vœu n°58 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Le projet de délibération DU 22, amendé, est adopté à main levée.

2012, DLH 50 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.

Le projet de délibération DLH 50 est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°60 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (10e).

Vœu n°61 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (19e).

Vœu n°62 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe par la société Gécina (19e).

Vœu n°63 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'interdiction de la pratique de la vente à la découpe et aux outils de lutte contre la spéculation.

Vœu n°64 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente d'immeubles parisiens par la société Gécina.

Vœu n°64 bis déposé par l'Exécutif.

Les vœux n°60, 61, 62, 63 et 64 sont retirés.

Le vœu n°64 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité à main levée.

Vœu n°65 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification du square Contenot (12e).

Le vœu n°65, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Vœu n°66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de l'application de la loi sur les locations meublées à Paris.

Vœu n°67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux locations touristiques de courte durée.

Vœu n°67 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°66, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°67, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est repoussé.

Le vœu n°67 bis, déposé par l'Exécutif, amendé, est adopté à main levée.

Vœu n°68 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux critères de sélection des futurs projets dans le cadre de la métropolisation.

Le vœu n°68 est retiré

2012, DAC 81 - Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs (8e).

(M. MANSAT, adjoint, remplace Mme COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DAC 81 est adopté à main levée.

2012, DAC 87 - Subvention (8.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde.

Le projet de délibération DAC 87 est adopté à main levée.

2012, DPA 25 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération d'extension du théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis au 2, quai de la Mégisserie (1er).

Le projet de délibération DPA 25 est adopté à main levée.

Vœu n°69 déposé par le groupe EELVA relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse.

Le vœu n°69, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif est adopté à main levée.

Vœu n°70 déposé par le groupe UMPPA relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE.

Le vœu n°70, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°71 déposé par l'Exécutif relatif au défenseur des droits de l'Homme biélorusse, Ales BIALIATSKI.

Le vœu n°71, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°72 déposé par le groupe relatif à un soutien au peuple syrien.

Le vœu n°72, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à main levée.

Vœu n°73 déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la libération de Mumia Abu-Jamal.

Le vœu n°73, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris (R. 2) :

- M. Mao PENINO, suppléant.

Université Paris-V « René Descartes » (Conseil d'administration) (R. 3) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Institut national des jeunes sourds de Paris (Conseil d'administration) (R. 4) :

- Mme Véronique DUBARRY.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 5) :

- Mme Odette CHRISTIENNE en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Commission communale des impôts directs (R. 6) :

Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- deux suppléants en remplacement de M. Gérard POURTAUD, décédé :

- Mlle Caroline MALEPLATE 25, rue de Crimée 75019 Paris ;

- Mlle Solenn THOMAS 106, rue Cardinet 75017 Paris.

Redevables de la taxe d'habitation :

- deux titulaires en remplacement de Mlle Yasmine MOHAMMEDI, démissionnaire :

- Mlle Agathe CAGE 5, rue Joanès 75014 Paris ;

- Mme Lucile FOUGERE, (née OLIER) 22, rue de la Condamine 75017 Paris.

Redevables de la cotisation foncière des entreprises :

- deux titulaires en remplacement de M. Patrick MEIMOUN, démissionnaire :

- M. André-Hugues MEPAS 104, avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt ;

- M. Laurent AZOULAI 108, avenue de Gournay 94800 Villejuif ;

- deux titulaires en remplacement de M. Frédéric ALIMI, démissionnaire :

- M. Grégoire BIASINI 14, passage Popincourt 75011 Paris

- M. Jean-Michel FLORET 29, rue de Turbigo 75002 Paris

- un titulaire en remplacement de M. Gil TAIEB, démissionnaire :

M. Philippe CASANOVA 318, rue Saint-Martin 75003 Paris

Les candidatures proposées sont adoptées (2012, R. 2 à R. 6).

Modification de la composition de la 4e Commission.

L'Assemblée est informée que M. Gérard REY intègre la 4e Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptés par un vote d'ensemble à main levée.

La séance est levée à 19 heures 45.

Votes spécifiques

Christophe GIRARD
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 112.

Philippe DUCLOUX,
Laurence GOLDGRAB,
Patrick BLOCHE,
Lyne COHEN-SOLAL,
Julien BARGETON,
Jacques BOUTAULT,
Claude-Annick TISSOT,
Brigitte KUSTER,
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DF 6, DDEEES 31.

Pierre AIDENBAUM,
Danièle POURTAUD,
Marie-Pierre de LA GONTRIE,
Dominique BERTINOTTI,
Frédérique CALANDRA,
Sandrine CHARNOZ,
Jean-Yves MANO,
René DUTREY,
Jean-François LEGARET,
Claude-Annick TISSOT,
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 7 et DLH 47.

Jean-Yves MANO,
Halima JEMNI,
Gauthier CARON-THIBAULT,
René DUTREY,
Jean TIBERI,
Roxane DECORTE,
ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 8, DFPE 31 et DLH 8.

Anne HIDALGO,
Claude DARGENT,
Seybah DAGOMA,
Gilles ALAYRAC,
Pierre AIDENBAUM,
Dominique BERTINOTTI,
Sylvie WIEVIORKA,
Jacques BOUTAULT,
Karen TAIEB,
Jean-François LEGARET,
Claire de CLERMONT-TONNERRE,
Martine MERIGOT de TREIGNY,
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 60.

Didier GUILLOT,
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 38.

Romain LEVY,
Gisèle STIEVENARD,
Alain LHOSTIS,
Fabienne GIBOUDEAUX,
Jérôme DUBUS,
Jean-Yves MANO,
Géraldine POIRAULT-GAUVIN,
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 42.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 6 et mardi 7 février 2012 siégeant en formation de Conseil municipal.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-1 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'extension du dispositif de la carte de stationnement résidentiel.

Réponse non parvenue.

QE 2012-2 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au nombre total de jardinières pleine terre et de jardinières mobiles à Paris, par arrondissement et les critères de répartition.

Réponse non parvenue.

QE 2012-3 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de capteurs sur voirie.

Réponse non parvenue.

QE 2012-4 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au parc de stationnement sis avenue des Ternes.

Réponse non parvenue.

QE 2012-5 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux délais d'attente pour la délivrance des cartes de priorité pour invalides civiles.

Réponse non parvenue.

QE 2012-6 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le. Préfet de police relative à la présence de très jeunes enfants sur le siège arrière de motos sans protection particulière.

Réponse non parvenue de M. le Préfet de police.

II - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2012-7 Question de MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au déclassement des circulations horizontales et verticales du Forum des Halles.

Réponse non parvenue.

III - Question d'un Elu Non Inscrit

QE 2012-8 Question de M. Georges SARRE à M. le Maire de Paris concernant la Direction des Achats.

Réponse non parvenue.

Membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HÖFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBÊL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MÈNGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Emmanuelle BECKER, M. Bernard DEBRÉ.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Table des matières

<p>Condoléances suite au décès de M. RECAMIER, ancien conseiller de Paris. 2</p> <p>Félicitations à M. COUDERT promu officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. 2</p> <p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>2012, SG 52 - Communication de M. le Maire de Paris sur la politique métropolitaine de la Ville. 2</p> <p>Débat sur l'aménagement des voies sur berges. 15</p> <p>Questions d'actualité. 21</p> <p>I - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur "Paris Habitat" 21</p> <p>II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative au fichier IKOS de "Paris Habitat" 21</p> <p>III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à l'impact d'une modification de règles d'urbanisme pour répondre au problème du logement à Paris..... 22</p> <p>IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les pics de pollution de l'air. 23</p> <p>V - Question d'actualité du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris concernant les ouvertures domiciliales. 24</p> <p>VI - Question d'actualité posée par M. MARTINS, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, relative à la situation du projet d'EHPAD rues Evette, Colmar, Thionville et Crimée, dans le 19e arrondissement. 25</p> <p>Vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux agences de notation. 26</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation « Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective » : 26</p>	<p>2012, DA 3 - Marché à bon de commande pour le transport en autocar d'enfants scolarisés à Paris dans le cadre des activités périscolaires et autres activités sportives organisées par la Ville de Paris en 13 lots séparés. 26</p> <p>Vœu n° 2 déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion professionnelle dans les marchés publics. 26</p> <p>Vœu n° 3 déposé par le groupe PCF/PG relatif aux modalités d'attribution des marchés de l'action sociale aux associations. 26</p> <p>Vœu n° 3 bis déposé par l'Exécutif. 26</p> <p>Vœu n° 4 déposé par le groupe EELVA relatif à l'installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile (14e) 26</p> <p>Vœu n° 4 bis déposé par l'Exécutif. 26</p> <p>Vœu n° 5 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au feu d'artifice du 31 décembre 2012. 26</p> <p>2012, DDEEES 17 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon des antiquaires et galeristes sur la contre allée de l'avenue des Champs Elysées (8e). 26</p> <p>Vœu n° 6 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la marchandisation de l'espace public à Montmartre. 27</p> <p>Vœu n° 7 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit à l'ouverture dominicale pour les commerçants..... 27</p> <p>Vœu n° 8 déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces dans le secteur Haussmann..... 27</p> <p>Vœu n° 9 déposé par les groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de l'ouverture dominicale des commerces des Abbesses. 27</p> <p>Vœu n° 10 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien de la partie basse des Champs-Élysées. 27</p> <p>2012, DRH 13 - Convention pour le maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique..... 27</p>
--	---

2012, DRH 15 - Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de contre-visites médicales des agents en arrêt de travail pour cause de maladie ordinaire.....	27	2012, DVD 34 - Approbation du lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier d'enquête publique relatif à l'extension du Tramway T3 à Porte d'Asnières (17e et 18e).....	35
2012, DDEEES 13 - Autorisation à M. le Maire de Paris pour que la Ville de Paris entre comme membre fondateur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris.....	27	2012, DVD 38 - Signature de la convention de financement n° 2 relative à la poursuite des travaux pour la réalisation de la Gare Rosa Parks (19e) au titre du contrat particulier 2009-2013 avec la Région Ile de France.....	35
2012, DDEEES 32 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech).....	27	Vœu n°19 déposé par le groupe PSRGA relatif aux publicités événementielles dans le métro.	35
2012, DF 6 - DDEEES 31 - Participation de la SEMAEST dans une filiale foncière à créer avec la CDC et des partenaires privés.	27	Vœu n°20 déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'accès au métro Château Rouge et Porte des Lilas.....	35
2012, DU 84 - Lancement d'une consultation pour la cession d'une emprise en vue de la réalisation d'un programme hôtelier 295, avenue Daumesnil (12e).	27	Vœu n°20 bis déposé par l'Exécutif.....	35
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal au sein de la Mission d'information et d'évaluation « Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective » :	27	Vœu n°21 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au réseau parisien de bus.	35
2012, DVD 18 - Approbation du programme 2012 d'aménagements cyclables dans le cadre du plan Vélo et de l'aménagement des berges de la Seine. Demandes des subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France.....	28	Vœu n°22 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement sauvage dans les couloirs de bus, avenues de Clichy et de Saint-Ouen.	35
Vœu n°13 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une création d'un aménagement cyclable de la Porte de Charenton au quartier de la Brèche aux Loups.....	28	Vœu n°22 bis déposé par l'Exécutif.....	35
Vœu n°14 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux liaisons cyclables à aménager dans le bois de Vincennes.....	28	Vœu n°23 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un disque vert écologique de stationnement.....	36
Vœu n°15 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de la voie sur berge de la rive gauche.....	28	Vœu n°24 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant et utilisation des recettes des parcs de stationnement.....	36
Vœu n°16 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au plan vélo.....	28	Vœu n°25 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation de la suppression du double sens de la rue de Clignancourt.....	36
Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une sensibilisation des piétons et des cyclistes dans le cadre du plan vélo.....	28	2012, DPE 16 - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) de Paris.....	36
Vœu n°18 déposé par Mme KUSTER, M. DUBUS et Mme DOUVIN relatif aux contresens cyclables.....	28	2012, DPE 23 - Convention de financement avec l'ADEME pour l'opération de mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans le quartier des Batignolles (17e).....	36
		2012, DEVE 17 - Attribution de la dénomination jardin Alexandre Soljenitsyne au jardin situé place de la porte Maillot (16e).	36
		Vœu n° 26 déposé par le groupe PS relatif à la création d'une ZAPA dans le 14e.....	36
		Vœu n° 26 bis déposé par l'Exécutif.....	36
		Vœu n°27 déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'un lieu culturel alternatif dans la Halle 3 sur les terrains Clichy/Batignolles.....	36

Vœu n°28 déposé par MM. SAINT-ETIENNE, TIBERI et POZZO di BORGO relatif à la signalisation du square Restif de la Bretonne (5e).....	36	Vœu n° 39 déposé par le groupe PS-RGA relatif au recul de la limite d'âge du tarif spécifique pour les jeunes dans les centres d'animation à 30 ans.....	37
2012, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective".	36	Vœu n° 40 du groupe EELVA relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux dans les centres d'animation de la Ville.	37
Vœu n°29 déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la mise à disposition d'un local pour l'association de soutien scolaire "Nour".....	36	Vœu n° 40 bis déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle grille de quotients familiaux pour les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation.	37
Vœu n°30 déposé, par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la multiplication des incendies de deux-roues motorisés.....	36	Vœu n° 41 déposé par l'UMPPA relatif à la suppression des réductions tarifaires pour les tarifs des centres d'animation.	37
Vœu n°31, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recours excessif à des escortes, gyrophares des véhicules banalisés dans l'espace public parisien.....	37	Vœu n° 42 déposé par l'UMPPA relatif au rétablissement des réductions propres aux centres d'animation et création d'un guichet unique.	37
Vœu n°32, déposé par M. BROSSAT et le groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche, relatif au escortes et cortèges officiels dans les rue de Paris.....	37	2012, DJS 36 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement.....	41
Vœu n°33 déposé par le groupe CI relatif à l'installation des caméras de vidéoprotection.	37	2012, DJS 225 - Subventions (5.126,52 euros) pour la fourniture de matériels aux associations du centre sportif Emile Anthoine (15e) en remplacement de leurs équipements pollués.	42
2012, DPVI 10 - Subventions (47.200 euros) à douze associations menant des actions sur le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11e). Première enveloppe pour 2012.....	37	Vœu n° 44 déposé par le groupe UMPPA.....	42
Vœu n°35 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'octroi d'une subvention à l'association "Florence innocente".....	37	Vœu n° 45 déposé par le groupe UMPPA relatif à la piscine Mathis (19e).	42
Vœu n°36 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.	37	Vœu n° 46 déposé par le groupe PSRGA relatif à la mise en place d'une Charte du développement durable à la Halle Georges Carpentier.	42
2012, CAS 1 - Augmentation du montant mensuel de Paris Logement Familles Monoparentales, à destination des familles les plus modestes - Aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.	37	Vœu n° 46 bis déposé par l'Exécutif.	42
2012, DJS 271 - DF 7 - Tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris.	37	Vœu n°47 déposé par le groupe UMPPA relatif à la participation financière de la Ville aux projets d'équipements dédiés au sport professionnel.	42
Vœu n° 38 déposé par le groupe PS-RGA relatif à l'examen du cas des familles dont les revenus sont situés dans la tranche basse du quotient familial n° 8.	37	2012, DU 2 - Cession de la propriété communale située à Reillanne (04 Alpes de Haute Provence).	42
		2012, DU 24 - Avis requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'urbanisme sur le projet d'installation des services du Ministère de la Défense sur le site de Balard (15e).....	42
		Vœu n°48 déposé par le groupe UMPPA relatif à la qualité esthétique des projets architecturaux de la Ville.	47

Vœu n°49 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu dans Paris portant le nom d'Hubertine Auclert.....	47	2012, DLH 50 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.....	54
Vœu n°50 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu de Paris à la mémoire de Cesaria Evora.....	47	Vœu n°60 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (10e).....	54
Vœu n°51 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Theodoros Angelopoulos.....	47	Vœu n°61 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des locataires des immeubles du groupe immobilier Gécina (19e).....	54
Vœu n°52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Irène Némirovsky.....	47	Vœu n°62 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe par la société Gécina (19e).....	54
Vœu n°53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination d'une voie "Daniel Iffla OSIRIS".....	47	Vœu n°63 déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'interdiction de la pratique de la vente à la découpe et aux outils de lutte contre la spéculation.....	54
Vœu n°54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution d'une voie de Paris en hommage à Hervé Guibert.....	47	Vœu n°64 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la vente d'immeubles parisiens par la société Gécina.....	54
2012, SG 48 - Projet de réaménagement du pôle transport de Châtelet-les-Halles - Approbation et signature de la convention de financement globale.....	47	Vœu n°64 bis déposé par l'Exécutif.....	54
2012, DPA 33 - Approbation des modalités de passation d'un marché de mobilier pour la réhabilitation de la Halle Pajol et création d'un jardin public (18e).....	47	Vœu n°65 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification du square Contenot (12e).....	55
2012, DPA 34 - Signature de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre et signature de l'avenant n° 2 au marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en stratégie et pilotage pour la réhabilitation de la Halle Pajol et la création d'un jardin public (18e).....	47	Vœu n°66 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan de l'application de la loi sur les locations meublées à Paris.....	55
Vœu n°59 déposé par le groupe UMPPA relatif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.....	48	Vœu n°67 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux locations touristiques de courte durée.....	55
2012, DU 22 - Approbation du projet de modification du Plan local d'urbanisme de Paris...	48	Vœu n°67 bis déposé par l'Exécutif.....	55
Vœu n°57 déposé par le groupe PSRGA relatif au stationnement pour deux-roues motorisés dans les constructions neuves à usage d'habitation.....	48	Vœu n°68 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux critères de sélection des futurs projets dans le cadre de la métropolisation.....	55
Vœu n°58 déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la création de nouvelles réserves pour équipements publics.....	48	2012, DAC 81 - Signature avec l'EURL Espace Pierre Cardin d'une convention d'occupation du domaine public relative au Pavillon des Ambassadeurs (8e).....	55
Vœu n°58 bis déposé par l'Exécutif.....	48	2012, DAC 87 - Subvention (8.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde.....	55
		2012, DPA 25 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération d'extension du théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis au 2, quai de la Mégisserie (1er).....	55

Vœu n°69 déposé par le groupe EELVA relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques aux ouvrages jeunesse.....	55
Vœu n°70 déposé par le groupe UMPPA relatif à la dégradation et au déplacement de l'œuvre de Mme Sophie CALLE.....	55
Vœu n°71 déposé par l'Exécutif relatif au défenseur des droits de l'Homme biélorusse, Ales BIALIATSKI.....	55
Vœu n°72 déposé par le groupe relatif à un soutien au peuple syrien.....	55
Vœu n°73 déposé par les groupes PCF/PG et EELVA relatif à la libération de Mumia Abu-Jamal.....	56
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.....	56
Modification de la composition de la 4 ^e Commission.....	56
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	56
Votes spécifiques.....	57
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 6 et mardi 7 février 2012 siégeant en formation de Conseil municipal.....	58
I - Questions du groupe U.M.P.P.A.....	58
II - Question du groupe E.E.L.V.A.....	58
III - Question d'un Elu Non Inscrit.....	59
Membres présents :.....	60
Excusés :.....	60
Absent :.....	60